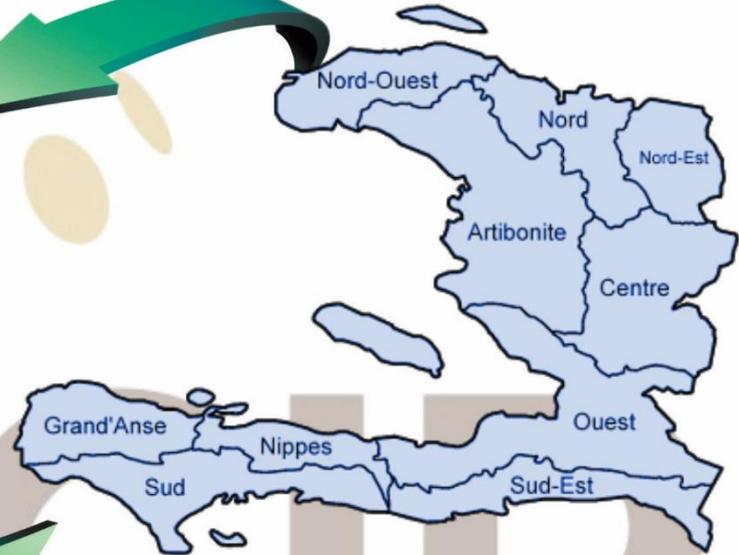




Cadre Intégré Renforcé

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE (MCI)
CELLULE CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ (CIR)



Le commerce pour le développement des PMA

PLAN INTERSECTORIEL A MOYEN TERME(PIMT) DE L'AIDE POUR LE COMMERCE

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ
(CIR)

Décembre 2015

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	V
ENCART DE PRESENTATION : PROGRAMME CIR ET SON EVOLUTION	VII
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	XI
SOMMAIRE EXECUTIF	XIV
1. INTRODUCTION	1
1.1. Esquisse de la trame du cheminement vers l'actuel cadre stratégique de référence	1
1.2. Objectif de la démarche.....	2
1.3. Justification de l'intervention	3
1.4. Approche méthodologique pour l'élaboration du PIMT	3
2. CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT NATIONAL	4
2.1. La vision de développement à long terme	4
2.2. Les choix stratégiques fondamentaux.....	5
2.3. Les axes stratégiques du PSDH.....	5
2.4. Cadre stratégique de moyen terme	6
2.4.1. Les orientations de moyen terme 2014-2016.....	6
2.4.2. La stratégie de mise en œuvre des programmes et projets du PSDH	8
2.4.3. Le financement du PTI 2014-2016	9
2.5. Mécanismes nationaux de suivi du PSDH, du PTI et de coordination de l'aide.....	9
2.6. Aide pour le commerce (APC) en Haïti	10
3. CONTEXTE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE	14
3.1. Performances économiques.....	15
3.2. Situation du commerce extérieur	17
3.3. Intégration régionale d'Haïti	19
3.4. Réformes économiques et financières initiées au cours de ces dernières années.....	20
4. CRITERES D'ELABORATION DU PLAN INTERSECTORIEL A MOYEN TERME	21
4.1. Convergence et harmonisation avec les documents de référence	21
4.2. Alignement au budget d'investissement public.....	22

4.3.	Modalités d’insertion des programmes et/ou projets dans le PIMT	22
4.4.	Complémentarité aux programmes ou projets en cours	22
4.5.	Conformité aux objectifs du Gouvernement	23
4.6.	Processus organisationnel d’appropriation des programmes et/ou projets du PIMT	23
5.	PILIER DU PIMT	24
5.1.	Niveau d’articulation entre les piliers du PIMT	24
5.2.	Articulation entre le PIMT et les programmes du PSDH.....	24
5.3.	Objectifs des programmes prioritaires du PSDH pertinents au PIMT	29
5.4.	Plan intersectoriel à moyen terme et objectifs prioritaires du PSDH.....	32
5.5.	Analyse de la répartition des projets issus de la matrice de l’EDIC entre les trois piliers du PIMT... ..	36
6.	PILIER 1 : AMENAGEMENT D’UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU COMMERCE	40
6.1.	Vue générale des idées de projet à formuler en actions concrètes	41
6.2.	Programmes et/ou projets en cours sur le terrain avec l’appui des partenaires techniques et financiers	44
6.3.	Idées de projets dégagées de l’EDIC d’intérêt pour Haïti.....	49
6.4.	Liste d’idées de projet à promouvoir auprès des parties prenantes.....	49
6.5.	Objectif prioritaire du pilier I du PIMT.....	52
7.	PILIER II : APPUI A L’INVESTISSEMENT PRIVE	52
7.1.	Objectif prioritaire du pilier II du PIMT	53
8.	PILIER III : SOUTIEN AUX SECTEURS/FILIERES PORTEURS DE L’EDIC	53
8.1.	Objectif prioritaire du pilier III du PIMT	55
9.	SYNOPSIS DU PIMT	55
10.	INSTITUTIONS PREPOSEES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES	61
11.	CONDITIONS PREALABLES AU SUCCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN INTERSECTORIEL A MOYEN TERME	64
11.1.	La stabilité politique :.....	64
11.2.	La stabilité macroéconomique:	64
11.3.	Les politiques sectorielles	65
11.4.	Le crédit de financement :.....	71
11.5.	L’énergie électrique :.....	73
11.6.	Les infrastructures :.....	73

11.7. L'engagement des PTFs :	74
11.8. L'alignement des programmes indicatifs des PTFs sur les priorités nationales :	75
11.9. Les risques inhérents au processus de mise en œuvre :	76
ANNEXE - A : Portefeuille de programmes et/ou projets du pilier I du PIMT	78
ANNEXE - B : Portefeuille de programmes et/ou projets du pilier II du PIMT	96
ANNEXE - C : Portefeuille de programmes et/ou projets du pilier III du PIMT	113
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	128

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1. : La vision de la long terme	4
Figure 2.2. : Le plan stratégique de développement d'Haïti	7
Figure 3.3. : La vision à long terme	16
Figure 3.4. : Répartition de la contribution à la valeur ajoutée du PIB réel en pourcentage	17
Figure 3.5. : Evolution de la balance commerciale (biens) en millions de dollars	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1. : Coûts prévisionnels du programme triennal d'investissements	9
Tableau 2.2. : Ordre de grandeur de l'aide pour le commerce fournie à Haïti 2008-2020	13
Tableau 5.3. : Piliers du PIMT	24
Tableau 5.4. : Articulation entre le PIMT et le PSDH	25
Tableau 5.5. : Programme du chantier # 1 de la refondation territoriale	29
Tableau 5.6. : Programme du chantier # 2 de la refondation économique	30
Tableau 5.7. : Programme des chantiers # 3 et 4 de la refondation sociale et institutionnelle	31
Tableau 5.8. : Objectifs prioritaires du PIMT et du PSDH	32
Tableau 6.9. : Aperçu général des idées de projets	41
Tableau 6.10. : Programmes réalisés et en cours de réalisation	44
Tableau 6.11. : Idées de projets à promouvoir	49
Tableau 9.12. : Synopsis du PIMT	55
Tableau 10.13. : Programmes/projets du PIMT et bailleurs/donateurs potentiels	61
Tableau 10.14. : Risque et stratégie d'atténuation	76

REMERCIEMENTS

Le plan intersectoriel à moyen terme de l'aide pour le commerce est préparé sous l'égide du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), Point focal du CIR en Haïti. Le MCI a bénéficié dans le cadre de ce travail de l'apport d'une Consultante nationale, Fatima Léonne Cantave PROPHETE, qui a rédigé les chapitres II et III de ce document. Il a également eu l'appui technique de la Banque mondiale à travers une Consultante internationale, Françoise GUEI, qui a encadré les représentants des divers secteurs ou filières porteurs dans l'évaluation des budgets de leurs projets respectifs. A cet égard, le MCI tient à exprimer sa gratitude à toute l'équipe de la Banque mondiale dont Calvin DJIOFACK, Economiste et Julie Saty LOHI, Consultante à la pratique globale de gestion macroéconomique et fiscale de la Banque mondiale, lesquels ont permis d'obtenir cette assistance technique très précieuse.

Le MCI souhaite remercier tous ceux et toutes celles qui ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à la préparation du PIMT, notamment Evans JADOTTE, économiste de la Banque mondiale (Facilitatrice des donateurs pour Haïti) ; Bernard HAVEN et Roberts WADDLE, respectivement Premier Secrétaire de la Coopération et Responsable Gouvernance et Croissance Economique, Coordination et Efficacité de l'Aide à l'Ambassade du Canada ; Ghislaine JOSEPH et Alfred METELLUS, respectivement Analyste des opérations et Consultant à la Banque interaméricaine de développement (BID) ; Isaac MICHEL, Conseiller (senior) en développement de l'entreprise privée à l'Agence américaine pour le développement international (USAID) ; Spenzer LOUIS, Chargé de programme à la Section de développement rural, commerce et intégration régionale de la Délégation de l'Union européenne (DUE) ; Sophie DE CAEN et Rita SCIARRA, respectivement Directrice principale et Chef de l'Unité de réduction de la pauvreté du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), lesquels ont fourni des informations ayant permis d'établir un ordre de grandeur de l'APC engagée au profit d'Haïti pour la période 2008-2020.

Dans le même ordre d'idées, il tient à remercier très spécialement Michèle B. PAULTRE, Directeur Général Adjoint du MCI et Chargée du Bureau Haïtien de Normalisation (BHN) ainsi que Marie Pascale THEODAT, Coordinatrice des programmes/projets sur financement externe du MCI, pour leur accompagnement durant l'inventaire des activités (programmes et projets) déjà réalisés, en cours de réalisation ou en perspective sur la période de référence avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Le MCI veut aussi prendre le temps de remercier chaleureusement les hauts cadres du MPCE, notamment : Mme. Magaly B. C. BIEN-AIME, Directrice Générale, MM. Michelot Pierre et Robes PIERRE, respectivement Directeur et Assistant-Directeur et M. Sainvilus EBEN-EZER, Chef de service à la Direction de la Coopération Externe ; M. Délinche ALCIDONIS, Directeur à la Direction de Suivi-Evaluation, qui, par leurs commentaires et propositions, ont contribué à l'amélioration du document.

Le MCI croit qu'il est opportun de dire un grand merci aux membres de l'équipe du CIR basés à Genève, Christiane KRAUS et Hang T. T. TRAN du Secrétariat exécutif (SE) du CIR ainsi que Jean-François DELTEIL de l'UNOPS/GFAS qui, dès le départ, lui ont fait confiance et l'ont

encouragée à poursuivre l'effort et à le mener à son terme. Ce grand merci s'adresse également à Mario MUSA, Responsable de la communication au SE du CIR, pour son encadrement technique, ses conseils avisés et autres contributions en la matière.

Dans le même esprit, il juge à propos d'exprimer sa reconnaissance au Directeur Général, Ghisler DUGAS, qui a contribué par ses conseils à faire avancer le processus ; à l'ex-titulaire, Jude Hervey DAY, qui l'a accompagné jusqu'à la restitution du PIMT et à l'actuelle « Ministre », Madame Jessy C. PETIT-FRERE, qui en a pris le relais pour aider, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, à la réalisation des programmes ou projets figurant dans ce document.

L'expérience du PIMT est, pour le moins, inédite en ce sens qu'Haïti est le seul pays bénéficiaire du programme CIR où ce plan a été directement préparé par le Point focal. Si le processus d'élaboration du document a été relativement lent ; il a, néanmoins, permis aux représentants des diverses institutions parties prenantes de faire bonne provision des techniques de formulation de projets et des méthodologies d'évaluation et de budgétisation des activités correspondantes. Le MCI remercie bien évidemment les membres du réseau intersectoriel et interactif de mise en œuvre (RIMO) du CIR pour leur esprit d'engagement et la grande disponibilité dont ils ont fait montre pendant les étapes successives d'identification et de formulation d'idées de projets et celles d'évaluation et de budgétisation des activités correspondantes.

Le MCI veut, pour finir, saluer à sa juste valeur la collaboration sans faille de l'équipe technique de la Cellule CIR du MCI, en l'occurrence le Coordonnateur, Henri Robert SEVERE, pour ses efforts colossaux au processus d'élaboration du PIMT et le Chargé de programme et du secteur privé, Madsen GACHETTE, pour le travail de titan accompli, en termes d'enquêtes auprès des agences internationales sur place, d'intermédiation entre la consultante internationale et les représentants des secteurs ou filières porteurs dans le RIMO, de suivi de l'évaluation des projets et de leur budgétisation, de révision de textes, et d'autres tâches de nature ingrate aux fins de ce document. Il ne saurait non plus passer sous silence la contribution du Proxy-spécialiste des questions commerciales (PSQC), Sabine Emmanuela CHERY, aux efforts de mise en cohérence du document et celle du Stagiaire en communication, Nancy ROMAIN, dans des tâches de révision de texte, incluant la réécriture d'une section spécifique touchant à l'intégration régionale d'Haïti qu'a bien voulu compléter le PSQC.

ENCART DE PRESENTATION :
Programme CIR et son évolution

Le Cadre intégré renforcé est un programme d'assistance technique liée au commerce des pays les moins avancés (PMA). Il a été lancé en octobre 1997 par six agences multilatérales (Fonds monétaire international, Programme des Nations unies pour le développement, Organisation mondiale du commerce, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement et Centre du Commerce International) qui ont été ensuite rejointes par deux autres (Organisation des Nations unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale du tourisme) comme observatrices. Initié sous le vocable de Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce (CIATLC), ce programme a fait l'objet en l'an 2000 d'une première évaluation qui a permis d'en clarifier les objectifs et les priorités et de mieux le centrer sur les résultats, Le CIR a été opérationnalisé en 2008. Depuis il vient en aide aux PMA dans leurs efforts visant à :

- développer la capacité de leurs institutions à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies liées au commerce ;
- intégrer le commerce dans leurs plans nationaux de développement à la fois comme outil de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- coordonner les interventions des partenaires techniques et financiers (PTF) au titre de l'Aide pour le commerce en fonction des priorités nationales ;
- mobiliser les partenaires en vue de l'obtention de ressources additionnelles pour soutenir les initiatives découlant des priorités de la matrice des actions de l'EDIC.

Une évaluation de mi-parcours (EMP) du CIR a été effectuée en 2012. Sur la base des résultats de cet exercice, les objectifs et la stratégie du programme ont été jugés pertinents en ce qui concerne principalement les activités de catégorie 1. En dehors des différences de vue entre les parties prenantes (PMA, donateurs et autres partenaires) sur le rôle du CIR, il a été constaté depuis l'opérationnalisation du programme en 2008 une nette amélioration des approches utilisées. De même, il a été noté une plus grande efficacité du programme, en termes de progrès réalisés par rapport à trois des quatre résultats attendus dont le renforcement des capacités, l'intégration du commerce et la coordination de la prestation de l'assistance technique liée au commerce, compte non tenu du nombre croissant de projets de catégorie 2 d'alors et de leur implication pour la mobilisation de ressources additionnelles (résultat 4).

En 2014, il y a eu une évaluation complète et indépendante des opérations et des structures du CIR ainsi que des processus de gestion financière des ressources et des projets. Les conclusions de cette évaluation ont confirmé la pertinence du CIR au regard des besoins réels des PMA en matière de commerce ainsi que son efficacité en ce qui concerne les réalisations comparées aux objectifs recherchés, en termes de renforcement de capacités institutionnelles et de gestion des ressources financières et des projets, de durabilité et d'insertion dans les plans nationaux de développement stratégiques. Parallèlement, il a été relevé, à la lumière des résultats de cette évaluation, un certain nombre de problèmes, entre autres:

- une faible capacité des pays à mettre en œuvre leurs plans et stratégies;

- la variance des réalisations entre les pays en ce qui a trait à la coordination de l'aide fournie au titre de l'APC et à l'ampleur de l'adhésion au programme sur le commerce;
- les résultats limités obtenus par les pays bénéficiaires en matière de mobilisation de ressources additionnelles ; et
- une relative faiblesse de la gestion et de la gouvernance qui nuit à l'efficacité et à l'efficience du programme.

Sur la base des conclusions et recommandations de l'évaluation complète, le Comité directeur du CIR a approuvé la prorogation du programme sous la forme d'une deuxième phase à démarrer à compter de janvier 2016. Le premier projet de programme-cadre pour cette nouvelle phase a été discuté lors d'une plateforme globale du CIR, tenue du 17 au 19 mars 2015 à Genève. Cette assise à laquelle prenaient part tous les partenaires du CIR (PMAs, donateurs, agences) avait pour but de garantir une approche inclusive et collective de la portée et des modalités de la deuxième phase du CIR basée sur un partage des connaissances et des données de l'expérience des pays. Il est attendu des résultats de ces consultations qu'ils contribuent à faire du CIR un programme plus dynamique, plus flexible et davantage axé sur les résultats. Dans le cadre de l'évaluation, il a été également recommandé d'étendre la portée du CIR aux chaînes de valeur globales, à l'intégration régionale et à une participation accrue du secteur privé dans le but d'en renforcer la pertinence.

Situation d'Haïti : Le Gouvernement haïtien avait formulé sa demande d'admission à ce programme, sur la base d'une brève description de la situation économique et politique du pays et de son engagement à incorporer le commerce dans les politiques et stratégies nationales de développement. Cette demande soumise à l'approbation du Conseil du CIR a été agréée fin juin 2008, faisant depuis d'Haïti un bénéficiaire à part entière du programme. Suite à l'admission d'Haïti au CIR, un accord de don a été signé en novembre 2010 entre le Gouvernement et le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), pour un montant de 50 mille dollars américains. Ce fonds octroyé au pays au titre de la phase pré-EDIC a, suite à deux prorogations à juin et à novembre 2012, respectivement, permis de financer des activités destinées à familiariser les représentants des parties prenantes avec les aspects importants du programme.

Parallèlement, un accord portant sur une valeur de 400 mille dollars a été passé entre le Gestionnaire du fonds d'affectation spéciale du CIR et la Banque mondiale pour que celle-ci prépare à l'intention du Gouvernement haïtien et des parties prenantes en général une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC).

Dans le but d'opérationnaliser le programme, le Gouvernement haïtien a présenté au Conseil du CIR un projet intitulé « Appui à la mise en œuvre du CIR en Haïti » que celui-ci a approuvé le 17 décembre 2012. Sur cette base, un Mémorandum d'accord a été passé en novembre 2012 entre le Gouvernement et l'UNOPS (Gestionnaire du fonds d'affectation spéciale du CIR) pour une contribution à la mise en œuvre du CIR d'un montant de 300 mille dollars américains sur trois ans et une possible reconduction de deux ans. Ces

ressources fournies par le Fonds d'affectation spéciale du CIR (FASCIR) sont utilisées pour mettre en place et opérationnaliser les arrangements nationaux (Comité de pilotage, Point focal, Facilitateur des donateurs, Unité de mise en œuvre, etc.) et financer les activités du programme. La charge de conduire ces activités incombe à une structure minimale dénommée Cellule Cadre intégré renforcé du MCI comprenant :

- un personnel professionnel composé d'un Coordonnateur et d'un Chargé de programme et du secteur privé ;
- un Proxy-spécialiste des questions commerciales assisté de trois (3) stagiaires en rotation ; et
- un personnel d'appui constitué d'une assistante administrative recrutée sur la base d'un appel à candidature, d'un comptable et d'un chauffeur tirés parmi les employés du MCI servant de Point focal institutionnel.

L'EDIC, réalisée par la Banque mondiale sur la période allant d'octobre 2012 à juin 2013, représente une analyse détaillée des principaux goulots d'étranglement et des secteurs à haut potentiel. Elle a été appropriée fin septembre 2013 par les représentants des institutions parties prenantes et validée début avril 2014 par le Conseil des Ministres, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre des priorités de sa matrice d'actions articulée autour de six secteurs ou filières porteurs :

- agriculture
- textiles et l'habillement;
- technologies de l'information et de la communication et services facilités par ces dernières;
- industries culturelles et créatives;
- tourisme et services associés;
- secteur minier.

La structure de cette matrice est de deux ordres. Il y a, d'un côté, les contraintes transversales à l'ensemble de ces secteurs ou filières et, de l'autre, les opportunités offertes et contraintes spécifiques à leur réalisation. De par la nature multisectorielle de cette matrice, le travail en réseau a été privilégié comme méthodologie. Aussi un réseau interactif et intersectoriel de mise en œuvre (RIMO) a-t-il vu le jour, sur la base d'une double représentation des institutions concernées, incluant celles de nature transversale dont l'action est susceptible d'influer positivement ou négativement sur la croissance et la compétitivité des secteurs/filières porteurs de l'EDIC (Autorité Portuaire Nationale, Administration Générale des Douanes, Institut National de Formation Professionnelle, Office National du Cadastre, etc.). Cette plateforme non statique est appelée à évoluer à mesure de l'avancement du processus de mise en œuvre pour accommoder d'autres institutions parties prenantes, notamment du secteur privé. L'aboutissement est l'élaboration d'un PIMT comme document de référence pour la mobilisation des ressources des partenaires techniques et financiers (PTF) au titre de l'aide pour le commerce.

Outil de mise en œuvre : Dans le but de mettre en œuvre les priorités de la matrice

d'actions de l'EDIC, la Cellule CIR du MCI s'est associée au RIMO, en vue de la réalisation du PIMT) pour la période triennale 2016-2019. Ce document vise à mettre en cohérence les priorités commerciales identifiées par cette matrice avec les politiques sectorielles et les grandes orientations définies par le plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) et les documents subsidiaires dont le plan triennal d'investissement (PTI). La Cellule a bénéficié au titre de la préparation du PIMT de l'appui technique de la Banque mondiale qui a, à sa demande, recruté une consultante internationale pour accompagner les représentants des divers secteurs ou filières concernés dans l'évaluation des budgets des activités figurant sur leurs fiches de projet. Elle a pu dégager dans le cadre du projet « Appui à la mise en œuvre du CIR » des ressources pour des appels à consultations dans le cadre de la rédaction du document. La préparation du PIMT a donné lieu à toute une série de réunions de travail, d'information et d'échanges dont un atelier de restitution de la première mouture du document aux parties prenantes avant sa finalisation et validation par le Gouvernement.

La préparation du PIMT est concomitante à celle d'un plan de communication dont le but est de diffuser et de promouvoir le PIMT auprès des parties prenantes clés, en particulier les partenaires techniques et financiers, qu'il convient de mobiliser dans la perspective de l'organisation d'une conférence ou table ronde sur l'aide pour le commerce.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACP	: Afrique, Caraïbes, Pacifique
ADAAC	: Association des artistes et des artisans de la Croix des Bouquets
AFD	: Agence française de développement
AGD	: Administration Générale des Douanes
AHMAQ	: Association haïtienne pour le management de la qualité
AIF	: Agence internationale de la francophonie
APC	: Aide publique au commerce
APD	: Aide publique pour le développement
APE	: Accord de partenariat économique
APN	: Autorité Portuaire Nationale
APPRI	: Accord de promotion et de protection réciproque des investissements
ATLC	: Assistance technique liée au commerce
AVSF	: Agronomes Vétérinaires Sans Frontière
BACOEZ	: Bureau de Coordination et de Suivi des Accords CARICOM, OMC et ZLEA
BDH	: Banque de développement d'Haïti
BEI	: Banque européenne d'investissement
BHN	: Bureau Haïtien de Normalisation
BID	: Banque interaméricaine de développement
BM	: Banque mondiale
BME	: Bureau des Mines et de l'Energie
BRH	: Banque de la République d'Haïti
CAED	: Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement
CARICOM	: Communauté caribéenne
CARIFORUM	: CARICOM plus République Dominicaine
CAAH	: Chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti
CCI	: Cadre de coopération intérimaire
CCI	: Centre du Commerce International
CCIH	: Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti
CDB	: Banque de développement de la Caraïbe
CIAT	: Commission interministérielle d'aménagement du territoire
CIRH	: Comité mixte intérimaire pour la reconstruction d'Haïti
CNUCED	: Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CONATEL	: Conseil National des Télécommunications
COTED	: Conseil pour le commerce et le développement économique
CSME	: Marché et économie uniques de la Caraïbe
CUT	: Compte unique du Trésor
DAJ	: Direction des Affaires Juridiques
DCE	: Direction du Commerce Extérieur
DEDI	: Direction de l'Entrepreneur et du Développement Industriel
DIA	: Direction de infrastructures agricoles
DID	: Développement international Desjardins
DSNCRP	: Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté
DUE	: Délégation de l'Union européenne

EDH	: Electricité d'Haïti
EDIC	: Etude diagnostique sur l'intégration du commerce
EMP	: Evaluation de mi-parcours
FADQDI	: Financière agricole du Québec - Développement international (FADQDI)
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FD	: Facilitateur des donateurs
FEC	: Facilité élargi de crédit
FED	: Fonds Européen de Développement
FMI	: Fonds monétaire international,
GFAS	: Gestionnaire du fonds d'affectation spéciale
GIZ	: Agence Allemande Coopération
GRET	: Groupe de recherche et d'échanges technologiques
GU	: Guichet unique
HOPE/HELP	: Programmes de préférences américaines pour le textiles-habillement en provenance d'Haïti.
ICC	: Industries culturelles et créatives
IHE	: Institut Haïtien de l'Energie
IHSI	: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
IICA	: Institut interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
INCAH	: Institut National du Café Haïtien
INFP	: Institut National de Formation Professionnelle
MARNDR	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	: Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)
MC	: Ministère de la Culture
MCI	: Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDT	: Ministère du Tourisme
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MINUSTAH	: Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPTCE	: Ministères des travaux publics, transports, communications et de l'énergie
ISO	: Organisation internationale de normalisation
OMC	: Organisation mondiale du commerce,
ONACA	: Office National du Cadastre
ONART	: Office National de l'Artisanat
ONUDI	: Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OTC	: Obstacles techniques au commerce
PADF	: Fondation panaméricaine de développement
PAMCI	: Programme d'Appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie
PARDH	: Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti
PDAI	: Programme de développement des affaires et des investissements
PDF	: Programme de développement des fournisseurs
PDNA	: Plan d'action pour le développement national et le développement d'Haïti
Petro Caribe	: Accord de coopération énergétique Haïti-Venezuela
PF	: Point focal

PIB	: Produit intérieur brut
PIC	: Portail d'information commerciale
PIMT	: Plan intersectoriel à moyen terme
PIP	: Programme d'investissement public
PMA	: Pays moins avancés
PME	: Petite et moyenne entreprise
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PPP	: Partenariat public-privé
PPTE	: Pays pauvres très endettés
PRAC	: Programme de renforcement de l'agriculture à finalité commerciale
PSDH	: Plan stratégique de développement d'Haïti
PSME	: programme de support aux micro- entreprises
PSQC	: Proxy-spécialiste des questions commerciales
PTF	: Partenaires techniques et financiers
PTI	: Plan triennal d'investissement
RIMO	: Réseau intersectoriel et interactif de mise en œuvre
SAE	: Services d'appui aux entreprises
SCM	: Système commercial mondial
SE	: Secrétariat exécutif
SFTI	: Services facilités par les technologies de l'information
SID	: Système unique d'information sur le développement
SPS	: Sanitaire et phytosanitaire
SYDONIA	: Système de gestion de douanes automatisé
Task Force	: Groupe de travail
TEC	: Tarif extérieur commun
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
TRC	: Traité révisé de Chaguaramas
TSA	: Tout sauf les armes
TST	: Tables sectorielles et thématiques
UE	: Union Européenne
UEP	: Unité d'études et de programmation
UIT	: Union internationale des télécommunications
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIQ	: Université Quisqueya
UNOPS	: Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
USAID	: Agence américaine pour le développement international

SOMMAIRE EXECUTIF

Le PIMT est structuré en onze (11) chapitres ainsi formulés :

1. Premier chapitre (Introduction)
2. Cadre stratégique d'intervention
3. Contexte économique et commercial
4. Critères d'élaboration du plan intersectoriel à moyen terme
5. Piliers du PIMT
6. Pilier I : Aménagement d'un environnement propice au commerce
7. Pilier II : Appui à l'investissement privé
8. Pilier III : Soutien aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC
9. Synopsis du PIMT
10. Institutions préposées à la mise en œuvre des programmes
11. Conditions préalables au succès de la mise en œuvre du plan intersectoriel à moyen terme

Premier chapitre (Introduction)

Partant de la première table ronde sur le commerce d'Haïti, tenue en novembre 1999 à Port-au-Prince, il reconstitue, tant soit peu, l'itinéraire du processus de planification nationale, ayant abouti à l'actuel plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) en soulignant au passage des étapes intermédiaires, tels que : le cadre de coopération intérimaire (CCI), le document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), l'évaluation des besoins post-séisme (PDNA), le plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti (PARDH). Le PIMT relève le peu de cas fait dans ces documents stratégiques successifs du concept commerce en tant qu'outil de croissance et de réduction de la pauvreté. Il explique que l'objectif du PIMT est de mettre en cohérence les priorités commerciales identifiées par la matrice de l'EDIC avec les politiques sectorielles et les grandes orientations du plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) et qu'il tient sa justification dans la double possibilité offerte de mettre à profit les outils de planification sectorielle existants et les grandes orientations du PSDH pour atteindre les objectifs de croissance et de développement économique et social. Ce chapitre prend fin avec la méthodologie d'élaboration du document basée sur l'implication effective de représentants de tous les secteurs concernés et prévoyant l'organisation, suite à sa restitution aux parties prenantes et sa validation par le gouvernement, d'une conférence ou table ronde sur l'aide pour le commerce, mettant à profit le plan de communication élaboré à l'intention des acteurs clés dont les PTF.

Cadre stratégique d'intervention

Le deuxième chapitre du PIMT enchaîne avec le cadre stratégique de développement national qui se circonscrit ici au plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) et au programme triennal d'investissement (PTI) qui lui sert d'outil de mise en œuvre.

Ce chapitre comporte la vision de développement à long terme du pays ainsi que des orientations stratégiques, en termes de défis et d'enjeux à surmonter, pour transformer fondamentalement le

pays et le placer progressivement sur la rampe de l'émergence à travers les quatre axes d'interventions stratégiques du PSDH :

- la refondation territoriale, ayant pour finalité la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance, à la création d'emplois productifs et à l'accès aux services sociaux de base ;
- la refondation économique, visant à la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice à l'investissement privé (interne et externe) et, par extension, au développement économique et social ;
- la refondation sociale, mettant l'accent sur la création de réseaux modernes, en termes de services de base à la population ; telles : santé, éducation, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique ; et
- la refondation institutionnelle, portant sur l'instauration d'un État fort, déconcentré et décentralisé.

Le deuxième volet important de ce chapitre est le cadre stratégique triennal, en l'occurrence le programme triennal d'investissement (PTI). Il fournit sur le moyen terme, un ensemble d'orientations stratégiques pour jeter les bases institutionnelles, économiques et sociales compatibles avec l'émergence éventuelle d'Haïti. La question de financement ne laisse point indifférent quant au souci qu'elle pose pour la stratégie de mise en œuvre des programmes, sous-programmes ou projets du PSDH, principalement dans un contexte de post-annulation de la dette marqué non seulement par la diminution des ressources externes mais aussi par leur volatilité.

Les grandes lignes de cette stratégie, telles que formulées dans ce chapitre, reposent sur l'amélioration non seulement de la gouvernance économique et de la gestion des finances publiques mais aussi sur la coordination des efforts des partenaires financiers et techniques (PTF). Les réformes proposées portent notamment sur la modernisation des administrations de perception, l'identification et la mobilisation, en réponse à la diminution accrue de l'aide publique au développement, de nouvelles sources de revenus locaux (recettes fiscales, épargne privée, etc.).

Ce chapitre traite également du financement de la mise en œuvre du PSDH à travers le PTI 2014-2016. Il fait mention notamment :

- d'une enveloppe globale prévisionnelle de 309,5 milliards de Gourdes pour les 32 programmes et 136 sous-programmes du PSDH financés par le biais du PTI 2014-2016 ;
- de l'allocation de 121,6 milliards au titre des programmes d'investissement public (PIP) des exercices 2013-2014 et 2014-2015, représentant 39% des besoins de financement du PTI 2014-2016 ; et
- du décaissement effectif de 39,2 milliards, soit un taux de financement global de 32% par rapport aux PIP des deux premiers exercices 2013-2014 et 2014-2015 et de 19% en regard aux deux premières tranches annuelles du PTI.

La question de suivi-évaluation figure aussi au menu de ce chapitre qui identifie :

- 1) le SID/HAÏTI comme un outil capable de permettre au MPCE de suivre le déroulement des programmes et des projets et d'en évaluer les résultats obtenus et aux partenaires techniques et financiers de consulter et de se renseigner, de façon régulière, sur leur état d'avancement ; et
- 2) le Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED) en tant que mécanisme de coordination de l'aide publique au développement et de renforcement de la cohérence qui doit prévaloir pour permettre l'alignement des actions des partenaires internationaux sur les priorités nationales.

L'intérêt de ces mécanismes est, comme indiqué, la mise en œuvre coordonnée et efficace du PSDH et du PTI ceci, à travers des processus formels qui établissent les liens entre les ministères sectoriels.

Le dernier point abordé dans ce chapitre a trait à l'aide pour le commerce (APC) qui reste à date peu connue en Haïti où il s'avère difficile de faire la part entre l'enveloppe budgétaire de coopération destinée au développement et la portion de celle-ci dévolue au commerce. La Cellule CIR du MCI est bien consciente de ce problème au point de l'inscrire à son agenda de travail. D'ici là, il est fourni, à titre indicatif, un ordre de grandeur de l'APC engagée au profit d'Haïti pour la période 2008-2020, lequel est établi, sur la base des résultats d'une enquête ad hoc auprès des principales agences multilatérales et bilatérales partenaires opérant dans le pays.

Contexte économique et commerciale

Le troisième chapitre du PIMT se rapporte au contexte économique et commercial d'Haïti. Il traite tour à tour des performances économiques, de la situation du commerce extérieur, de l'intégration du pays au niveau régional et des réformes initiées au cours des dernières années sur le plan économique.

Les performances économiques d'Haïti, telles que relatées dans ce segment du document, n'ont pas été reluisantes. Le pays a connu, certes, une croissance positive post-séisme, marquée notamment par la récupération en 2010/2011 de 5,5% du produit intérieur brut (PIB) mais hélas trop courte pour produire l'effet d'entraînement nécessaire pour dynamiser l'ensemble des secteurs et les amener à contribuer à une augmentation substantielle et soutenue de l'activité productive.

Comme de fait, le secteur primaire, à l'image de l'agriculture, n'a pas été performant au cours de l'année 2014 pour laquelle il a connu une chute de 1.5% de sa valeur ajoutée à prix constant. Cependant, en dépit de cette contreperformance, l'agriculture reste et demeure un levier important de l'activité économique avec plus de 95 % de la valeur ajoutée du secteur et un taux d'occupation de la population active de plus de 65%. Mais force est de reconnaître que pour lui permettre d'atteindre son potentiel, des réponses viables doivent être apportées aux problèmes structurels qui l'affectent, notamment : l'insécurité foncière, le phénomène de déboisement et son corollaire (l'érosion), la faible taille des exploitations agricoles, le manque d'organisation de

la production en l'absence de vergers et de plantations (en gestation), les insuffisances infrastructurelles et en matière d'encadrement technique, les difficultés d'accès au crédit, etc.

Une idée forte de ce chapitre est celle d'une amélioration des capacités de transformation, de conservation et d'entreposage qu'il convient de considérer pour un renforcement de la chaîne des valeurs de l'agro-industrie dans le sens d'une expansion et diversification de l'offre propices à l'accroissement des emplois et des revenus ainsi qu'à une élévation du niveau de vie des couches les plus défavorisées des communautés cibles.

De son côté, le secteur secondaire a montré un certain dynamisme, comme en témoigne son taux de croissance qui, de 7,1% en 2012 a connu une décélération en 2013 (2,17%) avant de remonter légèrement à 2,21% en 2014. Cette évolution positive a été possible sous l'impulsion conjuguée des industries manufacturières et du secteur de l'assemblage de réexportation (textile-habillement et cuir). C'est, comme indiqué dans cette partie du document, loin de son potentiel, en termes d'interactions possibles avec l'agriculture sous forme de transformation de produits ou d'amélioration de leur processus d'élaboration. Encore que les préférences tarifaires offertes à travers les programmes préférentielles américaines (HOPE/HELP), canadiennes et européennes ouvrent la possibilité pour Haïti de restructurer son industrie textile-habillement et, par la même occasion, de créer les conditions pour l'émergence, en association avec l'art et l'artisanat, d'une mode haïtienne différenciée par rapport à la concurrence.

Le secteur tertiaire est présenté dans ce chapitre comme le plus grand contributeur au PIB (plus de 50 pourcent). En effet, il a enregistré en 2014 un taux de croissance de 2,8% de son PIB ceci, grâce à une hausse de 4,22% de la valeur ajoutée de la branche commerce, restaurant et hôtel, laquelle est expliquée par l'importance accrue du créneau de la restauration et par la construction de nouveaux hôtels à Port-au-Prince et à Pétion Ville pour ne rien dire de la branche transports et communications (3,67% en termes réels) et des autres services marchands (5,14%).

La situation du commerce extérieur d'Haïti, telle que reflétée dans ce chapitre, est particulièrement préoccupante avec un déficit de la balance commerciale estimé par le FMI à 2,47 milliards (27,7% du PIB) en 2014 contre 2,45 milliards en 2013. Quoique le taux de couverture des importations par les exportations ait retrouvé son niveau d'avant le séisme de 2010 (27%), il est jugé insuffisant avec les exportations de biens qui ne font à peine que 10,3% du PIB. Un autre sujet d'inquiétude est celui du financement du déficit de la balance des paiements par des fonds provenant de l'extérieur, notamment de dons de la part des partenaires du pays et de transferts de la diaspora haïtienne montant respectivement à 563 millions de dollars (6,3% du PIB) et à 2 milliards de dollars environ (22% du PIB) en 2014. Avec l'aide internationale qui s'amenuise de plus en plus, il est formulé dans le document comme une sorte de mise en garde contre ce mode de règlement du déficit de la balance des paiements qui pose le risque d'être difficilement soutenable à long terme. En retour, il est proposé comme voie de sortie la formulation par Haïti d'une politique économique propre à stimuler la production et les exportations et à réduire ainsi progressivement le déficit commercial qui est loin d'être une fatalité.

L'intégration d'Haïti au niveau de la région est abordée à travers les accords commerciaux passés par Haïti avec des pays partenaires individuels ou regroupés en communauté ou association. Le PIMT a relevé, pour commencer, le Traité de Chaguaramas, donnant naissance à la Communauté caribéenne. Cet instrument juridique prévoit, dans sa version révisée, d'établir un marché et une économie uniques (CSME). Le défi de l'alignement du tarif douanier national au tarif extérieur commun (TEC) de la CARICOM ayant été levé, il ne reste désormais que la mise en œuvre attendue dès l'avènement d'un nouveau Parlement haïtien. En second lieu vient l'accord de partenariat économique (APE) conclu entre l'UE et la CARIFORUM dans le but de mettre les accords de Lomé et de Cotonou en cohérence avec ceux de l'OMC. Il a été observé depuis la signature de l'APE le 10 décembre 2009, une certaine réticence de la part des différentes parties prenantes de la société civile (incluant le secteur privé) et du Pouvoir législatif à l'égard de cet instrument, visant à organiser les échanges sur une base réciproque. Ainsi donc Haïti n'a toujours pas ratifié cet accord.

Haïti est également partie d'accords bilatéraux à caractère commercial, notamment avec le Mexique et le Venezuela. Elle a signé en mai 2015 avec le Mexique l'Accord de promotion et de protection réciproque des investissements (APPRI) dont l'objectif est de permettre à des entreprises mexicaines basées en Haïti d'exporter en franchise de tous droits et taxes vers les autres pays de la CARICOM. De même, elle a signé avec le Venezuela l'Accord de coopération énergétique Petro Caribe qui lui garantit depuis septembre 2007, un approvisionnement régulier en produits pétroliers au prix du marché international mais suivant un mode de paiement préférentiel, prévoyant l'acquittement dans les 90 jours de 40 pourcent de la valeur facturée par cargaison et la balance de 60 pourcent sous forme de remboursement de dette après 25 ans, sans compter une période de grâce de deux ans, à un taux d'intérêts annuels de 1%. L'Accord avec le Mexique ouvre, entre autres opportunités, pour Haïti celle de pouvoir mettre à profit des investissements mexicains pour créer des emplois sur son propre territoire. Tandis que celui passé avec le Venezuela compense quelque peu pour l'actuel positionnement d'Haïti qui, suite à l'annulation de sa dette, n'est pas en mesure d'accéder à certaines conditions de prêts et de crédits sur le marché financier international.

Les réformes économiques et financières initiées au cours des dernières années constituent le dernier point abordé dans ce chapitre. Leur finalité est d'améliorer la gouvernance et les politiques publiques par l'instauration d'un cadre macroéconomique capable d'assurer une croissance économique soutenue tout en faisant reculer l'inflation et stabiliser les taux de change. Les actions menées et les mesures mises en place à travers le programme de facilité élargi de crédit (FEC) avec le Fonds monétaire international (FMI) ont donné des résultats probants. Aussi, pour réduire la vulnérabilité du pays face à la réduction accrue de l'aide et limiter les risques budgétaires, est-il recommandé de poursuivre la réforme des organes de perception fiscale et parafiscale pour en améliorer la gestion et la gouvernance et leur donner ainsi les moyens de dégager des ressources de substitution à l'aide publique pour le développement (APD) et aux prêts concessionnels vénézuéliens. L'idée sous-jacente est aussi d'éviter d'avoir à recourir au financement de la Banque centrale susceptible de créer des pressions inflationnistes et de diminuer les réserves nettes de change du pays.

Critères d'élaboration du plan intersectoriel à moyen terme

Le quatrième chapitre aborde des questions liées :

- à la convergence et à l'harmonisation du PIMT avec la vision et les orientations de développement à long terme du pays, telles qu'elles figurent dans le plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) ainsi qu'avec les priorités à moyen terme établies par le programme triennal d'investissement (PTI) ;
- à l'alignement de ce document de référence de l'APC sur le programme d'investissement public (PIP) indispensable pour garantir l'engagement du Gouvernement et a fortiori le financement des programmes ou projets avec l'appui des partenaires techniques et financiers ;
- aux modalités d'insertion des programmes et/ou des projets dans le PIMT fondées à la fois sur leur complémentarité avec des activités en cours, leur conformité aux objectifs du gouvernement et leur adéquation en regard au cadre stratégique de référence, y compris l'existence d'une institution porteuse.

Piliers du PIMT

Le cinquième chapitre traite, pour commencer, des trois (3) piliers du PIMT, à savoir : l'aménagement d'un environnement propice au commerce, l'appui à l'investissement privé et le soutien aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC. Cette interaction est, comme indiqué dans le document, nécessaire à une convergence des efforts vers la création d'un environnement propice à l'investissement privé et capable d'apporter des réponses viables aux contraintes qui affectent la croissance et la compétitivité des secteurs/filières porteurs de l'EDIC.

Dans un deuxième temps, il montre l'articulation entre les projets consignés dans le PIMT et les programmes du PSDH en soulignant notamment les points de ralliement ou de convergence. Subséquemment, il dévoile les objectifs des programmes du PSDH appelés à servir d'ancrage aux projets du PIMT avant de poursuivre avec une vue synoptique des trois piliers de ce document, flanqués de leurs objectifs prioritaires et de leurs points d'ancrage respectifs dans le PSDH. Il termine avec une analyse des motifs à l'origine de la distribution des projets issus de la matrice d'actions de l'EDIC entre lesdits piliers.

Pilier I : Aménagement d'un environnement propice au commerce

Le sixième chapitre se rapporte à la présentation du pilier I du PIMT « Aménagement d'un environnement propice au commerce ». Ce chapitre est subdivisé en six parties, incluant une brève introduction pour la présentation de la méthodologie. Celle-ci s'articule autour de deux groupes de critères.

Le premier groupe de critères définit la capacité d'un pays à faire du commerce :

- l'accès des agents économiques aux marchés, aux intrants, au financement, à la sécurité de jouissance des biens fonciers et à des services de développement d'entreprises, à l'information, à des compétences et aux institutions économiques de soutien ;
- la facilité de satisfaire aux obligations fiscales et réglementaires ;
- la prudence et la stabilité macroéconomique ;
- la concurrence équitable.

Tandis que le deuxième groupe de critères, issus de la matrice d'actions de l'EDIC, soutient que, pour s'attaquer aux contraintes transversales et donner l'impulsion à l'investissement et au commerce, il convient de :

- améliorer l'environnement des affaires ;
- réduire les coûts de transports et la logistique commerciale ; et
- mener une politique commerciale offensive, portée par un cadre institutionnel renforcé.

Par recoupement des deux séries de critères, il s'est dégagé, en guise de réponses à chacune des catégories de contraintes transversales (réelles ou potentielles), un ensemble d'idées de projet que le pays gagnerait à traduire en actions concrètes sous forme de programmes et de projets autour desquels pourrait être mobilisée la communauté des PTF présents dans le pays.

Ce chapitre présente, tout d'abord, une vue générale des idées de projets dégagées de la matrice d'actions de l'EDIC, sur la base de la méthodologie ci-dessus référencée. Il fait ensuite la décantation par rapport aux activités en cours sur le terrain avec l'appui des partenaires techniques et financiers. De-là, il se dégage une liste de projets d'intérêt pour Haïti, laquelle est subdivisée en deux sous-groupes :

Sous-groupe 1 : consistant en des idées de projets d'intérêt pour la croissance et la compétitivité de l'économie haïtienne pour lesquels il n'a pas été encore identifié d'institutions porteuses et qui sont, par conséquent, à identifier éventuellement. Ces idées de projets sont :

- concevoir et mettre en œuvre de la Banque de développement d'Haïti (BDH) ;
- réformer le droit foncier et de succession ;
- préparer un plan cadastral national ;
- opérer un aménagement minimal du territoire portant sur la vocation des terres ;
- accéder aux compétences nécessaires à la croissance et à la compétitivité des secteurs/filières porteurs de l'EDIC ;
- faciliter les échanges par le biais de l'accès à l'information sur les règles et procédures régissant le commerce international ;
- dynamiser ou créer des Unités d'Etudes et de Programmation (UEP).

Sous-groupe 2 : regroupant des idées de programmes ou de projets pour lesquels il y a déjà des institutions porteuses et qui sont donc appelées à intégrer le portefeuille du pilier I du PIMT à réaliser avec l'appui des partenaires techniques et financiers d'Haïti. Ces idées de projet s'intitulent :

1. Renforcement des capacités d'intervention de l'Office National du Cadastre ;
2. Renforcement de la capacité d'accès au Large bande internationale ;
3. Mise en place de l'observatoire des marchés TIC ;
4. Mise en place de centres technologiques polyvalents ;
5. Elaboration d'un plan national de développement du secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement ;
6. Renforcement des capacités et du leadership de l'Institut de Formation Professionnelle (INFP) d'un système de formation cohérent et unique ;
7. Mise en place d'un système automatisé de traitement et de diffusion de statistiques du commerce extérieur de qualité ;
8. Conception et mise en opération d'un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD).

Pilier II : Appui à l'investissement privé

Le septième chapitre concerne le pilier II du PIMT « Appui à l'investissement privé » qui, tel que perçu dans le PSDH, est un facteur de gouvernance indispensable à une croissance économique accélérée et équilibrée. Ce document stratégique reconnaît, toutefois, que l'investissement n'a aucune chance de se produire si les conditions préalables ne sont pas réunies, entre autres : la sécurité publique, la stabilité politique, la levée des contraintes infrastructurelles, l'amélioration du climat des affaires, sans oublier l'assistance financière et technique nécessaire à l'émergence des PME. Prenant en compte les divers efforts en cours dans diverses institutions du pays pour tenter d'apporter des réponses à la plupart de ces contraintes, le PIMT fait le choix d'apporter sa contribution, aussi minime soit-elle, à :

- la protection, par voie d'indication géographique ou de marque, les articles phares d'Haïti dont le fer découpé de Noailles ;
- la production et le partage avec les parties prenantes de réflexions de nature à impulser l'industrie textile-habillement, en en favorisant notamment :
 - o l'augmentation et la diversification de la base de production et d'exportation ;
 - o une élaboration plus poussée des articles offerts par une avancée plus significative dans la chaîne des valeurs ;
 - o l'internalisation de l'artisanat et de l'art en général pour l'émergence d'une mode haïtienne différenciée par rapport à la concurrence immédiate,
 - o le développement d'une sous-traitance interne portée par des grappes de PMEs haïtiennes se supportant mutuellement et capables de soutenir favorablement la compétition des marques étrangères ;
- une participation éclairée des milieux académiques dans le processus développement d'Haïti, notamment dans le domaine de l'énergie ;

- l'application de politiques publiques d'accompagnement technique et de conseils aux PME touristiques et services associés.

Pilier III : Soutien aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC

Le huitième chapitre a trait au pilier III « Soutien aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC » qui met l'accent sur trois secteurs/filières principaux : agriculture, mines et industries culturelles et créatives.

Il reconnaît que l'agriculture dispose d'un potentiel intéressant mais qu'elle a du mal à le réaliser, compte tenu des contraintes, tant transversales que spécifiques, qui l'affectent. Le document relève que l'huile de vétiver contribue à un meilleur positionnement d'Haïti (premier producteur et exportateur mondial) sur le marché mondial par rapport à la mangue pour laquelle elle ne pointe qu'à la dixième place. Il rapporte, en outre, que le pays n'a pas été en mesure de reprendre sa position autrefois dominante pour des produits, tels que : café, sisal, coton, etc. Mais, en dépit de sa contreperformance, confirme-t-il, l'agriculture haïtienne détient le potentiel non seulement pour nourrir la population mais aussi pour permettre au pays de s'intégrer dans les courants d'échanges internationaux et régionaux. Une idée que partage vraisemblablement le Gouvernement haïtien qui en a fait une priorité dans le cadre du budget de l'exercice fiscal 2015-2016. Le choix stratégique de faire de l'agriculture la locomotive de la croissance économique converge en quelque sorte avec celui de l'EDIC de l'élever au rang de secteur porteur. Dans cette dynamique le PIMT se propose à travers trois interventions distinctes d'accompagner les parties prenantes (publiques et privées) des filières café, mangue et autres dans leurs efforts visant à :

- apporter des réponses viables aux contraintes liées à l'offre des produits concernés ;
- réhabiliter des champs tombés en déchéance dans les principales zones de production ;
- libérer les enclaves de production des contraintes routières qui les empêchent de contribuer à la croissance et à la compétitivité de la filière agricole.

Comme susmentionné, ce chapitre s'intéresse, tout aussi bien, au secteur minier qui se heurte pour son développement à des contraintes de divers ordres (informationnel, stratégique, juridique, institutionnel, etc.) que le PIMT a la prétention d'aider à lever ou, tout au moins, à atténuer à travers deux projets ayant pour but de valoriser les ressources minérales d'Haïti et d'augmenter la capacité énergétique du pays en matière de ressources fossiles.

Le troisième point abordé dans ce chapitre concerne les industries culturelles et créatives dont l'un des aspects (la création) est revendiqué par trois institutions différentes (Ministère de la Culture, Ministère du Tourisme et Office National de l'Artisanat¹). L'absence de ligne de démarcation entre les domaines d'activités respectifs de ces institutions pose un problème sérieux en matière de juridiction d'intervention. Cet état de choses nuit grandement à l'harmonie du secteur et risque, par conséquent, de constituer un frein à sa croissance et à sa compétitivité.

¹ L'ONART, convient-il de le souligner, opère sous tutelle administrative du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST).

D'où la nécessité d'un projet basé sur une entente préalable entre ces parties prenantes sur la répartition des rôles entre les fonctions d'orientation stratégique et de promotion du développement du secteur et d'amélioration de l'offre au double plan qualitatif et quantitatif.

Synopsis du PIMT

Le neuvième chapitre présente, sous forme d'un tableau, un synopsis du PIMT, regroupant l'ensemble des projets issus de la matrice d'action de l'EDIC avec leurs codes respectifs définis suivant le pilier d'appartenance (I, II ou III) et la place occupée dans la série (1, 2, 3, etc.), leurs objectifs prioritaires, les résultats recherchés et les ressources à mobiliser.

Institutions préposées à la mise en œuvre des programmes

Le dixième chapitre se résume également à un tableau, regroupant les projets issus de la matrice d'action de l'EDIC avec leurs codes respectifs et objectifs prioritaires et les parties prenantes clés, telles que : les institutions de mise en œuvre et de tutelle ainsi que les partenaires techniques et financiers appelés à contribuer au financement du PIMT.

Conditions préalables au succès de la mise en œuvre du plan intersectoriel à moyen terme

L'auteur soutient que le succès de la mise en œuvre du PIMT ne peut être garanti qu'à travers une implication à fond des acteurs nationaux (publics et privés) et un appui conséquent de la part des partenaires techniques et financiers. Il prescrit en soutien à l'engagement souhaité de ces acteurs clés l'application de politiques d'investissements propices au renforcement et à la diversification des capacités de production, au développement des chaînes de valeurs, à l'élaboration accrue de l'offre, à la croissance et à la compétitivité. Divers autres aspects sont identifiés et analysés par l'auteur qui exhorte à leur amélioration, de façon à pouvoir établir les assises nécessaires à l'atteinte des principaux résultats attendus. Ces questions concernent notamment :

- la stabilité politique cruciale pour la paix sociale qui doit prévaloir comme condition préalable à la mise en œuvre du PIMT ;
- la stabilité macroéconomique vitale pour la croissance des investissements et des échanges commerciaux ;
- les politiques sectorielles qui représentent des outils stratégiques dont se servent les Pouvoirs publics pour orienter des secteurs ou filières cibles (dont l'agriculture, le tourisme, le textile-habillement, les technologies de l'information et de la communication, les industries culturelles et créatives et les mines priorités par l'EDIC, y compris des secteurs transversaux, tels que : logistique et transport, douane, formation professionnelle, énergie électrique, pour ne citer que ceux-là) en fonction des objectifs globaux qui président à la reproduction de la société toute entière ;

- le crédit de financement diagnostiqué comme un obstacle majeur à la capacité d'Haïti et des entreprises qui s'y trouvent implantées à produire et à faire du commerce ;
- l'énergie électrique considérée comme le moteur de la croissance mais qui se pose en un véritable obstacle à la croissance et à la compétitivité d'Haïti et a fortiori des entreprises basées dans le pays ;
- Les infrastructures déterminantes pour la croissance et la compétitivité mais loin de représenter un point fort pour Haïti qui, comparée aux autres pays de la région, a d'importants défis à lever, à commencer par les aspects liés à la logistique (routes, ports, aéroports, réseau de transport, etc.) ;
- l'engagement des PTFs d'Haïti qui n'est pas donné pour acquis et qui implique, par conséquent, un effort conséquent et soutenu de la part des institutions parties prenantes d'Haïti pour tenter de les fidéliser ;
- l'alignement des programmes indicatifs sur les priorités nationales, l'un des cinq principes de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide dont la mise en application en Haïti participe d'une volonté clairement exprimée par l'Etat haïtien et ses partenaires de développement de s'impliquer pleinement et de se supporter mutuellement dans les efforts de mise en œuvre ;
- Les risques inhérents au processus de mise en œuvre susceptibles d'apparaître aux étapes successives d'appropriation, de mobilisation des ressources et de réalisation des programmes et des projets du PIMT.

1. INTRODUCTION

Il sera présenté tour à tour :

- Une esquisse de la trame du cheminement vers l'actuel cadre stratégique national de référence ;
- l'objectif de l'intervention ;
- la justification de la démarche ; et
- l'approche méthodologique pour la formulation du PIMT de l'Aide pour le Commerce.

1.1 Esquisse de la trame du cheminement vers l'actuel cadre stratégique de référence

Haïti avait tenu sa première table de ronde sur le commerce les 11 et 12 novembre 1999 à Port-au-Prince. Y avaient participé les représentants des six organisations initiatrices du cadre intégré y compris ceux de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et ceux des principaux partenaires bilatéraux d'Haïti.

Cette assise permit d'identifier un certain nombre de projets spécifiques d'assistance. Toutefois, aucune promesse ferme de financement ne put être faite, hormis celle de la Banque Mondiale concernant un projet relatif à l'assurance-crédit à l'exportation et celle du Japon pour des projets relatifs à la métrologie.

En 2007, fut élaboré un cadre de coopération intérimaire (CCI) comme outil stratégique de référence pour les politiques publiques en Haïti, lequel mit notamment l'accent sur :

- le développement économique à travers la promotion d'un nouvel environnement d'affaires dans trois secteurs : tourisme, agriculture et industrie ;
- la recherche d'un développement social inclusif par une réorientation des dépenses publiques vers des politiques pro-pauvres et l'élaboration de programmes d'alphabétisation et d'éducation pour tous.
- des réformes administratives et judiciaires axées sur la décentralisation, y compris la professionnalisation de la police nationale ;

Au cours de la même année, fut préparé, à la faveur d'un processus participatif, un document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) dans lequel le commerce n'eut qu'un simple rôle d'activité subsidiaire à l'agriculture et au développement rural. Ce document qui couvrait la période 2008-2010, s'appuyait sur trois piliers stratégiques dont des vecteurs de croissance, tels : agriculture, infrastructures, tourisme, intégration économique régionale, etc. Approprié par les parties prenantes lors d'un forum national, le DSNCRP fut adopté par le Gouvernement haïtien en octobre 2007 et approuvé par le FMI et la Banque mondiale en février 2008.

Le DSNCRP fit l'objet d'un suivi caractérisé par la présentation en février 2009 d'un rapport annuel d'avancement suivie en décembre 2009 d'une analyse des mécanismes de coordination et en avril 2011 d'un rapport final. Mais déjà en 2009 un processus de réflexion avait été enclenché par le Gouvernement pour un DSNCRP deuxième génération, lequel n'avait pas pu se poursuivre en raison du séisme du 12 janvier 2010. L'étape subséquente fut marquée par l'annonce, lors d'une conférence technique tenue les 17-18 mars 2010 à Saint Domingue, de la création d'un Comité mixte intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) et l'identification des besoins post-séisme. Sur la base des résultats d'évaluation de ces besoins fut élaboré un plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti (PARDH) qui alla jusqu'en 2012 servir d'outil de référence aux autorités nationales et aux bailleurs. Ce plan fut assorti d'un cadre de reconstruction et de développement axé sur la refondation institutionnelle, économique, sociale et territoriale. Il reçut, lors de la Conférence de New York du 31 mars 2010, l'appui des partenaires d'Haïti qui se sont engagés pour un montant de 5,6 milliards de dollars au titre de son financement. En 2012, l'essentiel du PARDH est repris par le plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) qui se combine avec les divers plans sectoriels pour constituer le cadre stratégique national de référence. Le PSDH s'articule autour des quatre chantiers de refondation du PARDH et repose pour sa mise en œuvre sur les piliers triennaux que constituent le plan triennal d'investissement (PTI) et le programme d'investissement public (PIP).

Les tables sectorielles et thématiques (TST) y ont un rôle de tout premier plan en ce qui concerne l'esprit de concertation et de dialogue à alimenter et à entretenir entre les parties prenantes (ministères ou organismes publics, organisations de la société civile, incluant le secteur privé, organisations non gouvernementales, partenaires de développement, etc.) en vue d'un consensus et des voies et moyens propices à un développement durable d'Haïti autour des secteurs ou filières prioritaires. Les TST n'ont pas pour vocation de remplacer les structures administratives traditionnelles mais de leur apporter un appui propre à leur permettre de jouer pleinement et efficacement leurs rôles dans les mécanismes de planification nationale. Cette démarche va dans le sens de l'objectif de l'intervention qui vise à un alignement des efforts de l'aide pour le commerce sur les priorités nationales en matière de développement économique et social.

1.2 Objectif de la démarche

Il s'agit de formuler, à partir des priorités de la matrice d'actions de l'EDIC, un plan intersectoriel à moyen terme pour la période triennale 2016-2019 comme document de référence à la fois pour le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en ce qui concerne l'aide pour le commerce (APC). Le PIMT doit mettre en cohérence les priorités commerciales identifiées par la matrice de l'EDIC avec les politiques sectorielles et les grandes orientations définies par le plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH). Il ne se conçoit pas en dehors d'un plan de communication nécessaire à sa diffusion et à sa promotion auprès des parties prenantes clés, en particulier les PTF, qu'il convient de mobiliser dans la perspective de l'organisation d'une conférence ou table ronde sur l'aide pour le commerce.

1.3 Justification de l'intervention

De par ses multiples points d'ancrage dans le cadre stratégique de référence du pays, le PIMT pour l'aide pour le commerce, généré sur la base du contenu de la matrice de l'EDIC, permet aux PTF de mieux cerner les priorités du pays en montrant l'articulation entre les programmes et/ou projets, les plans stratégiques sectoriels, le PSDH et les documents subsidiaires (PTI et PIP). Son intérêt tient principalement à la double possibilité offerte de mettre à profit les outils de planification sectorielle existants et de suivre les grandes orientations du PSDH pour atteindre les objectifs de croissance et de développement économique et social d'Haïti. Face au manque de coordination et à la fragmentation de l'aide pour le commerce (APC), le PIMT se profile comme un outil de cohérence pour l'alignement des efforts de coopération au titre de l'APC sur les priorités nationales et l'objectif central de renforcement des Pouvoirs publics.

1.4 Approche méthodologique pour l'élaboration du PIMT

La démarche adoptée pour l'élaboration du PIMT se résume pour les représentants de chaque institution partie prenante à :

- décortiquer la matrice d'actions pour en extraire des idées de projet ;
- communiquer ces idées de projet à la Cellule CIR du MCI qui en analyse la valeur et la pertinence et formule des recommandations ;
- réviser les idées de projets, sur la base de ces recommandations ;
- en faire la décantation au regard des activités des PTF en cours de réalisation ; et
- formuler les idées de projet sous forme de fiches aux fins d'insertion dans le PIMT ;
- tenir périodiquement des plénières du RIMO pour discussions et échanges entre les membres de cette plateforme intersectorielle et interactive et ceux d'autres programmes d'aide pour le commerce hébergés par le MCI en vue d'une meilleure coordination et cohérence au niveau de l'action globale ;
- Evaluer les coûts des activités prévues par les fiches de projet aux fins de leur insertion dans le PIMT ;
- Partager les fiches d'idées de projet ainsi formulées et évaluées avec les représentants des organisations du secteur privé et recueillir leur avis et recommandations pour des ajustements éventuels ;
- Partager électroniquement la première mouture du PIMT avec les parties prenantes (publiques, privés et partenaires techniques et financiers) en attendant de la leur restituer formellement lors d'une réunion tenue à cet effet ;
- Apporter, le cas échéant, des modifications dans la version restituée de manière à la finaliser ;
- Tenir des séances d'information et de sensibilisation à l'intention des institutions publiques parties prenantes dans l'optique de l'intégration des projets du PIMT dans les plans sectoriels et dans le PTI ;
- Faire valider le document ainsi finalisé par le Gouvernement haïtien ;
- Mettre à profit le plan de communication élaboré pour sa diffusion et sa promotion auprès des parties prenantes clés dont les PTF ;

- Organiser une table ronde destinée à mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets consignés dans le PIMT ;
- Concocter sous l'égide du Point focal, en guise de soutien à la mise en œuvre du PIMT, un arrangement institutionnel, sous forme d'un taskforce intersectoriel de suivi constitué de cadres des UEP représentées dans le RIMO, mettant à contribution le système d'information sur le développement du MPCE comme mécanisme de suivi-évaluation.

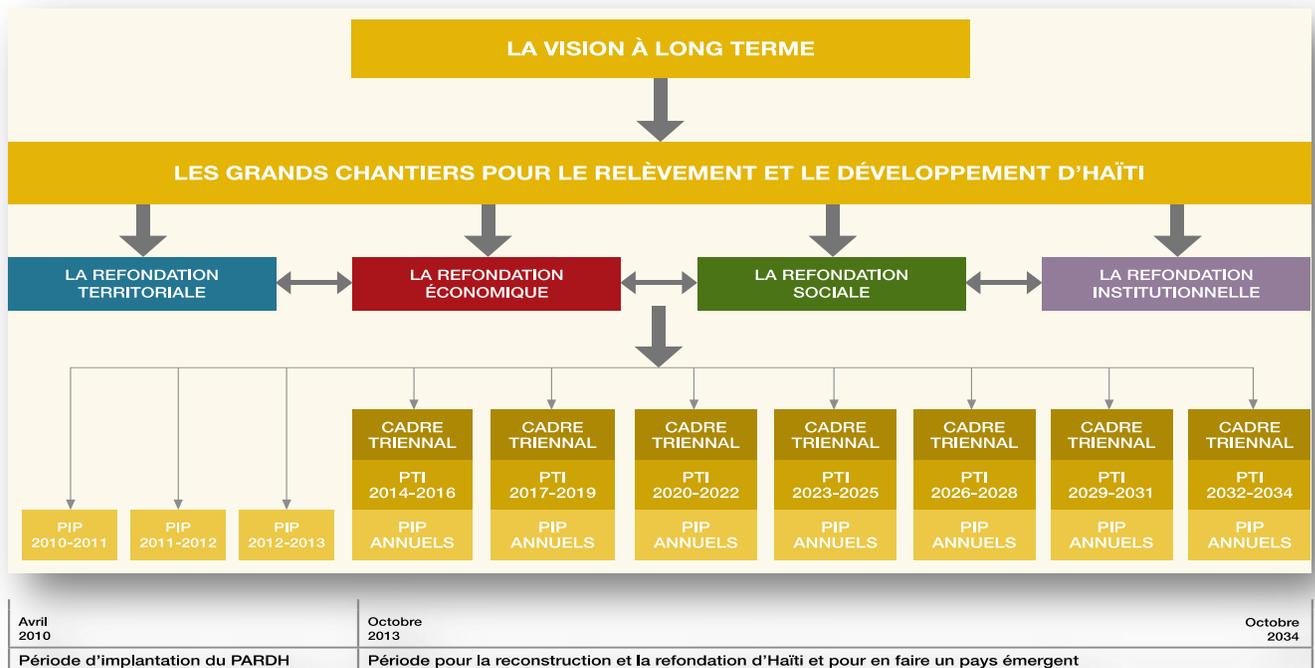
2. CADRE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT NATIONAL

Le cadre stratégique de développement national est circonscrit dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui définit la vision et les orientations de développement à long terme du pays et les Programmes Triennaux d'Investissements (PTI) qui fixent les priorités retenues sur le moyen terme.

2.1 La vision de développement à long terme

Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), élaboré au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, définit la vision de faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030. Cette feuille de route établit les défis et les enjeux à surmonter, en vue de conduire à des transformations d'ordre économique, social, environnemental, spatial et institutionnel sur le long terme. Ces changements se réaliseront progressivement suivant des grandes lignes directrices et des choix stratégiques arrêtés. La démarche stratégique de mise en œuvre de cette vision se schématise comme suit :

Figure 2.1



2.2 Les choix stratégiques fondamentaux

L'objectif de faire d'Haïti un pays émergent est un engagement majeur qui requiert la réalisation d'importants programmes pluriannuels d'investissements hautement stratégiques ainsi que la mise en œuvre de politiques et de réformes qui reposent sur des choix éclairés, c'est-à-dire propices aux transformations nécessaires à l'atteinte des résultats recherchés, entre autres :

- une croissance économique créatrice de richesses et d'emplois productifs seule capable d'aider à réduire la vulnérabilité sociale et environnementale affectant le pays ;
- un secteur privé (national, régional et international) comme vecteur premier de cette croissance ;
- un effort d'investissement conséquent propre à améliorer les services de base à la population, y compris ceux devant venir en soutien à cette croissance ;
- une inclusion sociale à divers niveaux, pour offrir aux jeunes, aux femmes et aux paysans l'espace qu'il leur faut pour s'épanouir ;
- une maîtrise volontaire de la démographie, par le renforcement de la planification familiale et l'accès gratuit aux moyens de contraception ;
- la mise en place de pôles régionaux et locaux de croissance pour mieux structurer et équilibrer les efforts déployés en matière de développement socioéconomique et d'aménagement du territoire ; et
- un Etat à la fois fort, déconcentré et décentralisé pour l'application de politiques publiques territoriales de proximité, répondant aux besoins des communautés cibles.

2.3 Les axes stratégiques du PSDH

Le PSDH s'articule autour de quatre axes distincts mais interconnectés. Il s'agit de :

- la refondation territoriale ;
- la refondation économique ;
- la refondation sociale ; et
- la refondation institutionnelle.

La refondation territoriale a pour finalité la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance, à la création d'emplois productifs et à l'accès aux services sociaux de base. Elle a également pour but de contribuer au renforcement des économies régionales et de donner l'impulsion qu'il faut pour le développement local. La refondation territoriale considère, entre autres, la mise en place de structures d'urbanisation et d'aménagement rural pouvant permettre de mieux concilier les impératifs du développement économique avec la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique et avec la gestion efficace des risques et désastres.

La refondation économique vise à la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice au développement. Aussi favorise-t-elle l'appui à l'investissement privé interne et externe ; la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; la valorisation des secteurs compétitifs de l'économie dont l'industrie manufacturière et le tourisme. Parallèlement, elle préconise la mise en place d'une véritable industrie de la construction, le développement du secteur des services, l'exploitation durable des ressources géologiques et la mise en œuvre de

projets générateurs d'emplois productifs et susceptibles de contribuer à l'accroissement de la richesse nationale.

La refondation sociale se focalise sur la création de réseaux modernes, en termes de services de base à la population ; tels : santé, éducation, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique. Elle cible aussi bien la protection des biens culturels que l'appui à la créativité culturelle, y compris le développement de l'action civique, l'offre sportive et les loisirs. Entrent également dans le champ de la refondation sociale des questions aussi pertinentes que l'accès au logement, la mise en place d'un système d'assurance sociale pour les travailleurs, l'organisation de la solidarité sociale et la question de l'égalité des genres, etc. ;

La refondation institutionnelle met l'accent sur des questions qui intéressent la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé. Au nombre de celles-ci figurent la révision du cadre légal, le renforcement des pouvoirs législatif et judiciaire et celui des institutions indépendantes. Elle considère également l'adaptation du cadre légal et réglementaire dans l'optique de l'établissement d'outils susceptibles de favoriser le développement d'une culture de transparence et de reddition de compte. La gestion du foncier et la protection de la propriété sont parmi d'autres sujets d'importance inscrits à l'agenda de la refondation institutionnelle.

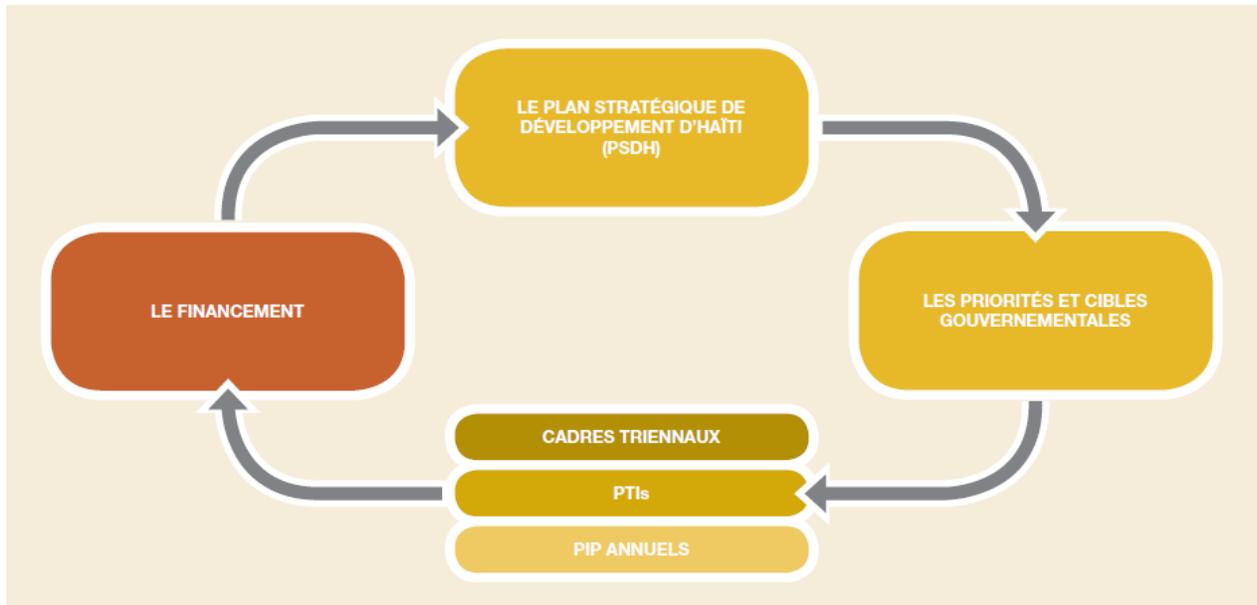
2.4 Cadre stratégique de moyen terme

Le Cadre stratégique triennal retient un ensemble d'orientations qui constituent sur le moyen terme des piliers sur lesquels le pays doit se reposer pour mettre en place les bases institutionnelles, économiques et sociales nécessaires afin de placer le pays sur la trajectoire de l'émergence en tenant compte, bien entendu, de nombreux défis à relever.

2.4.1 Les orientations de moyen terme 2014-2016

Le Programme Triennal d'Investissement et son cadre (PTI-2014-2016) représente le premier instrument de moyen terme de mise en œuvre de la vision définie dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). Il privilégie les orientations spécifiques du gouvernement sur la période en vue des programmations sectorielles et de l'opérationnalisation des projets à travers le Programme d'Investissement Public (PIP). Le schéma qui suit illustre les liens entre les principaux outils de planification, de programmation et de mise en œuvre des investissements publics

Figure 2.2



En effet, le PTI 2014/2016 mise sur la dynamisation de l'économie pour améliorer la situation sociale. A cet effet, il prône l'établissement d'un environnement macroéconomique stable comme condition essentielle à l'accroissement des investissements et la modernisation de l'économie. Les priorités d'intervention du Gouvernement formulées autour des thématiques : éducation et développement humain et social, environnement et aménagement du territoire, économie et emploi, énergie, Etat de droit et démocratie sont autant de choix retenus au cours de ce triennat.

Le cadre du PTI - 2014/2016 s'étend également à l'amélioration des conditions de base au développement telles que l'environnement institutionnel, légal et réglementaire, incluant la sécurité juridique et foncière ainsi qu'au développement et à l'entretien des réseaux d'infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie. Mais, par-dessus tout, il se veut pour cibles la recherche de marchés de biens et de services pour profiter des opportunités; un marché du travail flexible ; des pratiques d'affaires de qualité et des filières de production fortes, un accès à l'éducation supérieure et à la formation professionnelle et technique améliorée, une plus grande compétitivité à long terme impulsée par l'innovation. Le chômage et le sous-emploi restent des questions vitales qui nécessitent des réponses urgentes ceci, pour la survie et la consolidation de l'assise sociale. Il s'agit de priorités communes à toutes les politiques sectorielles.

Des orientations macroéconomiques ont été également formulées pour la période triennale 2014-2016 dans la logique d'une croissance économique accélérée. Elles ont porté, entre autres, sur la mise en place des bases pour une économie plus compétitive incluant la promotion d'une nouvelle politique commerciale. Ces actions seront soutenues par d'importants investissements tant publics que privés et par une meilleure mobilisation des ressources domestiques.

L'extension du marché aussi bien interne qu'externe sera poursuivie notamment par la recherche de parts de marché extérieur offrant la possibilité de mettre en valeur nos avantages comparatifs et de conduire ainsi à une plus grande compétitivité face à la demande externe et à une meilleure intégration d'Haïti dans les courants d'échanges mondiaux et régionaux. L'effet à moyen et long terme de ces politiques est un redressement de la balance commerciale et à fortiori une diminution de la pression sur le taux de change.

La promotion de cette nouvelle politique commerciale favorisera la dynamisation et la diversification des exportations de biens et de services, tout en contribuant au renforcement des institutions impliquées dans ce processus et au développement des secteurs consacrés aux produits d'exportation ceci, en adéquation avec les politiques fiscale, budgétaire et monétaire.

2.4.2 La stratégie de mise en œuvre des programmes et projets du PSDH

Si l'atteinte des objectifs de développement constitue un défi majeur, le financement des programmes et projets retenus n'en demeure pas moins un souci de tout premier ordre dans ce contexte de volatilité des ressources externes et de post-annulation de la dette. En effet, dans le cadre de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE), Haïti a bénéficié en 2009 de la part de certains partenaires d'une annulation de dettes multilatérales et bilatérales pour un montant d'environ 1,300 milliard de dollars. De ce fait, le pays se retrouve aujourd'hui dans la délicate position de ne pas pouvoir jouir de certaines conditions de prêts et de crédits sur le marché financier international. Dès lors, la recherche de financement pour des actions à long, moyen et court termes repose sur un engagement rationnel au niveau national et international pour la mobilisation des ressources. Aussi, le financement des programmes et projets de développement du PSDH et du PTI implique-t-il des ressources financières supplémentaires et plus importantes ainsi qu'un engagement pluriannuel pour plus de prévisibilité.

Par conséquent, les grandes lignes de la stratégie de financement du PSDH et du PTI reposent globalement sur l'amélioration de la gouvernance économique et de la gestion des finances publiques. Elles s'appuient aussi sur une stratégie de financement ordonnée avec les partenaires financiers et techniques externes.

De ce point de vue, l'amélioration du rendement fiscal par la modernisation des administrations de perception, l'identification de nouvelles sources de revenus fiscaux constitueront des points forts de cette stratégie. Ces réformes qui seront entreprises permettront de renforcer la mobilisation des ressources locales et d'obtenir une épargne privée plus importante. Il est également à rechercher une meilleure coordination et prévisibilité des ressources venant des partenaires de développement. De même, d'autres ressources sont à mobiliser, notamment auprès de la diaspora, des investisseurs directs étrangers, des partenariats publics-privés (PPP), de bons du Trésor, etc.

Parallèlement, le renforcement du cadre de la planification des dépenses est à poursuivre en vue de l'amélioration de la chaîne des dépenses et des méthodes d'allocation des ressources ceci, pour garantir la rationalité et la qualité des dépenses.

2.4.3 Le financement du PTI 2014-2016

Le coût total de la mise en œuvre du Programme Triennal d'Investissement public pour la période 2014-16 est de 310 milliards de gourdes dont 102 milliards en 2014, 101 milliards en 2015 et 107 milliards en 2016. Cette enveloppe est ainsi répartie entre les quatre (4) axes stratégiques : au-delà de 50% à la refondation territoriale, plus de 15 % à la refondation économique, près de 20% à la refondation sociale et environ 15% à la refondation institutionnelle.

TABLEAU 2.1				
COÛTS PREVISIONNELS DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT				
Axes stratégiques	Période triennale 2014-2016			Coûts totaux
	2013/14	2014/15	2015/16	
Refondation territoriale	47 192 678 283	52 537 724 612	60 607 321 521	160 337 634 416
Refondation économique	18 280 866 167	14 418 171 153	15 149 646 500	47 848 683 820
Refondation sociale	20 397 532 087	19 519 740 463	18 872 996 348	58 790 268 899
Refondation institutionnelle	16 254 139 340	14 311 783 464	11 970 653 067	42 536 575 870
Coûts totaux	102 125 215 875	100 787 419 692	106 600 527 435	309 513 163 003

Source : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) Programme Triennal d'Investissement 2014-16 et son cadre (2013).

La programmation des investissements pour la période 2014-2016, telle qu'elle ressort du rapport de mise en œuvre du PTI publié par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), concerne 32 programmes et 136 sous-programmes. Un budget de 121.604.655.965 Gourdes a été alloué à ces programmes et sous-programmes répartis entre les quatre (4) axes de refondation qui sous-tendent les programmes d'investissement public (PIP) 2013-14 et 2014-15, soit 39% de l'enveloppe globale du PTI. De ce montant, une valeur de 39.206.879.436 gourdes, constituée de ressources tant internes qu'externes, a été effectivement décaissée, d'octobre 2013 à mars 2015, soit un taux de financement global de 32% par rapport aux PIP des deux premiers exercices et de 19% en regard aux deux premières tranches annuelles du PTI. Il convient également de souligner que le taux de financement par axe de refondation varie entre 23 et 35% pour les PIP 2013-2014 et 2014-2015.

2.5 Mécanismes nationaux de suivi du PSDH, du PTI et de coordination de l'aide

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et du Programme Triennal d'Investissement (PTI), divers mécanismes et dispositifs sont prévus, notamment pour le suivi-évaluation, la mise en place d'un système unique d'information sur le développement (SID/HAÏTI) et d'un Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED).

L'intérêt de ces mécanismes est la mise en œuvre coordonnée et efficace du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et du Programme Triennal d'Investissement (PTI) ceci, à travers

des processus formels qui établissent les liens entre les ministères sectoriels, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Le suivi - évaluation des résultats se fera à partir de cibles et/ou d'indicateurs globaux de développement, macroéconomique ou touchant plus spécifiquement aux résultats de chacun des programmes et sous programmes du PSDH. Il est prévu pour les projets des indicateurs particuliers qui en informeront à la fois sur l'état d'avancement et les résultats.

Le SID/HAÏTI permettra, à travers le MPCE, au Gouvernement de suivre le déroulement des programmes et projets et d'en évaluer les résultats obtenus et aux partenaires de consulter et de se renseigner, de façon régulière, sur leur état d'avancement.

Dans le souci d'améliorer l'efficacité de l'aide, un mécanisme de coordination de l'aide externe au développement (CAED) a été mis sur pied en vue de renforcer la cohérence des actions des partenaires internationaux avec les priorités nationales. A cette fin, le CAED favorise l'établissement de plates-formes permanentes de dialogue, de concertation, de coordination des actions et de suivi de l'évolution des activités entre les PTF et le gouvernement. Il veille aussi à une meilleure intégration de la gestion de l'aide dans le système national de planification et de gestion du développement.

2.6 Aide pour le commerce (APC) en Haïti

L'APC relève de l'Aide Publique au Développement (APD). Elle est une forme d'assistance octroyée sous forme technique ou financière dans l'objectif fondamental d'aider les pays en développement, notamment les moins avancés (PMA), à jouer un rôle actif dans le système commercial mondial (SCM) en se servant notamment du commerce comme instrument de croissance et de réduction de la pauvreté. L'initiative de l'Aide pour le commerce a été lancée en décembre 2005 à la Conférence ministérielle de Hong Kong. Elle est devenue de plus en plus importante, indispensable même, pour les PMA qu'ils aident à surmonter des obstacles liés à l'offre et à l'infrastructure commerciale qui les empêchent de prendre part avantageusement aux courants d'échanges internationaux et régionaux.

L'APC est d'un très grand apport aux PMA en matière d'élaboration de politiques et de réglementations commerciales. En effet, les fonds y provenant sont utilisés par ces pays pour renforcer leurs capacités à élaborer des politiques commerciales, à participer aux négociations et à mettre en œuvre les accords qui en découlent. En ce qui concerne Haïti, une part significative du budget de coopération de l'UE au titre de l'APC est consacrée à ces fins, notamment à travers le programme d'Appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie (PAMCI), le programme binational et le programme « Caribbean single market & economy » accompagnant le Bureau de Coordination et de Suivi des Accords CARICOM, OMC et ZLEA (BACOS).

Cette aide particulière sert également aux PMA à mettre en place des infrastructures pour interconnecter les produits et les marchés mondiaux et faciliter ainsi leur exportation. L'Union européenne, la Coopération canadienne et la Banque interaméricaine de développement alloue

chacune une part conséquente de leur enveloppe de coopération allouée au pays au renforcement des infrastructures (routes, ports, télécommunications, eau, énergie électrique, etc.) susceptibles d'impacter le commerce.

L'aide pour le commerce constitue un apport certain au renforcement des capacités de production des secteurs économiques porteurs des PMA et à l'accroissement de leur compétitivité sur les marchés d'exportation. Elle vise notamment à améliorer les chaînes de valeurs et d'approvisionnement, les laboratoires d'essais, etc. L'Union européenne, la Banque mondiale, l'Agence internationale de développement des Etats-Unis d'Amérique (USAID) et le Programme des Nations unies pour le développement allouent, chacun en ce qui le concerne, à Haïti des fonds au titre de l'élargissement et de la diversification de la base de production et d'exportation et du développement des chaînes des valeurs des secteurs aussi divers que l'agriculture, la sylviculture, la pêche, le textile-habillement, la construction, le tourisme et services associés, les technologies de l'information et les services facilités par celles-ci, y compris le renforcement de la culture de la qualité par l'accompagnement des entreprises et des laboratoires du pays dans la mise aux normes ISO, etc.

Enfin, l'APC permet aux PMA de faire des ajustements par rapport aux coûts de transaction susceptibles de découler de la libéralisation des échanges, de l'érosion de préférences tarifaires, de pertes de recettes fiscales ou de détérioration des termes de l'échange. Autant de risques liés à une éventuelle ratification de l'Accord de partenariat économique (APE) par Haïti. Dans ce cas particulier, l'APC pourrait être une position de négociation du pays et, comme telle, lui servir de conditionnalité à cette ratification, de manière à pouvoir, le cas échéant, compenser les déconvenues commerciales susceptibles d'en résulter.

Toutefois, l'aide pour le commerce reste encore peu connue en Haïti où il s'avère difficile de faire la part entre l'enveloppe budgétaire de coopération destinée au développement et celle dédiée au commerce. Ce problème peut être illustré par le programme d'investissement public (PIP) dont le financement est assuré à 67 pourcent par l'aide externe, sans qu'il ne soit possible d'isoler la part de l'APC de celle de l'APD. Il est prévu dans le cadre du projet « Appui à la mise en œuvre du CIR en Haïti » de l'adresser suivant une méthodologie en trois (3) étapes :

1. porter les principales institutions parties prenantes (MCI, MPCE et MEF) à se mettre d'accord sur la définition et la portée du concept de l'APC ;
2. partager les résultats des réflexions et résolutions avec les autres parties prenantes dans le but de les amener à se les approprier ;
3. combler le vide existant par l'institution d'une base de données, incluant à la fois les partenaires techniques et financiers (PTF) et leurs apports respectifs, les secteurs et/ou filières bénéficiaires et les institutions sectorielles (ministères ou autres organismes publics et privés) par lesquelles transitent l'APC.

Entretemps, il a été procédé à un état des lieux de l'Aide pour le commerce en s'enquérant auprès des principales agences bilatérales et multilatérales sur place du montant de leurs enveloppes respectives de coopération avec Haïti et de leur répartition entre des programmes ou projets en cours et en perspective répondant aux fins de :

- formulation de politiques et de stratégies commerciales, conduite de négociations et mise en œuvre d'accords commerciaux ;
- renforcement d'infrastructures et de services essentiels (routes, ports, télécommunications, eau, énergie électrique, etc.) susceptibles d'impacter le commerce ;
- accompagnement des efforts du secteur privé dans le sens du développement des échanges ;
- élargissement et diversification de la base de production et d'exportation (agriculture, sylviculture, pêche, textiles et habillement, construction, tourisme et services associés, technologies de l'information et de la communication et services y relatifs, etc.).

Sur la base des informations recueillies, il a été établi un ordre de grandeur de l'aide pour le commerce² fournie à Haïti, lequel est consigné dans le tableau ci-dessous.

² Les données consignées dans ce tableau ont été recueillies, sur la base des résultats d'une enquête spécifique menée auprès des agences internationales sur place, par une équipe de la Cellule CIR du MCI conduite par le Chargé de programme et du secteur privé.

TABLEAU 2.2

**ORDRE DE GRANDEUR DE L'AIDE POUR LE COMMERCE FOURNIE A HAITI
(2008 - 2020)**

Agence de coopération	Million (USD)	Sous-période couverte	Bénéficiaire		Activité
			Secteur	Institution	
BID³	1.100,00	2015-2020	<ul style="list-style-type: none"> - Production Agricole et facilitation du commerce - Energies propres - Coopération technique pour la reconstruction post séisme - micro-parcs: Développement des services à l'Industrie - Environnement - Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> - MARNDR - MCI - Parc industriel de Caracol - MTPTCE - APN - Secteur Privé 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture, production artisanale et transfert de technologie - Infrastructures publiques - Electrification rurale (solaire) - Construction de nouveaux espaces, bâtiments pour les usines, routes et réseaux de services publics - Soutien administratif et financier aux PME - Gestion de bassins versants - Développement du secteur privé
Coopération Canadienne	144,17	2008-2019	<ul style="list-style-type: none"> - Financement/assurance ; - Secteur privé ; - Infrastructure. 	<ul style="list-style-type: none"> - MARNDR ; - MEF ; - MTPTC. - Consortium DID ; - IICA/FADQDI - MCI /DID 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture ; - Entrepreneuriat ; - Routes. - Commerce
USAID	49,55	2011-2018	<ul style="list-style-type: none"> - Textile-habillement ; - Agro-industrie ; - Filière construction ; - Secteur privé. 	PADF / RTI, Papyrus S.A, Tetra Tech, ARD, et J.E. Austin / MCI	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de financement du secteur privé ; - Fonds de levier aux entreprises ; - Appui au renforcement des chaînes de valeurs
Union Européenne⁴	37,00	2012-2017	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la formulation de politique et de stratégie en matière 	<ul style="list-style-type: none"> - MARNDR ; - MCI (PAMCI) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture ; - Industrie & Commerce ;

³ Il y a lieu de souligner que la Banque Interaméricaine de Développement (BID) s'était engagée au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 à fournir à Haïti au cours de la décennie 2010-2020 plus de \$2.2 milliards de Dollars américains sous forme de dons à raison de 220 millions de Dollars par année sur 10 ans.

⁴ Les données de l'UE fournies en Euro ont été, pour raison d'uniformité de l'unité monétaire utilisée, converties en Dollars américains au taux de change du 26 octobre 2015 (US\$ 1.00/ € 1,10).

			d'industrie et de commerce ; - Renforcement d'infrastructures diverses ; - Accompagnement du secteur privé ; - Aide au renforcement et à la diversification de la base de production et d'exportation	- CSME ; - Programme binational ;	- Tourisme ; - TIC ; - Infrastructure ; - Secteur privé ;
Banque mondiale	20,10	2015-2018	- Commerce ; - Secteur privé.	- MCI - AGD - APN (reste à confirmer) ; - Autres partenaires.	- Appui au développement des affaires ; - Appui à la compétitivité et à l'innovation ; - Facilitation des échanges (Portail d'information commerciale).
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	4,00	2015	- Commerce ; - Secteur privé.	- MCI ;	- Politiques/stratégies commerciales (M & PME) ; - Appui au secteur privé pour le développement des chaînes de valeur (PDF) et des échanges, en général ; - Appui au développement de la base de production et d'exportation.
Total	1.354,82	2008-2020			

N. B. : La période 2008-2020 n'est pas commune à l'ensemble des agences, comme le montre la 3^e colonne relative à la sous-période couverte par chacune d'entre elles.

3. CONTEXTE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Ce chapitre traitera tour à tour des performances économiques d'Haïti, de la situation de son commerce extérieur, de l'intégration du pays dans la région et des réformes économiques qui ont été initiées au cours des dernières années.

3.1 Performances économiques

L'économie haïtienne a connu, post-séisme 2010, une croissance positive marquée par la récupération de 5,5% du produit intérieur brut (PIB) en 2010-11. Toutefois, ce n'était pas suffisant pour déclencher des transformations susceptibles de dynamiser et d'amener les secteurs à contribuer à une augmentation substantielle et soutenue de l'activité productive. En effet, celle-ci a évolué en dents de scie, passant de 2,9% en 2011-2012 à 4,2% en 2012-2013 avant de redescendre à 2,8% en 2013-2014, selon les estimations préliminaires de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), soit 0,8% en deçà de l'objectif de 3,6% visé. Plusieurs facteurs ont été à l'origine de ces résultats. Citons, entre autres : les contraintes structurelles, les incertitudes sociopolitiques affectant les décisions des agents économiques, les conditions climatiques peu favorables, le vote tardif de la loi des finances de 2013-2014, la diminution de l'aide, lesquels ont modulé le comportement des secteurs économiques au cours des dernières années.

Le secteur primaire contribue pour moins de 25% à la formation du PIB. A l'image de l'agriculture qui constitue son essence, ce secteur n'a pas été performant au cours de l'année 2014 pour laquelle il y a eu une chute de 1.5% de sa valeur ajoutée à prix constant⁵. En déclin depuis 2010, avec un taux moyen de croissance négative de 1.1%, l'agriculture n'allait connaître un regain d'énergie qu'en 2012-13 avec un taux croissance de 4.3 pourcent. De la sorte, sa production est passée de 3,360 milliards de gourdes en 2012-2013 à seulement 3,311 milliards en 2013-2014. En dépit de cette contreperformance, l'agriculture demeure un levier important de l'activité économique en représentant plus de 95 % à la valeur ajoutée du secteur et un taux d'occupation de plus de 65% de la population active. L'histoire de l'agriculture et des exportations d'Haïti témoigne de son grand potentiel qui ne pourra, toutefois, se réaliser que dans la mesure où des réponses viables sont apportées aux problèmes structurels qui l'affectent, notamment : l'insécurité foncière, le phénomène de déboisement et son corollaire (l'érosion), la faible taille des exploitations agricoles, les insuffisances infrastructurelles, le manque d'encadrement technique, l'accès au crédit, etc.

Dans cet ordre d'idées, l'amélioration des capacités de transformation, de conservation et d'entreposage est également à considérer pour un renforcement de la chaîne des valeurs de l'agro-industrie dans le sens d'une amélioration de l'offre propice à l'accroissement des emplois et des revenus ainsi qu'à une élévation du niveau de vie des couches les plus défavorisées de la population.

Le secteur secondaire contribue en moyenne pour moins de 20 % à la formation du PIB. Globalement, sa production est restée relativement faible. Suite à une embellie exceptionnelle de la production caractérisée par un taux de croissance de 13,4% durant l'exercice 2010-11, ce secteur ; constitué des industries manufacturières et des branches électricité, gaz et eau, y compris bâtiments et travaux publics, ne fait aujourd'hui qu'environ 5.3% en moyenne annuelle. Sous l'impulsion des industries manufacturières, ce secteur a montré un certain dynamisme, comme en témoigne son taux de croissance qui, de 7,1% en 2012 est passé à 2,17% en 2013 avant de remonter 2,21% en 2014. Dans le même ordre d'idées, la production du secteur qui était

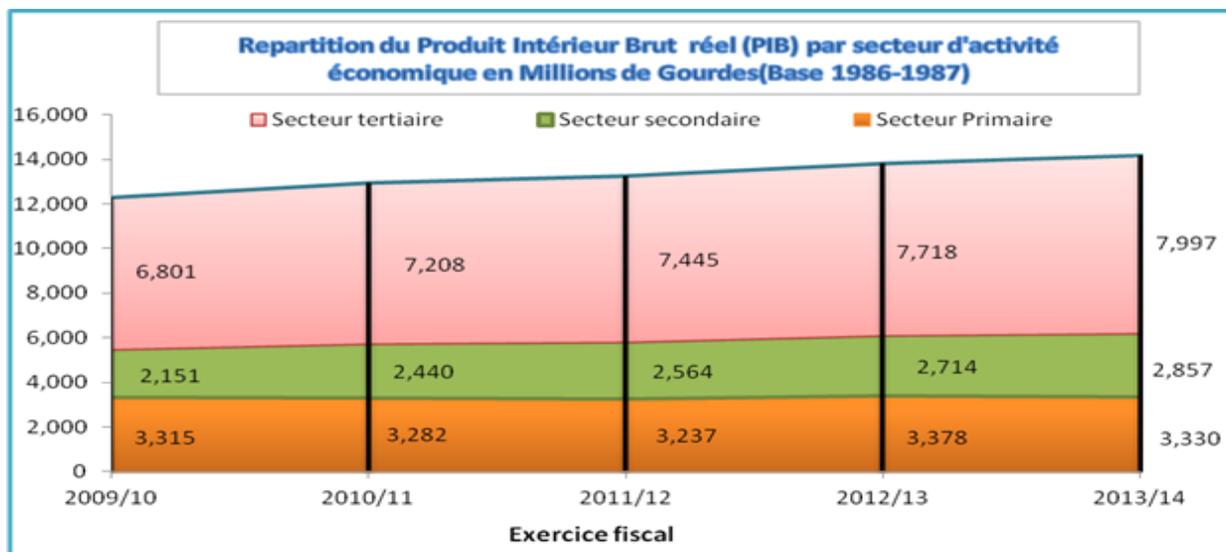
⁵ Statistiques provisoires de l'IHSI.

de 2,564 milliards de Gourdes en 2012 a atteint 2,714 milliards de Gourdes en 2013 avant de s'élever à 2,857 milliards Gourdes en 2014. Ont été particulièrement actives les filières de fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac, y compris le secteur de l'assemblage de réexportation (textile-habillement et cuir) avec un taux moyen de croissance de 2,1 en volume. En outre, la branche bâtiments et travaux publics, en hausse depuis 2011, a continué sa progression pour atteindre les 7,9% en 2014 ceci, grâce aux travaux de reconstruction et à d'autres initiatives du secteur privé. En 2014, les services de production et de distribution d'électricité et d'eau ont été les moins performants avec une hausse de valeur ajoutée de 1,44% en 2014 comparée à 2013 au cours de laquelle ils ont pratiquement stagné.

Toutefois, ce secteur est encore loin de son potentiel, en termes d'interactions possibles avec l'agriculture sous forme de transformation de produits ou d'amélioration de leur processus d'élaboration. Par ailleurs, les préférences tarifaires offertes à travers les programmes préférentielles américaines (HOPE/HELP), canadiennes et européennes ouvrent la possibilité pour Haïti de restructurer son industrie textile-habillement et, par la même occasion, de créer les conditions pour l'émergence, en association avec l'art et l'artisanat, d'une mode haïtienne différenciée par rapport à la concurrence.

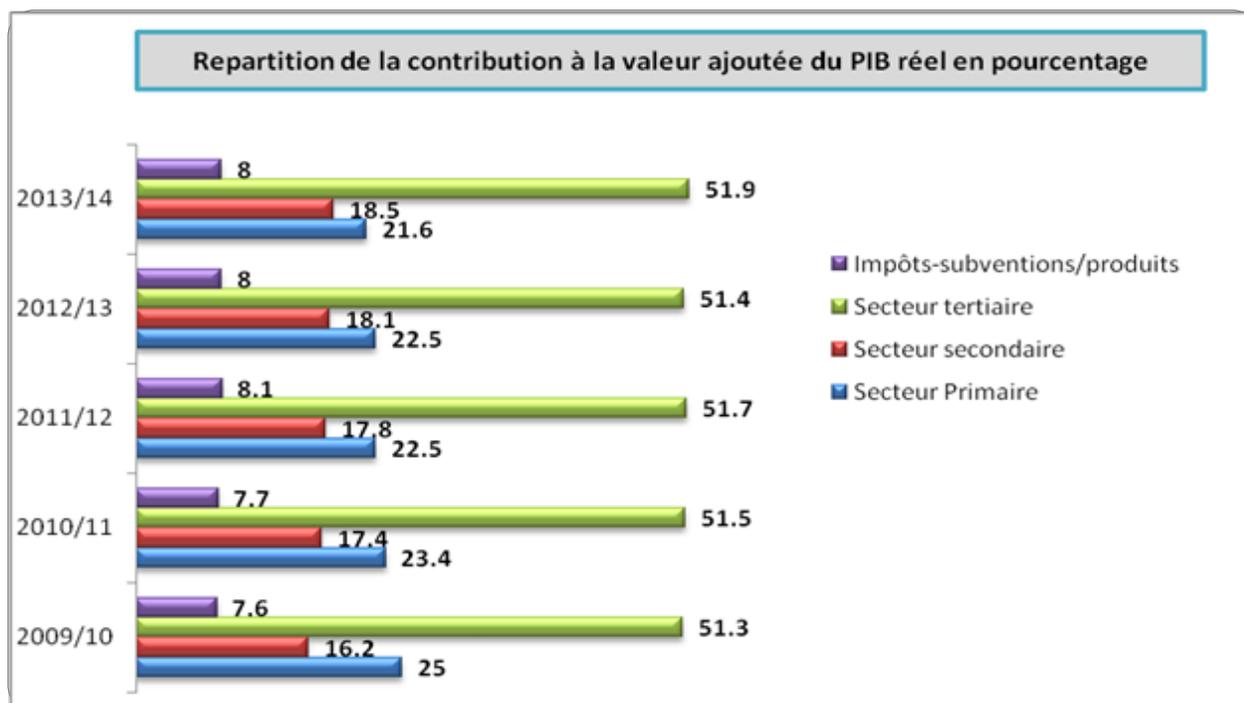
Le secteur tertiaire contribue depuis plusieurs années pour plus de 50% à la hausse du PIB avec une participation significative des branches « commerce, restaurants et hôtels » (27.5%) et « autres services marchands », notamment les services bancaires, qui ont concouru pour environ 12%. En effet, la croissance de 2,8% du PIB en 2014 a été fortement influencée par la branche commerce, restaurant et hôtel avec une hausse de 4,22% de sa valeur ajoutée expliquée par la restauration et la construction de nouveaux hôtels à Port-au-Prince et à Pétion ville. La branche Transports et Communications a également joué sa partition avec une hausse de 3,67% en termes réels. Il en est de même des autres services marchands qui dominent ce secteur avec 5,14%.

Figure 3.3



Source : Sur la base des données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI)

Figure 3.4



Source : Sur la base des données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)

3.2 Situation du commerce extérieur⁶

Haïti est en proie à un déficit structurel majeur de son commerce extérieur. Les exportations de biens ont cru de 563,4 millions de dollars en 2010 à 917,3 millions en 2014, soit une augmentation de 62,81%. Le pays compte pour ses échanges commerciaux avec l'extérieur sur une base de production et d'exportation à la fois limitée et peu diversifiée et des biens à faible composante de valeur ajoutée. Dans ce registre s'inscrivent les articles de la filière textile-habillement réexportés aux Etats-Unis d'Amérique du Nord à travers les initiatives préférentielles américaines (HOPE/HELP). Ils viennent en tête de liste des exportations (90%) en 2014 suivis de loin par des produits, tels que : huiles essentielles, certains légumes et des produits alimentaires (mangues, cacao, café et fruits de mer). L'augmentation du niveau des exportations, convient-il de le souligner, coïncide avec l'inauguration du Parc Industriel de Caracol en 2012 et le démarrage des usines qui s'y trouvent localisées ayant contribué à l'accroissement de la capacité de production de cette filière.

Par contre, les importations de biens sont passées de 3,1 milliards de dollars en 2012 à 3,3 milliards de dollars en 2013 et à 3,4 milliards de dollars en 2014, soit un taux de croissance de 3%. Les principaux produits qui entrent dans la structure des importations en 2014 sont les articles manufacturés (32%), les produits pétroliers (27%), les produits alimentaires (principalement riz, huile de palme et sucre), boissons et tabacs (20%), les machines et matériels

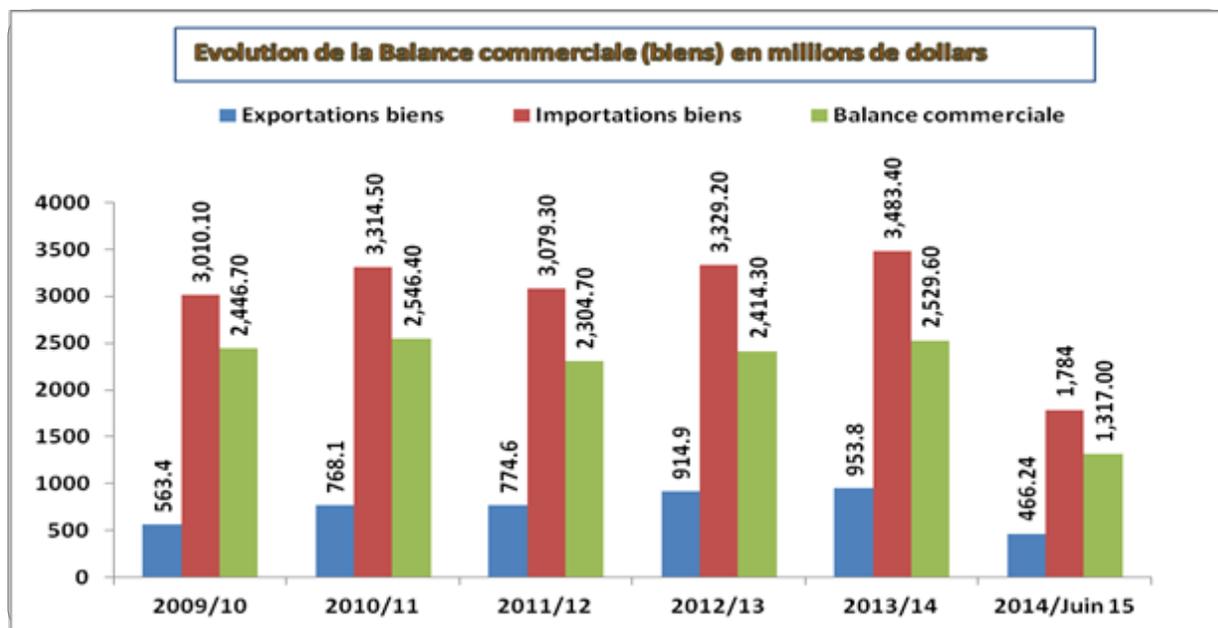
⁶ Le commerce extérieur d'Haïti en 2013 et 2014, Service économique de l'Ambassade de France en République dominicaine, Jean-Pierre GASTAUD, Chef de service économique, 2013 (2 pages) et 2014 (3 pages).

de transport (17%), etc. La facture commerciale d'Haïti est fortement impactée par les articles manufacturés, les combustibles et les produits alimentaires qui y comptent pour 79%. Très peu de place est laissée aux biens de production. D'où l'insignifiance de la base de production et d'exportation à l'origine de la vulnérabilité d'Haïti aux chocs externes et de la dépréciation de la monnaie nationale.

Haïti a importé en 2014 près de quatre fois ce dont elle a été capable d'exporter. La balance commerciale s'en est donc ressentie avec un déficit estimé par le FMI à 2,47 milliards (27,7% du PIB) en 2014 contre 2,45 milliards en 2013. Quoique le taux de couverture des importations par les exportations ait retrouvé son niveau d'avant le séisme de 2010 (27%), il reste insuffisant avec les exportations de biens qui ne représentent qu'à peine 10,3% du PIB. De plus, soulignons que le déficit de la balance des paiements a été financé à partir des fonds provenant de l'aide internationale notamment des dons et des transferts de la diaspora haïtienne, pour un montant respectivement, de 563 millions de dollars (6,3% du PIB) et d'environ 2 milliards de dollars (22% du PIB) en 2014.

Avec l'aide internationale qui s'amenuise de plus en plus, ce mode de règlement du déficit de la balance des paiements est difficilement soutenable à long terme. La voie de sortie pour Haïti semble, dès lors, résider dans la formulation d'une politique économique propre à stimuler la production et les exportations et à réduire ainsi progressivement le déficit commercial qui n'est pas une fatalité.

Figure 3.5



Source : Réalisé à partir des données de la Banque de la République d'Haïti (BRH)

3.3 Intégration régionale d'Haïti

Haïti a signé des accords commerciaux, notamment avec la Communauté caribéenne (CARICOM) et avec l'Union européenne (UE) au sein du groupe CARIFORUM (CARICOM plus République Dominicaine), dans le but de favoriser l'expansion et la diversification du commerce entre les pays membres. Toutefois, l'instabilité sociopolitique en a empêché à date la mise en œuvre. Entrée dans la CARICOM à titre provisoire le 4 juillet 1997, Haïti n'allait en devenir membre à part entière que quatre ans plus tard, en juillet 2002. Le Traité de Chaguaramas, donnant naissance cette Communauté, a été ratifié par le Parlement haïtien en juin 2002. Sa version révisée, prévoyant l'établissement du Marché et de l'Economie Uniques (CSME), adoptée lors de la 24^{ème} Session de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CARICOM, tenue en juillet 2003 à Montego Bay (Jamaïque), a été ratifiée par l'Assemblée Nationale le 3 décembre 2003. Mais dans les six mois qui suivaient cette ratification, soit le 29 février 2004, Haïti allait voir son admission suspendue par la CARICOM qui refusait de reconnaître le gouvernement intérimaire alors en place. Ce n'est qu'en 2006 qu'Haïti a réintégré la CARICOM.

L'adhésion du pays à cette plateforme régionale est assujettie à un ensemble de conditions non négociables dont l'alignement de son tarif douanier au tarif extérieur commun (TEC) de la CARICOM. Cette étape ayant été déjà franchie, il ne reste désormais que celle de la mise en œuvre de cet instrument juridique au niveau national. A la dernière session du Conseil du Développement Economique et Commercial (COTED) en mai 2014, Haïti avait pris l'engagement de franchir cette nouvelle étape au cours de l'année fiscale 2014-2015. Mais l'appareil législatif, étant devenu entretemps caduque, elle n'a pas pu tenir son engagement auquel elle pourra faire droit sitôt la mise en place d'un nouveau Parlement. Parallèlement, Haïti bénéficie depuis mars 2012, d'un appui du Fonds Européen de Développement (10^e FED) de l'Union Européenne pour la mise en œuvre du Marché et de l'Economie Uniques de la CARICOM. Il y a au menu de cet aide de l'UE l'actualisation et l'harmonisation du cadre légal haïtien avec le Traité révisé de Chaguaramas (TRC) et une assistance technique au renforcement du laboratoire de Tamarinier. L'objectif sous-jacent est de permettre à Haïti de relever le niveau de sa gestion de la qualité et d'en assurer la conformité aux spécifications ou exigences de la Communauté caribéenne.

Haïti est aussi membre du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et bénéficie dans le cadre des Accords de Lomé et de Cotonou des préférences tarifaires non-réciproques « Tout sauf les armes ». Dans le but de rester en cohérence avec les principes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), un Accord de Partenariat Economique (APE) a été conclu entre l'UE et la CARIFORUM, en vue de l'organisation des échanges sur une base réciproque. Malgré des projets de réserves formulés à l'encontre de l'APE, depuis sa signature le 10 décembre 2009, les différentes parties prenantes de la société civile (incluant le secteur privé) et le Pouvoir législatif se sont montrés réticents à l'égard de toute démarche visant à la libéralisation des barrières commerciales haïtiennes. C'est ainsi, qu'une étude d'impact a été réalisée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie avec le financement de l'Union Européenne et l'appui technique du GRET, en vue d'analyser les implications d'une éventuelle ratification, en termes de coûts de transaction susceptibles de découler de la libéralisation des échanges, de l'érosion de préférences tarifaires, de pertes de recettes fiscales ou de détérioration des termes de l'échange, de faiblesses

institutionnelles, de secteurs appelés à en profiter ou à en pâtir, etc. Haïti n'a toujours pas ratifié l'APE. Elle prend le temps d'analyser les défis et les enjeux et de peser le pour et le contre de l'APE, de manière à pouvoir prendre, dans un sens ou dans l'autre, une décision qui puisse offrir aux entreprises haïtiennes ou basées dans le pays la possibilité de répondre aux exigences de la compétitivité et de s'intégrer favorablement dans les courants d'échanges régionaux et sous régionaux. D'ici-là, beaucoup de défis restent à lever pour une exploitation optimale des opportunités offertes par la mondialisation et l'intégration régionale. L'inégalité criante qui caractérise les échanges entre Haïti et ses principaux partenaires dont les Etats-Unis et la République Dominicaine appelle à un renforcement et à une diversification de la base de production et d'exportation ainsi qu'à une meilleure élaboration des produits en vue d'une amélioration de l'offre sur le double plan quantitatif et qualitatif.

Haïti est également partie d'accords bilatéraux à caractère commercial notamment avec le Mexique et le Venezuela. Il a signé en mai 2015 avec le Mexique l'Accord de promotion et de protection réciproque des investissements (APPRI) dont l'objectif est de permettre à des entreprises mexicaines basées en Haïti d'exporter en franchise de droits de douane vers les autres pays de la CARICOM. Cet instrument juridique ouvre l'opportunité pour Haïti de mettre à profit des investissements mexicains pour créer des emplois sur son propre territoire et de permettre à des entrepreneurs haïtiens qui le souhaitent d'établir, en toute quiétude, des entreprises au Mexique. D'autre part, l'Accord de coopération énergétique Petro Caribe signé avec le Venezuela lui garantit depuis septembre 2007, un approvisionnement régulier en produits pétroliers au prix du marché international mais suivant un mode de paiement préférentiel. En vertu de cet Accord, une partie de la valeur facturée de la cargaison (40%) est payable dans un délai de 90 jours, tandis que les 60% restant font l'objet d'une dette à long terme remboursable par versements annuels sur une durée de 25 ans, incluant deux (2) années de grâce, à un taux d'intérêts annuels de 1%. Cet Accord présente l'avantage de compenser pour la délicate position d'Haïti qui, suite à l'annulation de sa dette, n'a pas la possibilité d'accéder à certaines conditions de prêts et de crédits sur le marché financier international. L'option pour les pays signataires de cet Accord de pouvoir régler leurs factures pétrolières en denrées offre également l'opportunité au pays non seulement de développer et de diversifier son agriculture mais aussi d'en améliorer l'offre.

3.4 Réformes économiques et financières initiées au cours des dernières années

Dans le but d'améliorer la gouvernance et les politiques publiques, des réformes ont été entreprises au niveau structurel, économique et budgétaire. Ces réformes ont visé à l'instauration d'un cadre macroéconomique capable d'assurer une croissance économique soutenue tout en faisant reculer l'inflation et stabiliser les taux de change. Les actions menées et les mesures mises en place à travers le programme de facilité élargi de crédit (FEC) avec le Fonds monétaire international (FMI) ont contribué à faire progresser les réformes structurelles et à préserver la stabilité macroéconomique. De la sorte, la croissance a pu être sauvegardée, l'inflation contenue à un niveau relativement faible et les réserves internationales brutes maintenues à un niveau adéquat, représentant jusqu'à cinq (5) mois d'importation à la fin de 2014. L'exercice 2013/14 a été marqué par une aggravation du déficit budgétaire doublement expliquée par une augmentation plus forte qu'il n'a été anticipée des investissements et des subventions dans le

secteur de l'énergie électrique et par la baisse des ressources en provenance des fonds Petro Caribe. Néanmoins, la réforme de la gestion des finances publiques a globalement avancé, avec l'amélioration de la gestion de trésorerie et de la comptabilité publique, y compris la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT) qui est désormais une réalité.

En définitive, le cap a été mis sur la consolidation de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles. L'application de cette feuille de route a aussi pour objectif le maintien d'une politique monétaire prudente, la stabilisation du solde budgétaire global et la poursuite des réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques, la préservation des réserves internationales et du secteur de l'électricité.

Dans le contexte mondial d'aujourd'hui, caractérisé de plus en plus par la diminution de l'aide publique, les pays en développement se trouvent dans l'impérieuse nécessité de trouver des sources de fonds de remplacement, afin de pouvoir faire face aux dépenses publiques nécessaires au financement de leur développement. Ce problème se pose avec acuité pour Haïti qui voit sa marge de manœuvre budgétaire diminuer considérablement avec la réduction des cours mondiaux du pétrole qui la prive désormais des ressources du fonds Petro Caribe, grâce auxquelles elle a pu faire des investissements publics et offrir des services sociaux à la population. Dans le but de contenir les risques budgétaires et d'atténuer sa vulnérabilité, il lui faut continuer à améliorer la gestion des organes de perception fiscale et parafiscale et la gouvernance pour se donner les moyens de dégager des ressources de substitution à l'aide publique pour le développement (APD) et aux prêts concessionnels vénézuéliens. Dès lors, la poursuite de ces réformes structurelles s'impose ce, pour créer les conditions nécessaires à l'augmentation des recettes fiscales et à l'assainissement des finances publiques et éviter, par là même, d'avoir à recourir au financement de la Banque centrale avec tout ce que cela comporte de risque, en termes de pression inflationniste et de diminution des réserves nettes de change susceptibles de mettre à mal la position extérieure du pays.

4. CRITERES D'ELABORATION DU PLAN INTERSECTORIEL A MOYEN TERME

Y seront abordées des questions liées à la convergence, à l'harmonisation et à l'alignement au cadre stratégique national de référence dont le budget d'investissement public, aux modalités d'insertion des programmes et/ou projets dans le PIMT, à la logique de complémentarité avec des activités en cours par opposition à leur duplication, à la conformité aux objectifs du gouvernement et au processus organisationnel d'appropriation des programmes et/ou projets du PIMT

4.1 Convergence et harmonisation avec les documents de référence

Comme susmentionné le cadre stratégique de référence d'Haïti se compose de quatre (4) documents principaux :

1. le PSDH, définissant la vision et les orientations de développement à long terme du pays ;
2. le PTI, établissant les priorités à moyen terme ;

3. le Programme (annuel) d'investissement public (PIP) servant au financement des programmes et/ou projets prioritaires ; et
4. le PIMT devant servir à la mobilisation auprès des PTF des ressources de l'APC nécessaires au financement des projets prioritaires issus de la matrice de l'EDIC.

Le PIMT devra, en conformité avec les principes de l'efficacité de l'aide, être en ligne avec les trois documents cadres, notamment le PSDH et documents subsidiaires (dont le PTI) auxquels ils servent de complément.

4.2 Alignement au budget d'investissement public

Les programmes et/ou projets à mettre en œuvre devront, pour commencer, figurer dans les plans stratégiques sectoriels qui sont les portes d'entrée au PTI et aux PIP annuels de mise en œuvre du PSDH. Leur alignement de départ à ces documents de référence est nécessaire pour garantir l'engagement du Gouvernement et, par-là, leur financement avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

4.3 Modalités d'insertion des programmes et/ou projets dans le PIMT

Tous les programmes et/ou projets issus de la matrice d'actions de l'EDIC, bénéficiant d'un support non équivoque de la part des parties prenantes (publiques et privées) des secteurs et/ou filières porteurs de l'EDIC, peuvent figurer dans le PIMT. Mais, compte tenu des limitations de l'aide pour le commerce, en termes de ressources disponibles, il sera privilégié ceux qui sont hautement prioritaires, en regard à leur complémentarité à des programmes ou projets importants en cours, leur convergence et harmonisation en termes d'ancrage avec les documents de référence, leur conformité aux objectifs de développement et leur consistance et réalisme quant aux délais de réalisation qui pourraient excéder cinq (5) années.

Le PTI et le PIP sont appelés à se relayer dans la mise en œuvre des programmes et/ou des projets issus de la matrice d'actions de l'EDIC. Il leur faut, pour cela, être en phase avec le PIMT. De ce point de vue, la mise en œuvre des programmes et/ou projets consignés dans le PIMT ne sera effective que durant le prochain cadre triennal, c'est-à-dire le PTI-2017/2019 et le programme d'Investissement public (PIP) 2016/2017, compte tenu de l'expiration en septembre 2016 du premier PTI 2014-2016 et du calendrier de programmation et d'élaboration de la loi de finances.

4.4 Complémentarité aux programmes ou projets en cours

Le PIMT est ouvert à tout programme ou projet répondant aux critères ci-dessus référencés. Il ne s'accommode pas d'une duplication des efforts des PTF mais s'inscrit plutôt dans une logique de complémentarité entre ces derniers pour une plus grande efficacité de l'APC. Ce besoin de complémentarité participe de l'idéal du Cadre intégré renforcé qui prône une synergie des efforts de coopération au titre de l'APC susceptible de contribuer efficacement au développement socio-économique du pays.

4.5 Conformité aux objectifs du Gouvernement

La vision et les grandes orientations de développement à long terme d'Haïti, définies dans le PSDH, impliquent pour leur matérialisation un ensemble de choix stratégiques, visant notamment à :

- la création de richesses et d'emplois productifs indispensables à une protection effective de l'environnement et au développement social ;
- l'implication accrue du secteur privé (national, régional et international) en tant que principal instigateur de la création de richesses et d'emplois ;
- la dispensation de services de base à la population et en appui aux efforts d'investissements ;
- la création de pôles régionaux, mettant à profit des chefs-lieux d'arrondissement en vue d'assurer un développement socioéconomique et un aménagement du territoire national à la fois structurés et équilibrés ;
- l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, plus particulièrement, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans ;
- l'adoption d'une stratégie de croissance économique forte et durable en appui aux efforts des acteurs nationaux et locaux ; et
- la construction d'un État capable de concrétiser ce pacte national.

Les résultats attendus des programmes ou projets consignés dans le PIMT devront concourir à la concrétisation de certains de ces choix stratégiques qui appellent à la mise en œuvre simultanée des quatre grands chantiers de refondation (territoriale, économique, sociale et institutionnelle) proposés dans le PSDH en vue d'offrir un cadre idéal aussi bien pour la coordination des efforts des parties prenantes que pour les interventions des partenaires de développement d'Haïti.

4.6 Processus organisationnel d'appropriation des programmes ou projets du PIMT

La structure du portefeuille de programmes et/ou projets du PIMT correspond à celle de la matrice de l'EDIC qui regroupe, d'un côté, les opportunités offertes par les secteurs et les filières porteurs et, de l'autre, les contraintes transversales à leur croissance et à leur compétitivité, y compris les obstacles spécifiques à leur concrétisation.

L'identification d'idées de projets en réponse aux contraintes transversales s'est faite en deux temps. Il y a eu d'abord un recoupement des 10 critères proposés par le CIR pour l'amélioration de l'environnement d'investissement avec l'ensemble des recommandations consignées dans la matrice de l'EDIC à titre de solutions aux problèmes transversaux qui affectent le commerce. Sur cette base, il a pu être dégagé, dans un premier temps, un ensemble d'idées de projets qui ont été ensuite décantés au regard des activités des partenaires techniques et financiers (PTF) en cours sur le terrain pour aboutir au volet transversal du portefeuille du PIMT.

Les programmes ou projets constituant l'autre volet du portefeuille PIMT ont été sélectionnés par les représentants des diverses institutions concernées eux-mêmes. Ces derniers ont, tout d'abord, communiqué leurs idées de projet à la Cellule CIR du MCI qui en a analysé la pertinence et la valeur et formulé des recommandations ayant permis de réviser les propositions

de départ. Une approche similaire a été adoptée pour certaines institutions dont les offres de service ont le potentiel d'impacter, dans un sens ou dans l'autre, le commerce.

A l'issue de ce processus, les représentants de chaque institution partie prenante ont été invités à présenter, lors d'une plénière du réseau intersectoriel et interactif, leurs idées de projets. L'étape suivante a consisté à en donner communication aux organisations du secteur privé et aux acteurs des milieux de production pour les amener à s'impliquer véritablement à la démarche et à s'approprier les résultats. Face à la limitation des ressources disponibles au titre de l'aide pour le commerce, une hiérarchisation de ces propositions s'impose, dans le but d'établir une liste de priorités à formuler en actions concrètes dans le cadre de l'élaboration du PIMT.

5. PILIERS DU PIMT

Conformément à la vision et aux grandes orientations à long terme de développement d'Haïti clairement exprimée dans le PSDH et aux critères explicités plus haut, le PIMT s'articule autour de trois (3) piliers :

TABLEAU 5.3 PILIERS DU PIMT		
PILIER I	PILIER II	PILIER III
AMENAGEMENT D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU COMMERCE	Appui A L'INVESTISSEMENT PRIVE	SOUTIEN AUX SECTEURS/FILIERES PORTEURS DE L'EDIC

5.1 Niveau d'articulation entre les piliers du PIMT

Les 3 piliers du PIMT s'articulent entre eux, mettant ainsi en cohérence les objectifs fixés. Le pilier I se veut un ensemble de réponses aux multiples contraintes qui se posent à une augmentation et diversification de la base de production et d'exportation et à une meilleure élaboration de celle-ci. En l'absence d'un renforcement des capacités productives, les objectifs de croissance et de compétitivité risquent de ne pas pouvoir se matérialiser et de rendre ainsi difficile pour Haïti de participer pleinement et avantageusement dans les courants d'échanges internationaux et régionaux. Cette participation n'est possible que si le secteur privé bénéficie de l'appui qu'il faut pour investir et renforcer ses capacités commerciales et si, parallèlement, les secteurs ou filières porteurs de l'EDIC bénéficient d'un soutien conséquent et soutenu de la part des Pouvoirs publics.

5.2 Articulation entre le PIMT et les programmes du PSDH

L'aménagement d'un environnement propice au commerce concerne tous les facteurs qui affectent à un titre ou à un autre le commerce (infrastructures et services essentiels, accès au crédit de financement, ressources humaines qualifiées, plan cadastral, régime foncier et droit de succession). Il n'y a pas, à proprement parler, de cloison étanche entre les piliers II et III qui visent tous les deux à dynamiser l'investissement privé et à apporter aux secteurs et filières porteurs dégagés de l'EDIC l'appui nécessaire à la réalisation de leur potentiel de

croissance. **TABLEAU 5.4**
ARTICULATION ENTRE LE PIMT ET LE PSDH

PSDH	PIMT	POINT DE RALLIEMENT PIMT/PSDH	
		PSDH	PIMT
Le Grand chantier de la refondation territoriale	Pilier I : Aménagement d'un environnement propice au commerce	Programme 1.1 : Aménager et développer les territoires en contrôlant l'urbanisation et en protégeant les terres agricoles	- Renforcement des capacités d'intervention de l'Office National du Cadastre (ONACA).
Idem	Idem	Programme 1.5 : mettre en place un réseau de transport national en réhabilitant et en construisant des infrastructures portuaires	- Elaboration d'un plan national de développement du secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement.
		Programme 1.7 : Poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire, tout en y favorisant l'émergence d'un Internet plus rapide, accessible et moins cher	- Renforcement de la capacité d'accès national au Large Bande international.
Idem	Idem	Programme 2.1 : Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée en renforçant les capacités de prévisions de l'institution.	- Mise en place d'un système de statistique du commerce extérieur de qualité ;
Idem	Idem	Programme 2.1 : Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée en prévenant les risques de rupture de services.	- Conception et opérationnalisation d'un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD) ;
		Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services en se dotant d'un nouvel outil stratégique pour mieux connaître et orienter les TIC	- Mise en place de l'observatoire des marchés TIC.
		Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services en facilitant la maîtrise	- Mise en place de centres technologiques polyvalents.

		des TIC et en les rendant accessibles au plus grand nombre.	
Le Grand chantier de la refondation sociale	Pilier I : Aménagement d'un environnement propice au commerce	Programme 3.1 : Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique.	- Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et du leadership de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP).
Le Grand chantier de la refondation économique	Pilier II : Appui à l'investissement privé	Programme 2.4 : Appuyer le développement industriel.	- Elaboration d'un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget à exécuter dans une 2 ^e phase avec l'appui des PTF.
Idem	Idem	Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services	- Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l'information (SFTI/PBO).
Idem	Idem	Programme 2.6 : Appuyer le développement du tourisme	- Renforcer les capacités d'intervention du Ministère du Tourisme (MDT), en termes d'appui technique aux PME touristiques et services associés, sous forme de conseils et d'accompagnement divers ;
Idem	Idem		- Créer un Guichet unique centré sur un Service du Ministère du Tourisme (le Service des grands événements à créer).
Le Grand chantier de la refondation sociale	Pilier II : Appui A l'investissement privé	Programme 3.4 : Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle	- Protection systématique des richesses économiques spécifiques d'Haïti générées sous forme de produits phares par les industries culturelles et créatives (ICC) et autres secteurs de production (à commencer par

			le fer découpé).
Le Grand chantier de la refondation institutionnelle	Pilier II : Appui A l'investissement privé	Programme 4.6 : Renforcer la société civile	Renforcer les capacités énergétiques nationales
Le Grand chantier de la refondation économique	Piliers III Soutien aux secteurs/filières porteurs	Programme 2.2 : Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage en apportant des réponses viables aux contraintes affectant la croissance et la compétitivité des filières du café et de la mangue et en libérant les enclaves agricoles pour faciliter l'évacuation des produits des aires de production vers les centres de transformation et les ports d'exportation	- Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café pour des réponses viables.
Le Grand chantier de la refondation économique	Piliers III Soutien aux secteurs/filières porteurs		- Appui au développement de la filière mangue Francisque dans quatre départements du pays (Artibonite, Centre, Ouest et Sud) en Haïti. - Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour libérer les enclaves de production des contraintes routières.
Le Grand chantier de la refondation économique	Piliers III Soutien aux secteurs/filières porteurs	Programme 2.7 : Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques	- Développement, promotion et valorisation des ressources minérales d'Haïti ; - Mise en valeur des potentialités de lignite d'Haïti.

<p>Le Grand chantier de la refondation sociale</p>	<p>Pilier III</p> <p>Soutien aux secteurs/filières porteurs</p>	<p>Programme 3.4 : Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle</p>	<p>- Renforcer les capacités nationales en matière de formulation et d'application de politiques publiques liées au secteur des industries culturelles et créatives.</p>
--	---	---	--

5.3 Objectifs des programmes prioritaires du PSDH pertinents au PIMT

TABLEAU 5.5

**PROGRAMMES DU CHANTIER NO 1
DE LA REFONDATION TERRITORIALE**

Programme 1.1 Aménager et développer les territoires	Programme 1.5 Mettre en place le réseau de transport national	Programme 1.7 Poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire
<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Orienter l'aménagement rural et contrôler l'urbanisation ; 2. Réduire les disparités régionales ; 3. Orienter la localisation de l'activité économique ; 4. Protéger les terres agricoles, etc. 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre la création de pôles régionaux et locaux ; 2. Faciliter l'écoulement de la production agricole régionale et locale ; 3. Développer le commerce ; 4. Permettre l'éclosion du tourisme et améliorer la desserte de services publics, etc. 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la bonne gouvernance et au désenclavement global du pays en le connectant au réseau mondial à haut débit ; 2. Favoriser l'émergence d'un Internet plus rapide et plus accessible sur l'ensemble du territoire et surtout moins cher ; 3. Stimuler la création d'emplois, le développement de la culture entrepreneuriale et les investissements, etc.

TABLEAU 5.6

**PROGRAMMES DU CHANTIER NO 2
DE LA REFONDATION ECONOMIQUE**

Programme 2.2 Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage	Programme 2.4 : Appuyer le développement industriel	Programme 2.5 Moderniser et dynamiser le secteur des services	Programme 2.6 Appuyer le développement du tourisme	Programme 2.7 Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques
<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Moderniser et dynamiser des activités agricoles en Haïti ; 2. Contribuer au rétablissement de l'équilibre alimentaire national et à la balance des exportations ; 3. Créer des milliers d'emplois directs et indirects ; 4. Appuyer le développement d'autres secteurs stratégiques et créateurs d'emplois dont l'industrie agroalimentaire et le tourisme ; et 5. favoriser la préservation de l'environnement 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Répondre à la nécessité de générer des emplois et de mettre en valeur des avantages compétitifs du pays 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dynamiser l'ensemble des autres secteurs de l'économie nationale ; 2. Contribuer à améliorer leur niveau de compétitivité. 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Positionner avantageusement le pays tant au chapitre du tourisme balnéaire, de l'écotourisme, du tourisme d'aventure, du tourisme culturel et de la navigation de plaisance que du tourisme d'affaires et événementiel ; 2. En faire une industrie importante tant en termes de devises que d'emplois 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en valeur des ressources minières ; 2. Exploiter des carrières, de façon durable ; et 3. Améliorer le bilan énergétique du pays.

TABLEAU 5.7

PROGRAMME DU CHANTIER N° 3 DE LA REFONDATION SOCIALE		PROGRAMMES DU CHANTIER N° 4 DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE	
Programme 3.1	Programme 3.4	Programme 4.3	Programme 4.6
Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique	Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle	Réviser le cadre légal	Renforcer la société civile
<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter la formation professionnelle et technique à la demande, aux besoins de l'économie nationale et aux spécificités locales du marché du travail ; 2. Associer le secteur privé dans la définition des besoins de formation et dans le financement des moyens requis ; 3. Contribuer à l'essor du développement local et à la structuration des pôles locaux de développement par la consolidation et l'extension du réseau des centres de formation professionnelle et technique et leur répartition sur le territoire, etc. 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la croissance nationale, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique et social des populations, notamment aux plans récréatif et touristique ; 2. Aider à consolider les pôles régionaux et locaux, à créer des emplois directs associés à la gestion des équipements et reliés à la construction ou à la réhabilitation des sites culturels et à la tenue d'évènements culturels, etc. 	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un portail Internet gouvernemental ; 2. Mettre en ligne les démarches des usagers devant l'administration <p><i>N. B. : Le portail de l'information commerciale, financé par la Banque mondiale et hébergé par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, via la Direction du Commerce Extérieur (DCE), tend vers ces objectifs qui ne seront pleinement atteints qu'avec l'implantation d'un Guichet unique que se propose de mettre en œuvre l'Administration Générale de Douanes (AGD).</i></p>	<p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place les moyens requis à une participation éclairée de la société civile (dont l'université) dans le développement ; 2. Améliorer la desserte en services publics ; 3. Aider à l'utilisation rationnelle et à la gestion durable des ressources naturelles (l'énergie, par exemple).

5.4 Plan intersectoriel à moyen terme et objectifs prioritaires du PSDH et du PIMT

TABLEAU 5.8
OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PIMT ET DU PSDH

PILIER DU PIMT	PROGRAMMES DU PSDH	OBJECTIFS PRIORITAIRES	
		PSDH	PIMT
Pilier I Aménagement d'un environnement propice au commerce	Programme 1.1 : Aménager et développer les territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter l'aménagement rural et contrôler l'urbanisation ; - Protéger les terres agricoles, etc. 	- Renforcer les capacités d'intervention de l'Office National du Cadastre (ONACA) en vue d'assurer la sécurité foncière nécessaire au crédit de financement.
	Programme 1.5 : Mettre en place le réseau de transport national	- Réhabiliter et construire des infrastructures portuaires	- Elaborer un plan national de développement du secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement
	Programme 1.7 : Poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire	- Favoriser l'émergence d'un Internet plus rapide et plus accessible sur l'ensemble du territoire et surtout moins cher.	- Renforcer la capacité d'accès au Large bande
	Programme 2.1 : Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser de façon accrue des TIC pour la publication, sur une base régulière, de statistiques fiables en appui à l'investissement privé ; - Utiliser de façon accrue des TIC pour les activités d'enregistrement et de traitement automatique d'informations douanières 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système automatisé de traitement et de diffusion de statistiques du commerce extérieur de qualité ; - Concevoir et mettre en opération un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD) pour protéger et sécuriser dans la durée les activités d'enregistrement et de

			traitement automatique d'informations douanières
Pilier I Aménagement d'un environnement propice au commerce	Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services.	- Se doter d'un nouvel outil stratégique pour mieux connaître le secteur des TIC et mieux l'orienter	- Mettre en place l'observatoire des marchés TIC ;
		- Faciliter la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) et les rendre accessibles au plus grand nombre	- Mettre en place de centres technologiques polyvalents.
	Programme 3.1 : Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique	- Adapter la formation professionnelle et technique à la demande, aux besoins de l'économie nationale et aux spécificités locales du marché du travail.	- Renforcer les capacités et le leadership de l'Institut de Formation Professionnelle (INFP) d'un système de formation cohérent et unique capable de répondre qualitativement et quantitativement aux attentes tant de la société que des entreprises en matière de compétences techniques et de qualifications professionnelles.
Pilier II : Appui à l'investissement privé	Programme 2.4 : Appuyer le développement industriel	- Répondre à la nécessité de générer des emplois et de mettre en valeur des avantages compétitifs du pays	- Elaborer un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget.
Pilier II : Appui à l'investissement privé	Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services	- Dynamiser l'ensemble des autres secteurs de l'économie nationale et contribuer à améliorer leur niveau de	- Programme pour promouvoir le commerce des services de télécommunications et des services facilités

		compétitivité.	par les technologies de l'information (SFTI/PBO).
Pilier II : Appui à l'investissement privé	Programme 2.6 : Appuyer le développement du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Positionner avantageusement le pays tant au chapitre du tourisme balnéaire, de l'écotourisme, du tourisme d'aventure, du tourisme culturel et de la navigation de plaisance que du tourisme d'affaires et événementiel ; - Faire du tourisme une industrie importante, en termes de devises et d'emplois. 	- Renforcer les capacités d'intervention du Ministère du Tourisme (MDT), en termes d'appui technique, d'accompagnement divers, et de conseils aux PME
			Créer un Guichet unique centré sur un Service du Ministère du Tourisme (le Service des grands événements à créer)
Pilier II : Appui à l'investissement privé	Programme 3.4 : Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle	- Créer des conditions de base à l'essor d'un entrepreneuriat culturel national et local.	- Offrir une protection systématique aux produits phares d'Haïti, à commencer par le fer découpé, par voie d'indication géographique et de marque.
Pilier II : Appui à l'investissement privé	Programme 4.6 : Renforcer la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les moyens requis à une participation éclairée de la société civile (dont l'université) dans le développement ; - Améliorer la desserte en services publics ; - Aider à l'utilisation rationnelle et à la gestion durable des ressources naturelles (l'énergie, par exemple). 	- Créer un Institut haïtien de l'énergie
Pilier III : Soutien aux secteurs ou filières porteurs	Programme 2.2 : Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et dynamiser des activités agricoles en Haïti ; - Contribuer au 	- Renforcer les capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées)

		<p>rétablissement de l'équilibre alimentaire national et à la balance des exportations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le développement d'autres secteurs stratégiques et créateurs d'emplois dont l'industrie agroalimentaire et le tourisme 	<p>de la filière café pour des réponses viables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le développement de la filière mangue Francisque dans quatre départements du pays (Artibonite, Centre, Ouest et Sud) en Haïti ; - Renforcer les capacités du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour libérer les enclaves de production des contraintes routières
<p>Pilier III : Soutien aux secteurs ou filières porteurs</p>	<p>Programme 2.7 : Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la prospection. l'inventaire, le zonage des ressources minières et le développement de nouvelles conventions d'exploration minière et en effectuer le suivi. - Mettre en valeur le potentiel minier existant (lignite, hydrocarbures). 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, promouvoir et valoriser les ressources minérales du pays, à commencer par le chlorure de sodium ou sel de cuisine - Mettre en valeur les potentialités de lignite d'Haïti
<p>Pilier III : Soutien aux secteurs ou filières porteurs</p>	<p>Programme 3.4 : Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser les industries culturelles (livre, musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, sculpture et artisanat ; - Appuyer simultanément l'éducation générale de la population, la créativité, le savoir-faire traditionnel et contemporain et le développement de productions intellectuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des institutions parties prenantes à intervenir dans la formulation et d'application de politiques publiques liées au secteur des industries culturelles

5.5 Analyse de la répartition des projets issus de la matrice de l'EDIC entre les trois piliers du PIMT

Il est question ici d'expliquer les motifs à la base de la distribution des 19 programmes ou projets issus de la matrice d'actions de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) entre les piliers I, II et III du plan intersectoriel à moyen terme.

Pilier I - Aménagement d'un environnement propice au commerce

Le programme « **Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention de l'Office National du Cadastre** » du PIMT n'a pas de référence spécifique dans le PSDH. Mais le cadastre étant le premier outil de régulation de l'aménagement territorial, il est en cohérence avec le programme « **Aménager et développer les territoires** » de la refondation territoriale qui lui sert tout naturellement de point d'ancrage dans le PSDH. L'importance cruciale du cadastre pour la sécurité foncière en fait un facteur important pour le commerce au sens large. D'où son appartenance au **pilier I « Aménagement d'un environnement propice au commerce »** du PIMT.

Le projet « **Renforcement de la capacité d'accès au Large bande international** » du PIMT vise à favoriser l'implantation sur l'ensemble du territoire d'un Internet relativement plus rapide, plus accessible et plus sûr mais moins cher. Il a aussi pour objectif d'accroître la connectivité d'Haïti par rapport à la région et au reste du monde et de mettre ainsi les producteurs haïtiens ou basés dans le pays en contact avec leurs fournisseurs et clients. Vu sous cet angle, le projet a pour point d'ancrage le programme « **Poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire** » de la refondation territoriale. Dès lors, il s'inscrit, dans le **pilier I « Aménagement d'un environnement propice au commerce »** du PIMT.

Le projet « **Mise en place de l'observatoire des marchés TIC** » a comme point d'attache dans le PSDH le programme « **Moderniser et dynamiser le secteur des services** » dont l'objectif est de doter le CONATEL d'un nouvel outil stratégique pour lui permettre de mieux connaître et d'orienter le secteur des TIC et de promouvoir les services qui en dépendent. Cet observatoire ayant pour but de faciliter une meilleure compréhension des marchés des TIC et une planification efficace de leur développement, il est attendu de son implantation qu'il contribue à la croissance et à la compétitivité du secteur des TIC et des services qu'il facilite. Il y a donc lieu de l'inscrire dans le **pilier I « Aménagement d'un environnement propice au commerce »** du PIMT.

Le projet « **Mise en place de centres technologiques polyvalents** » se veut pour point d'ancrage dans le PSDH, le programme « **Poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire** » de la refondation territoriale, ayant pour but de favoriser l'innovation et d'investir massivement dans le capital humain, la création et le partage des connaissances, ainsi que la formation à tous les niveaux. L'objectif sous-jacent de ce projet étant de faciliter la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de les rendre accessibles au plus grand nombre, il peut contribuer à faire des zones d'implantation desdits centres des pôles de croissance. De ce point de vue, il est considéré comme partie intégrante du **pilier I « Aménagement d'un environnement propice au commerce »** du PIMT.

Le projet « **Elaboration d'un plan national de développement du secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement** » a pour référence dans le PSDH le programme « **Mettre en place le réseau de transport national** » de la refondation territoriale dont le but est, entre autres, de réhabiliter et de construire des infrastructures portuaires. Il s'inscrit, par conséquent, dans le pilier I « **Aménagement d'un environnement propice au commerce** » du PIMT.

Pour sa part, le projet « **Renforcement des capacités institutionnelles et du leadership de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) pour répondre qualitativement et quantitativement aux attentes de la société et des entreprises en matière de compétences techniques et de qualifications professionnelles** » se réfère au programme « **Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique** » de la refondation sociale », prévoyant l'adaptation de la formation professionnelle et technique à la demande, aux besoins de l'économie nationale et aux spécificités locales du marché du travail. De par l'importance de la formation professionnelle et technique pour le développement économique et social et l'insertion pleine et entière d'Haïti au niveau régional et global, il s'avère un facteur important pour l'environnement du commerce. Ce qui explique l'appartenance de ce projet au **pilier I « Aménagement d'un environnement propice au commerce »** du PIMT.

Le projet « **Evaluation, sur la base des résultats d'un diagnostic des fonctionnalités de SYDONIA, des besoins de la mise en œuvre d'un système de statistiques du commerce extérieur de qualité** » s'aligne sur le programme « **Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée** » de la refondation économique dont le but est d'utiliser de façon accrue des TIC pour la publication, sur une base régulière, de statistiques fiables en appui à l'investissement privé. Etant donné l'importance des statistiques pour le suivi et l'orientation stratégique des activités économiques, elles représentent un facteur indispensable pour les échanges commerciaux. Ce qui explique la présence de ce projet parmi ceux du **pilier I « Aménagement d'un environnement propice au commerce »** du PIMT.

Le projet « **Conception et mise en opération d'un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD) ...** » est également en cohérence avec le programme « **Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée** » de la refondation économique mais dans l'optique d'utiliser les TIC pour protéger et sécuriser dans la durée les activités d'enregistrement et de traitement automatique d'informations douanières. L'idée sous-jacente est de garantir qu'au-delà des aléas les services essentiels de l'Administration Générale des Douanes puissent se poursuivre de façon ininterrompue et sans risque d'affecter les opérateurs ou de nuire à leur efficacité. Autant de raisons qui ont conduit à considérer ce projet au nombre de ceux inscrits au **pilier I « Aménagement d'un environnement propice au commerce »** du PIMT.

Pilier II - Appui à l'investissement privé

Le projet « **Elaboration d'un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un**

budget » a comme point d’ancrage dans le PSDH le programme « **Appuyer le développement industriel** » de la refondation économique, répondant à la nécessité de générer et de mettre en valeur des avantages compétitifs du pays. Etant appelé à servir de support au secteur privé dans le cadre des efforts visant à améliorer l’offre, ce projet participe du **pilier II « Appui à l’investissement privé »** du PIMT.

Le projet « **Renforcement des capacités d’intervention du Ministère du Tourisme (MDT), en termes d’appui technique, d’accompagnement divers, et de conseils aux PME** » est en cohérence avec le **programme « Appuyer le développement du tourisme »** de la refondation économique du PDH, lequel vise à faire du tourisme une industrie importante, en termes de devises et d’emplois. Ce projet ayant pour but de mettre le MDT en mesure de concevoir et d’appliquer des politiques publiques propices à l’éclosion, au développement et à la croissance des PME, il s’inscrit donc dans le **pilier II « Appui à l’investissement privé »** du PIMT.

Quant au projet « **Protection systématique des produits phares d’Haïti, à commencer par le fer découpé, par voie d’indication géographique et de marque** », il a comme point d’attache au PSDH le **programme « Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle »** de la refondation économique. En se proposant de valoriser et de protéger l’originalité du travail du fer découpé, ce projet vise à créer les conditions propices à l’essor d’un entrepreneuriat culturel national et local en mettant à l’abri des risques d’imitation les articles offerts par les quelque 70 ateliers d’artisans et d’artistes localisés dans le village de Noailles (Croix des Bouquets) ce, dans le but de préserver leur unicité nécessaire pour maintenir en vie cette activité qui fait vivre plus de sept mille familles haïtiennes. Autant de considérations qui font de ce projet une composante du **pilier II « Appui à l’investissement privé »** du PIMT.

Le programme « **Renforcer les capacités énergétiques nationales** » fait référence au **programme « Renforcer la société civile »** de la refondation économique, lequel vise à mettre en place les moyens requis à une participation éclairée de la société civile (dont l’université) dans le développement. De par ses objectifs qui sont, entre autres, de faciliter une meilleure compréhension de la problématique de l’énergie et de rendre disponible pour le secteur une masse critique de professionnels dans des domaines aussi divers que le thermique, l’hydraulique, l’éolienne, le solaire ; il est attendu de ce projet qu’il contribue, à plus ou moins long terme, à l’augmentation et à la diversification de l’offre ainsi qu’à une diminution du prix de ce facteur de production qui s’avère, au stade actuel de son développement, prohibitif pour la croissance et la compétitivité du pays et des entreprises qui s’y trouvent implantées. Ce qui vaut à ce projet d’appartenir au **pilier II « Appui à l’investissement privé »** du PIMT.

Le projet intitulé « **Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l’information (SFTI/PBO)** » a comme référence dans le PSDH le programme « **Moderniser et dynamiser le secteur des services** » de la refondation économique dont le but est de dynamiser l’ensemble des autres secteurs de l’économie nationale et de contribuer à améliorer leur niveau de compétitivité. Compte tenu de l’importance de la promotion et de la facilitation des investissements pour la réalisation du potentiel de croissance des TIC et des services qui en dépendent, ce projet est à

venir en appui à la mobilisation des acteurs privés. Ce qui explique son appartenance au **pilier II** « **Appui à l'investissement privé** » du PIMT.

Pilier III - Soutien aux secteurs ou filières porteurs

Le projet « **Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café pour des réponses viables aux contraintes liées à l'offre, incluant la réhabilitation des plantations en totale dégénérescence dans les quatre (4) principales zones de production (Thiotte, Baptiste, Dondon, Beaumont)** » a pour point d'attache au PSDH le **programme « Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage »** dont l'un des objectifs est de contribuer au rétablissement de l'équilibre alimentaire national et à la balance des exportations. En cherchant à apporter des réponses viables aux principales causes et conséquences de la baisse de production du café, ce projet s'offre en appui à la croissance et à la compétitivité de cette filière. Ce qui en fait une composante du **pilier III** « **Soutien aux secteurs ou filières porteurs** » du PIMT.

A l'instar de la proposition antérieure, le projet « **Appui au développement de la filière mangue Francisque dans quatre départements du pays (Artibonite, Centre, Ouest et Sud) en Haïti** » se veut pour point d'ancrage dans le PSDH, le **programme « Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage »**, répondant aux mêmes objectifs. Le but recherché étant de mettre le MARNDR en mesure de concevoir, d'élaborer et d'appliquer des politiques publiques qui répondent efficacement aux contraintes affectant la filière mangue, il est donc attendu de ce projet qu'il puisse contribuer à viabiliser la base de production et d'exportation et à renforcer ainsi la capacité du pays à poursuivre avantageusement le commerce de ce produit. Aussi, ce projet se recrute-t-il du **pilier III** « **Soutien aux secteurs ou filières piliers** » du PIMT.

Le projet « **Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour libérer les enclaves de production des contraintes routières** » a le même point d'ancrage que les deux précédents dans le PSDH, à savoir le **programme « Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage »** qui se propose de contribuer non seulement à l'équilibre de la balance commerciale mais aussi au développement d'autres secteurs stratégiques et créateurs d'emplois dont l'industrie agroalimentaire. Ayant pour objectif d'aider à identifier, à mettre à niveau (construction ou réhabilitation) et à entretenir des voies d'accès aux enclaves agricoles, ce projet a la vocation de libérer pour la consommation et l'exportation des produits qui, pour le moment, se perdent dans la nature, faute d'infrastructures routières adéquates. Autant de motifs qui justifient son inclusion dans le **pilier III** « **Soutien aux secteurs ou filières porteurs** » du PIMT.

Le point d'ancrage du **projet « Développement, promotion et valorisation des ressources minérales du pays, à commencer par le chlorure de sodium ou sel de cuisine »** dans le PSDH est le **programme « Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques »** dont l'objectif est de poursuivre la prospection, l'inventaire et le zonage des ressources minières. L'idée de ce projet étant sinon de lever du moins d'atténuer les contraintes transversales et spécifiques qui se posent en inhibiteurs à la mise en valeur de ces ressources, le résultat

escompté est qu'il puisse contribuer à l'implantation de façon définitive de l'industrie minière en Haïti et, par voie de conséquence, à l'amélioration des conditions de vie des communautés de base. De ce point de vue, ce projet participe du **pilier III « Soutien aux secteurs ou filières porteurs »** du PIMT.

Le projet « **Mettre en valeur les potentialités de lignite d'Haïti** » partage avec le précédent le même point d'ancrage, c'est-à-dire le **programme « Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques »** qui a pour objectif de poursuivre la prospection, l'inventaire et le zonage des ressources minières et, plus particulièrement, de mettre en valeur le potentiel minier existant (lignite, hydrocarbures, ciment, etc.). L'idée étant de mettre en valeur les potentialités en lignite de l'Asile et de Camp-Perrin, il est attendu de ce projet qu'il puisse contribuer à augmenter la capacité énergétique du pays en matière de ressources fossiles et à résoudre la crise énergétique chronique que connaît le pays. De par l'importance du secteur de l'énergie pour l'investissement et le commerce, ce projet s'inscrit en ligne droite dans le **pilier III « Soutien aux secteurs ou filières porteurs »** du PIMT.

Enfin le projet « **Renforcement des capacités des institutions parties prenantes à intervenir dans la formulation et d'application de politiques publiques liées au secteur des industries culturelles et créatives** » a pour point d'ancrage dans le PSDH le **programme « Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle »** dont les principaux objectifs sont de dynamiser les industries culturelles à divers égards et de créer des conditions de base à l'essor d'un entrepreneuriat culturel national et local. Le but recherché étant la mise en place de politiques publiques et d'outils pour prendre avantage des industries culturelles et créatives et en faire profiter le pays au triple plan touristique, culturel et économique, il est attendu de ce projet qu'il amène les institutions parties prenantes (MDT, MC et ONART) à coordonner leurs efforts en vue d'apporter aux créateurs, artistes, artisans et entreprises culturelles l'appui qu'il leur faut pour clore, se développer et croître. Dans cette perspective, il convient d'inscrire ce projet dans le **pilier III « Soutien aux secteurs ou filières porteurs »** du PIMT.

6. PILIER 1 : AMENAGEMENT D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU COMMERCE

La base de production et d'exportation ou la capacité d'un pays à faire du commerce est influencée par un large éventail de facteurs. Au nombre de ceux-ci, il y a lieu de relever :

- l'accès des agents économiques aux marchés, aux intrants, au financement, à la sécurité de jouissance des biens fonciers et à des services de développement d'entreprises, à l'information, à des compétences et aux institutions économiques de soutien ;
- la facilité de satisfaire aux obligations fiscales et réglementaires ;
- la prudence et la stabilité macroéconomique ;
- la concurrence équitable.

Pour sa part, la matrice d'actions de l'EDIC soutient que pour s'attaquer aux contraintes transversales et donner l'impulsion à l'investissement et au commerce il faut :

- améliorer l'environnement des affaires ;
- réduire les coûts de transports et la logistique commerciale ; et
- mener une politique commerciale offensive, portée par un cadre institutionnel renforcé.

Dans le but d'avoir une vue plus complète des facteurs pouvant se poser en inhibiteurs à la croissance et à la compétitivité des six (6) secteurs/filières porteurs de la matrice d'actions de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC), il a été entrepris de recouper ces deux séries de critères. A l'issue de cet exercice, il s'est dégagé, en guise de réponses à chacune des catégories de contraintes transversales (réelles ou potentielles), un ensemble d'idées de projet que le pays gagnerait à traduire en actions concrètes sous forme de programmes et de projets autour desquels pourrait être mobilisée la communauté des PTF présents dans le pays. La liste non exhaustive de ces idées de projets est consignée dans le tableau ci-après.

6.1 Vue générale des idées de projet à formuler en actions concrètes

TABLEAU 6.9	
APERCU GENERAL DES IDEES DE PROJETS	
Contraintes réels ou potentiels à la croissance et à la compétitivité des secteurs ou filières porteurs de l'EDIC	Réponses possibles
Accès abordable au crédit et à la sécurité foncière	Banque de développement
	Réforme du droit foncier ou de succession
	Plan cadastral national
	Aménagement minimal du territoire, ne serait-ce que pour définir la vocation des terres.
Accès abordable à des services de développement d'entreprises;	Renforcement des capacités du MCI pour le rendre apte à : <ul style="list-style-type: none"> - offrir des services juridiques de qualité aux agents économiques et aux usagers de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ); - fournir des services d'appui à la production et à la commercialisation répondant aux besoins réels des PME; - contribuer au développement de chaînes des valeurs et, de là, à l'émergence de grappes d'entreprises; - mettre en incubation de jeunes ou nouveaux entrepreneurs à l'effet d'aider à leur éclosion en PME capables de voler de leurs propres ailes.
Accès abordable à des compétences (Niveau fondamental)	<ul style="list-style-type: none"> - Institution de lycées techniques; - Réajustement du curriculum de l'école classique, afin de pouvoir offrir des cours techniques qui font besoin au marché haïtien (mécanique assistée à l'ordinateur, plomberie, couture, coupe, coiffure, réparation de

	machines à coudre industrielles, soudure, pour ne citer que ceux-là).
Accès abordable à des compétences (niveau professionnel)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) à concevoir, à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes de formation professionnelle conformes aux priorités nationales en matière de développement économique et social ; - Renforcement des écoles et centres de formation professionnelle (publics et privés) existants (centre de formation professionnelle, écoles J. B. DAMIER, Elie DUBOIS, hôtelière, etc.); - Appui à l'INFP pour l'ouverture de nouveaux centres de formation professionnelle dans des agglomérations urbaines proches des zones de production cibles; - Accompagnement des efforts du secteur privé, visant à l'ouverture d'écoles professionnelles dans lesdites zones.
Accès abordable à l'information, en général, sur la formation professionnelle et le marché de travail, en particulier	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'un Centre de documentation de l'OMC devant héberger le Centre d'information commercial de l'OMC ; - Conception et mise en place avec les parties prenantes des secteurs cibles d'un observatoire du marché de travail, pouvant faciliter un suivi conséquent et soutenu de l'offre et de la demande d'emplois/de services.
Accès abordable aux matières premières et aux intrants;	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités nationales à déterminer les spécifications des intrants (matières premières, main-d'œuvre, services extérieurs, emballage, etc.) et à en sécuriser l'approvisionnement; - Intensification de la part du MCI de son programme de développement des fournisseurs.
Stabilité macroéconomique	<ul style="list-style-type: none"> - Politique monétaire capable de stabiliser les taux d'intérêts et de change et de tenir en respect l'inflation (stabilité des prix). <p>N.B. : La stabilité macroéconomique est essentielle mais insuffisante. Dans le but d'être efficace, elle doit pouvoir s'accompagner d'une stabilité politique, laquelle s'avère une condition sine qua non aux investissements et au commerce au sens large.</p>
Facilitation du commerce et le transport	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de facilitation des échanges et du transport, incluant différents aspects.
Concurrence équitable	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre d'une politique de la concurrence assortie d'une Loi ;

	- Renforcement des capacités nationales au double plan institutionnel et humain.
Elaboration et mise en œuvre d'une politique commerciale nationale à jour axée sur les objectifs de développement du pays	Renforcement des capacités nationales en matière de coordination interinstitutionnelle et de planification intersectorielle par la mise à niveau des Unités d'études et de programmation et leur mise en réseau en vue d'une meilleure cohésion et synchronisation de leurs efforts de programmation vers des objectifs de développement.
Conception et mise en place d'une véritable stratégie, visant à améliorer les capacités d'exportation d'Haïti vers la République Dominicaine	Mise en place d'un mécanisme interactif de négociations commerciales avec BACOSZ au centre dans le double rôle d'animateur et de secrétariat technique et la participation de l'aile haïtienne de la Commission mixte haïtiano-dominicaine pour rapporter les facteurs inhibiteurs aux échanges qui ne peuvent être résolus ponctuellement au niveau de cette entité binationale.
Implication d'Haïti dans les négociations en cours aussi bien à l'échelle bilatérale que multilatérale	Renforcement des capacités du Bureau de Coordination et de Suivi des Accords CARICOM, OMC et ZLEA (BACOSZ) pour lui permettre d'être plus efficace dans les négociations commerciales internationales en cours et celles en perspective dans le domaine des services, incluant des secteurs comme télécommunications, tourisme et activités associées (hôtellerie, restauration, loisirs, etc.), transport, éducation, construction et l'investissement dans des domaines autres que les services (mines, agriculture agro-industrie, etc.).
Mise en place d'une infrastructure qualité de classe internationale	Renforcement des capacités du Bureau Haïtien de Normalisation (BHN) sur les aspects techniques liés à la normalisation, à la certification, à la métrologie industrielle à la promotion de la qualité, y compris le contrôle SPS.
Formulation de politiques publiques en matière de commerce	Réforme en profondeur du MCI et des organismes opérant dans le secteur industrie et commerce.
Développement des capacités nationales d'analyse des questions liées au commerce	Renforcement des capacités du MCI et des institutions parties prenantes dans les domaines de l'information et des statistiques liées au commerce, à l'investissement et à la situation macro-économique en les dotant, notamment; <ul style="list-style-type: none"> - d'un personnel adéquat, d'un double point de vue quantitatif et qualitatif; et - d'outils appropriés (accès aux données de SYDONIA, par exemple).

6.2 Programmes et/ou projets en cours sur le terrain avec l'appui des partenaires techniques et financiers

Nombre d'activités en cours d'exécution ont été envisagées en réponses aux contraintes susmentionnées. En ce qui concerne l'accès à des services de développement d'entreprises, des dispositions ont été prises, en vue de permettre au MCI de fournir des services d'appui à la production et à la commercialisation qui répondent aux besoins réels des PME. Au nombre de celles-ci, il y a lieu de relever cette série d'interventions :

TABLEAU 6.10
PROGRAMME REALISES OU EN COURS DE REALISATION

INTERVENTIONS	OBJECTIFS	AGENCES PARTENAIRE S	COUTS (USD/€)	RESULTAT/ STATUT
Modernisation du processus d'enregistrement des sociétés anonymes	- Opérationnaliser un Guichet Unique (GU) électronique pour réduire le temps d'enregistrement des sociétés anonymes (S.A.).	- Banque mondiale ; - Agence française de développement .	USD 300.000,00	- Mise en service depuis 2014 ; - 187 utilisateurs ont créé leur compte sur le système ; - Des dizaines de sociétés sont en formation.
Programme de développement des fournisseurs (PDF)	- Réduire les délais de livraison et, a fortiori, des coûts liés au processus organisationnels des entreprises cibles	- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).	USD 500.000,00	- A expirer en 2015 ; - Sept (7) chaînes de valeur relevant des secteurs de la construction, du transport, des filières plastique et apicole ont été initiées à la méthodologie par l'UNOPS.
Programme de développement des affaires et des investissements (PDAI)	- Aider au renforcement de la Chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti (CCAH) ; - Mettre en place des services d'appui aux entreprises dans dix (10) départements du pays ; - Participation à la mise en œuvre d'un	- Banque mondiale (BM).	USD 1.080.508,78	- A expirer en 2018 ; - Accompagnement offert à 22 entreprises par les services d'appui aux entreprises (SAE) ; - Création d'une base de données ; - Préparation de documents d'industrie.

	programme de support aux micro-entreprises (PSME).			
Programme de facilitation des échanges	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux général de la facilitation des échanges ; - Créer et opérationnaliser en Haïti un portail d'information commerciale 	- Banque mondiale (BM).	US\$ 1.300.000,00	<ul style="list-style-type: none"> - Achèvement en 2015 ; - Disponibilités de neuf rapports sur les secteurs transport, douanes, café, riz, avocat, mangue, textile, etc. - Mise en application en partie des recommandations.
Programme d'Appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie (PAMCI)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aider à renforcer les capacités : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des cadres du MCI ; ✓ des PME/PMI ; ✓ d'une infrastructure qualité 2. Accompagner le MCI dans l'élaboration d'une politique commerciale ; 3. Réaliser une étude de mise à niveau industrielle ; 4. Aider à réactiver la TST commerce et industrie. 	- Union Européenne.	€ 9.000.000,00	<ul style="list-style-type: none"> - Expiration en 2017 ; - Etude de mise à niveau industrielle réalisée et restituée ; - Formulation de propositions pour l'élaboration d'une politique commerciale ; - Réactivation de cette table sectorielle et thématique (TST) ; - Renforcement de l'infrastructure qualité (politique nationale, incluant plan directeur, déjà appropriée par les parties prenantes - validation politique reste à faire) ; - 20 normes internationales et 13 normes régionales - Conseil national de normalisation et de qualité reste à mettre en place en vue de leur homologation ; - Six (6) Comités techniques de normalisation mis en

				<p>place pour les secteurs (agroalimentaire, bâtiment/génie civil, tourisme, environnement, électrotechnique évaluation de conformité) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de membres de Comités et ceux d'une Association privée de management de la qualité (AHMAQ) ; - Appui à la structuration, au développement et à la préparation du plan d'affaires de l'AHMAQ ; - Elaboration de guides et procédures de normalisation effectives ; - Création de 3 Comités de certification ; - Lancement du programme micro-parcs (définition de stratégie, organisations d'assises sur la question).
Programme binational composante commerce	- Contribuer à la réalisation d'un ensemble d'activités, visant à rapprocher Haïti et la République dominicaine (RD) en usant du commerce comme outil.	- Union Européenne.	€ 72.000.000,00	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un Mémorandum d'entente entre les deux pays ; - Mission commerciale avec le secteur privé pour l'identification des contraintes aux échanges entre les deux pays ; - Mission conjointe de promotion à l'étranger

				<p>sur les opportunités d'affaires dans les deux pays ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de stratégie bilatérale de promotion des investissements ; - Participation à des foires internationales agroalimentaires à Cuba et artisanales en RD ; - Passation d'un accord de collaboration entre la CCIH et la Chambre de commerce de Cuba ; - Participation au Forum mondial d'investissement en octobre 2014, etc.
Appui au Bureau Haïtien de Normalisation (BHN)	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à renforcer la culture de la qualité en Haïti par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de normes ISO-9001 de certification ; ✓ l'accompagnement des laboratoires dans la mise en place de normes ISO-17025 ; ✓ la mise en place d'un point national d'information pour l'accord OTC (OMC) ; ✓ la formation de consultants et d'auditeurs nationaux. 	- Union Européenne (ACP - EU - TBT).	€ 1.000.000,00	<ul style="list-style-type: none"> - A démarrer début octobre 2015 pour arriver à échéance à fin mars 2016 ; - Agence d'exécution : Landell Mills

<p>Développement des capacités pour le renforcement de l'infrastructure qualité en Haïti</p>	<p>- Aider au renforcement de la culture de la qualité en Haïti par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la formation des cadres des institutions parties prenantes en métrologie légale et normalisation ; ✓ la formation des accompagnateurs et des auditeurs ; ✓ l'accompagnement des PME en normes ISO -9001. 	<p>- Union Européenne.</p>	<p>USD 586.370,00</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A démarrer début octobre 2015 pour arriver à échéance à fin mars 2016 ; - Agence d'exécution: «Caribbean Development Bank (CDB) ».
--	--	----------------------------	------------------------------	---

6.3 Idées de projets dégagées de l'EDIC d'intérêt pour Haïti

Par décantation du contenu du **Tableau # 6.9**, donnant vue générale des idées de projet envisageables avec les activités déjà réalisés ou en cours de réalisation au MCI (**Tableau # 6.10**), il se dégage deux listes d'idées de projet. La première liste (**Tableau # 6.11**) regroupe des idées de projets dont l'importance et l'opportunité pour la croissance et la compétitivité des secteurs porteurs restent à promouvoir auprès des parties prenantes ; tandis que la seconde (**Tableau en Annexe A**), des idées de programmes ou de projets bénéficiant du support des institutions sectorielles concernées qu'il convient de formuler en actions concrètes en réponse aux contraintes transversales au commerce d'Haïti.

6.4 Liste d'idées de projet à promouvoir auprès des parties prenantes

Dans le tableau ci-après se trouvent consignés les idées de projets d'intérêt pour la croissance et la compétitivité de l'économie haïtienne pour lesquels il n'a pas été jusqu'ici identifié d'institutions porteuses.

TABLEAU 6.11		
IDEES DE PROJETS A PROMOUVOIR		
Réponses prioritaires	Justification	Observations
1. Conception et mise en œuvre de la Banque de développement d'Haïti (BDH)	Le financement de la base de production et d'exportation ou capacité d'Haïti à faire du commerce ne peut se faire à partir de prêts à des taux commerciaux axés sur le court terme mais par des crédits relativement bon marché axés sur le moyen et le long terme qui, en l'absence d'une BD, font aujourd'hui défaut au pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Toutefois, la création d'une BDH ne suffit pas à elle seule pour résoudre le problème du crédit qui est d'ordre structurel en Haïti ; - Parallèlement, il faut un certain nombre de mesures d'accompagnement ; - Cette idée de projet a pour but d'alimenter le débat qui a lieu sur la question dans la presse et à l'occasion des élections de 2015.
2. Réforme du droit foncier et de succession	Cette réforme s'avère de toute nécessité pour freiner le processus de démembrement des terres agricoles qu'il faut, par conséquent, chercher, à remembrer en encourageant les détenteurs de titres de propriétés contiguës à se regrouper en coopératives de production ou en associations dans la perspective de l'établissement de grandes plantations.	<ul style="list-style-type: none"> - Ce problème explique en partie l'absence d'investissements conséquents dans l'agriculture ; - Il s'agit ici également de sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité et l'opportunité de cette réforme pour la croissance de secteurs aussi divers que l'agriculture, le tourisme, l'immobilier, etc.

3. Préparation d'un plan cadastral	Le problème cadastral affecte différents secteurs d'activités, en particulier, l'agriculture, l'industrie, la construction, les services (assurances, banques, etc.)	- La dynamisation de l'ONACA est cruciale à l'atteinte de cet objectif qui est indispensable pour mettre en confiance les banques et faciliter du coup l'accès au crédit.
4. Aménagement minimal du territoire portant sur la vocation de la terre	La question intéresse plusieurs secteurs dont le Ministère du Tourisme qui a besoin de protéger les sites touristiques, le secteur agricole qui souhaite préserver les plaines fertiles et les mettre à l'abri de l'urbanisation sauvage, etc.	<p>- L'enjeu ici est réel avec l'urbanisation anarchique qui n'épargne ni sites touristiques ni plaines fertiles. En témoigne la plaine du Cul de sac à jamais perdue pour Haïti à cause de ce problème en passe de devenir la norme dans le secteur de la construction. D'autres plaines du pays sont à risque si rien n'est fait pour freiner le désastre amorcé. Une cartographie de l'espace territoriale répartie en fonction de la vocation des terres et assortie d'une législation, peut, si celle-ci est appliquée sans complaisance aucune, contribuer à préserver l'intégrité de l'espace encore disponible ;</p> <p>- Il s'agit une fois de plus de sensibiliser les parties prenantes sur la question.</p>
Accès à des compétences nécessaires à la croissance et à la compétitivité des secteurs/filières porteurs de l'EDIC	<p>- Renforcement des capacités de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) à concevoir, à élaborer et à appliquer des politiques et des programmes de formation professionnelle conformes aux priorités nationales en matière de développement ;</p> <p>- Renforcement des écoles et centres de formation professionnelle (publics et</p>	- L'idéal serait de réajuster le curriculum de l'école fondamentale pour offrir des cours techniques qui font besoin au marché haïtien (mécanique assistée à l'ordinateur, plomberie, couture, coupe, coiffure, réparation de machines à coudre industrielles, soudure, pour ne citer que ceux-là). Autant d'aspects dont l'organisation et la mise en

	<p>privés) existants (centre de formation professionnelle, écoles J. B. DAMIER, Elie DUBOIS, hôtelière, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'INFP pour l'ouverture de nouveaux centres de formation professionnelle dans des agglomérations urbaines proches des zones de production cibles; - Accompagnement des efforts du secteur privé, visant à ouvrir des écoles ou centres de formation professionnelle dans lesdites zones. 	<p>œuvre iraient au-delà du cadre temporel du CIR. Aussi convient-il de contribuer au renforcement des capacités de l'INFP en mettant à sa disposition les ressources qu'il lui faut pour former les compétences et qualifications professionnelles cadres (intermédiaires et autres) qualifiés qui font besoin aux entreprises des secteurs ou filières concernées pour produire davantage et mieux, croître et générer des emplois durables.</p>
Facilitation des échanges par le biais de l'accès à l'information sur les règles et procédures régissant le commerce international	<p>Concevoir et mettre en place le Portail d'information commerciale (PIC) d'Haïti comme point de référence unique sur toutes les réglementations et règles prescrites par les organismes publics qui contrôlent le commerce international (exportations, importations, transbordement ou transit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cet outil vise à apporter une réponse aux problèmes posés par la diffusion éparse et non exhaustive d'informations sur les règles et procédures liées au commerce international en mettant celles-ci à disposition en un point unique facilement accessible aux utilisateurs. - Le Portail d'information commerciale (PIC) a été financé par la Banque mondiale. Mais il reste un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'objectif final qui est la mise en place d'un guichet unique (GU), devant permettre aux acteurs du commerce international de remplir par voie électronique les formalités administratives à l'importation, à l'exportation, au transbordement et au transit de marchandises.
Dynamiser ou créer des Unités d'Etudes et de Programmation (UEP)	<p>La planification en Haïti n'a pas pu jusqu'ici donner des résultats satisfaisants en partie à cause de la faiblesse ou de l'absence au sein des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La finalité est de renforcer le système national de planification en veillant à : <ul style="list-style-type: none"> ✓ mettre à niveau les UEP existantes ;

	<p>institutions sectorielles (ministères et autres organismes publics) d'une structure spécialisée. Cette structure dénommée « Unité d'Etudes et de Programmation (UEP) » bien que prévue par le Décret du 17 mai 2005, portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat, tarde à devenir une réalité dans la grande majorité de ces institutions. La question diagnostiquée en 2010, à l'initiative du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), a fait l'objet en 2012 d'un plan d'actions qui est en voie d'être révisé pour être mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ faire migrer celles opérant sous d'autres appellations ; ✓ en pourvoir les institutions qui n'en ont pas encore ; ✓ les doter de ressources humaines et matérielles pour être efficaces. <p>- Le programme CIR attend la révision de ce plan d'actions pour se positionner.</p>
--	---	---

6.5 Objectif prioritaire du pilier I du PIMT

Il s'agit ici d'idées de programmes ou de projets d'intérêt pour la croissance et la compétitivité des secteurs porteurs de l'EDIC bénéficiant du support d'institutions parties prenantes qui sont à réaliser avec l'appui des partenaires techniques et financiers d'Haïti. La liste de ces activités figure à l'Annexe A réservée au pilier I du PIMT.

7. PILIER II : APPUI A L'INVESTISSEMENT PRIVE

Le PSDH a fait de l'appui à l'investissement privé l'un des facteurs indispensables à la mise en place d'une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée⁷. Il reconnaît, toutefois, que l'investissement ne se manifesterà pas sans que ne soient réunies les conditions préalables, entre autres : la sécurité publique, la stabilité politique, la levée des contraintes infrastructurelles, l'amélioration du climat des affaires, sans oublier l'assistance financière et technique nécessaire à l'émergence des PME. Etant donné les efforts en cours dans diverses institutions du pays pour tenter d'apporter des réponses à la plupart de ces contraintes, le PIMT a choisi d'appuyer l'investissement privé en contribuant notamment à :

⁷ Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Tome I, pp. 110-115.

1. protéger, par voie d'indication géographique ou de marque, les entreprises ou producteurs d'articles phares, à commencer par l'Association des artisans et des artistes de la Croix des Bouquets pour le fer découpé de Noailles ;
2. produire et partager des réflexions avec les parties prenantes de l'industrie textile-habillement, afin de donner l'impulsion nécessaire à :
 - ✓ l'augmentation et à la diversification de la base de production et d'exportation ;
 - ✓ une progression dans la chaîne des valeurs vers un degré de sophistication propre à générer une plus forte valeur ajoutée ;
 - ✓ une mise à profit de l'artisanat et de l'art, en général, pour une différenciation accrue de la mode haïtienne encore en gestation par rapport à celles d'autres pays immédiatement concurrents ;
 - ✓ l'émergence de grappes de PME haïtiennes se supportant mutuellement et capables non seulement de mettre fin au commerce indésirables de vêtements usagers mais aussi de concurrencer favorablement avec des marques étrangères ;
3. contribuer à une participation éclairée des milieux académiques dans le processus développement d'Haïti, notamment dans le domaine de l'énergie ;
4. l'application de politiques publiques sous forme d'accompagnement technique et de conseils divers aux PME touristiques et services associés.

7.1 Objectif prioritaire du pilier II du PIMT

Il consiste à apporter une contribution, aussi minime soit-elle, à l'activité productive par des interventions, visant à protéger les produits phares d'Haïti, à donner l'impulsion nécessaire au développement d'une industrie textile-habillement portée à souhait par des grappes d'entreprises se sous-traitant mutuellement, à faire émerger une mode haïtienne différenciée, au mieux possible, par l'art et l'artisanat, à favoriser l'implication des milieux académiques dans la recherche de solutions aux problèmes de l'énergie électrique et à faciliter l'application de politiques publiques sous forme d'accompagnement technique et de conseils divers aux PME touristiques et services associés, de mesures de facilitation aux promoteurs de grands événements. La liste des activités consignées dans le portefeuille du pilier II du PIMT figure à l'Annexe B préposée à cet effet.

8. PILIER III : SOUTIEN AUX SECTEURS/FILIERES PORTEURS DE L'EDIC

De par ses microclimats, Haïti dispose d'un potentiel agricole intéressant qui devrait, dans des conditions optimales, lui permettre d'être présente plus longtemps que ses compétiteurs sur les marchés desservies. Toutefois, elle a du mal à réaliser le potentiel existant, compte tenu des

contraintes⁸ tant transversales que spécifiques qui affectent cette activité. Si pour l'huile de vétiver, le pays a pu tirer son épingle du jeu en se positionnant comme premier producteur et exportateur mondial, sa performance reste, pour le moins, mitigée, en ce qui concerne la mangue pour laquelle elle pointe parmi les dix plus grands producteurs mondiaux. Le pays n'a pas été en mesure de reprendre sa position autrefois dominante pour des produits, tels que : café, sisal, coton, etc. En dépit de la dégradation avancée de l'environnement et du morcèlement outré de la structure agraire, d'aucuns reconnaissent à l'agriculture haïtienne du potentiel non seulement pour nourrir la population mais aussi pour permettre au pays de s'intégrer dans les courants d'échanges internationaux et régionaux. Quoiqu'elle ne contribue aujourd'hui que pour moins du quart de l'activité économique (PIB), elle garde toute son importance en comptant pour plus de 95 % à la valeur ajoutée du secteur primaire et en occupant plus de 65% de la population active. L'agriculture fait pratiquement l'unanimité des candidats aux élections présidentielles et législatives de 2015. Dans le même temps, elle ne laisse pas indifférent le Gouvernement haïtien qui en fait d'ailleurs une priorité dans le cadre du budget de l'exercice fiscal 2015-2016 dont les grandes orientations mettent l'accent sur la nécessité de relancer la production agricole nationale, afin de favoriser une meilleure croissance économique. Le choix stratégique de l'agriculture comme locomotive de la croissance converge avec celui de l'EDIC qui l'identifie comme secteur porteur. Aussi, le PIMT cherche-t-il à travers trois interventions distinctes à aider les parties prenantes (publiques et privées) des filières café, mangue et autres à renforcer leurs capacités, de manière à pouvoir :

- apporter des réponses viables aux contraintes liées à l'offre des produits concernés ;
- réhabiliter des champs tombés en dégénérescence dans les principales zones de production ;
- libérer les enclaves de production des contraintes routières qui les empêchent de contribuer à la croissance et à la compétitivité de la filière agricole.

Le secteur minier figure également au nombre des priorités de l'EDIC mais se heurte pour son développement à diverses contraintes dont une connaissance imparfaite du potentiel existant, l'absence de politiques claires, la faiblesse des capacités d'intervention de l'institution directement concernée (Bureau des Mines et de l'Energie), l'inadaptation du cadre juridique, le vide en matière de recherche-développement, etc. Autant de facteurs inhibiteurs au développement, à la promotion et à la valorisation des ressources minières que le PIMT se propose d'aider à lever ou, tout au moins, à atténuer.

La situation s'annonce plus compliquée pour les industries créatives revendiquées par trois institutions différentes (Ministère de la Culture, Ministère du Tourisme et Office National de l'Artisanat). C'est là un sujet de préoccupation qui risque de compromettre des initiatives

⁸ Le potentiel agricole est de loin plus important que l'exploitation effective du secteur, laquelle est fortement axée sur des moyens limités, en termes de terres irrigables, de capacités de production et de gestion de celles-ci, de vulnérabilité aux aléas phytopathologiques et climatiques, etc. D'où un grand défi pour le secteur agricole qui doit non seulement satisfaire les besoins alimentaires sans cesse croissants de la population mais aussi dégager des surplus pour l'exportation.

autrement prometteuses pour les industries culturelles et créatives où la richesse peut se créer en partant de presque rien. Dans le but de créer l'harmonie indispensable à la croissance de ce secteur, le PIMT propose un projet, prévoyant une entente préalable entre les institutions parties prenantes sur la répartition des rôles entre les fonctions d'orientation stratégique et de promotion du développement du secteur et d'amélioration de l'offre au double plan qualitatif et quantitatif.

8.1 Objectif prioritaire du pilier III du PIMT

Il s'agit d'aider à créer les conditions propices à une augmentation et à une diversification de la base de production et d'exportation ainsi qu'à une meilleure élaboration de l'offre de manière à réduire progressivement le déficit chronique de la balance commerciale d'Haïti. La liste des idées de projets du portefeuille du pilier III du PIMT figure à l'Annexe C du document.

9. SYNOPSIS DU PLAN INTERSECTORIEL A MOYEN TERME

TABLEAU 9.12 SYNOPSIS DU PIMT				
CODE PROJET	OBJECTIF PRIORITAIRE	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	RESSOURCES A MOBILISER	OBSERVATION
			(USD)	
I.1	Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention de l'Office National du Cadastre (ONACA)	L'ONACA est effectivement renforcé et dispose de moyens humains, matériels, infrastructurels et financiers compatibles à sa mission et, au bout du compte, une politique est définie pour Haïti en matière de cadastre.	6.093.659,80	Il reste à évaluer avec le partenaire qui accepte de financer ce projet les coûts de l'aménagement des deux bureaux de l'ONACA dans l'Artibonite
I.2	Renforcer la capacité d'accès national au <i>Large Bande</i> international	Un document final de stratégie nationale Large Bande est disponible	1.000.000,00	Voir détails dans le rapport d'évaluation des budgets des projets réalisée par la Banque mondiale (Site CIR-Haïti : www.cir,ht)
I.3	Mettre en place l'observatoire des marchés TIC	Un plan d'actions est élaboré pour la mise en œuvre de l'observatoire des marchés des TIC	36.072,75	Idem
I.4	Mettre en place des centres technologiques polyvalents	Une étude de la demande est réalisée avec un document	36.072,75	Idem

		de projet		
I.5	Elaborer un plan national de développement d'un secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement.	Un Plan National de développement du secteur portuaire est élaboré avec une politique sectorielle, un plan d'investissements et un plan d'actions	206.812,00	Idem
I.6	Renforcer les capacités institutionnelles et du leadership de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) pour lui permettre de répondre qualitativement et quantitativement aux attentes de la société et des entreprises en matière de compétences techniques et de qualifications professionnelles.	Le bâtiment administratif du Centre Pilote de Formation Professionnelle (CPFP) est effectivement reconstruit, aménagé et bien pourvu en équipements et matériels nécessaires à son fonctionnement en toute efficacité.	1.346.150,00	Idem
I.7	Evaluer, sur la base des résultats d'un diagnostic des fonctionnalités de SYDONIA, les besoins de la mise en œuvre d'un système de statistiques du commerce extérieur de qualité.	Une évaluation des besoins de la mise en œuvre d'un système de statistiques du commerce extérieur de qualité axée sur un diagnostic des fonctionnalités de SYDONIA.	21.921,50	Idem
I.8	Concevoir et opérationnaliser un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD)	Un plan de contingence est effectivement mis en place pour garantir et sécuriser les opérations douanières et permettre qu'elles se poursuivent en temps réel sans interruption ;	100.213,60	Idem
II.9	Elaborer un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget à exécuter lors d'une 2 ^e phase avec l'appui des PTF	Renforcer les capacités d'intervention du Ministère du Tourisme (MDT), en termes d'appui technique aux PME touristiques et services associés, sous forme de conseils et d'accompagnement divers.	92.067,15	USD 50.000,00 de disponible (Besoins de ressources additionnelles : USD 42.067,15 (Voir détails dans le rapport

				d'évaluation susmentionné)
II.10	Renforcer les capacités d'intervention du Ministère du Tourisme (MDT), en termes d'appui technique aux PME touristiques et services associés, sous forme de conseils et d'accompagnement divers.	Un Service d'Appui aux PME touristiques (Direction des Investissements) est mise en place au sein de la Direction des Investissements pour accompagner les efforts d'investissements des PME touristiques et services associés de transport et de restauration, en particulier, dans les zones touristiques prioritaires.	83.532,90	Idem
II.11	Protéger systématiquement les produits phares d'Haïti, à commencer par le fer découpé, par voie d'indication géographique et de marque	Composante 1 : Un plan cadastral de la localité de Noailles à jour et facilement accessible (directement et virtuellement) à travers un relevé d'informations physiques spatiales et un recensement parcellaire ; Composante 2 : Une meilleure compréhension de la part des acteurs, tant publics que privés, de l'importance des instruments juridiques (indications géographiques, marques, contrats internationaux) et de la nécessité de participer à leur mise en place en vue d'améliorer la protection des produits haïtiens sur le marché international.	255.531,15	Idem
II.12	Renforcer les capacités énergétiques nationales	Projet # 1 : Une gestion améliorée de l'information énergétique, des ressources diversifiées pour la production énergétique locale ; et des investissements dans le	477.989,00	Il s'agit d'un programme comportant deux projets. (Voir détails dans le rapport d'évaluation

		<p>domaine énergétique bénéficiant d'un appui conséquent.</p> <p>Projet # 2 : Une augmentation accrue du taux d'éclairage public et domestique au niveau national, une autonomie relativement plus grande des municipalités locales dans leur politique énergétique, un éclairage public et domestique accessible à la population.</p>		susmentionné)
II.13	Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l'information (SFTI/PBO)	Tous les aspects liés à l'élaboration du plan directeur sont réalisés (notamment un diagnostic et un recensement des besoins du secteur des TIC, une analyse de ses forces, faiblesses et opportunités, etc.)	0,00	Besoin de poursuivre la coopération avec la Banque mondiale au-delà du diagnostic des TIC pour couvrir les autres aspects liés à l'implantation du schéma directeur qui est au centre de ce programme.
III.14	Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café pour des réponses viables aux contraintes liées à l'offre, incluant la réhabilitation des plantations en totale dégénérescence dans les quatre (4) principales zones de production (Thiotte, Baptiste, Dondon, Beaumont).	Des réponses viables sont formulées pour aider à renforcer les capacités des institutions publiques et privées opérant à l'intérieur de la filière, notamment le MARNDR, les coopératives de production et d'exportation, incluant les jeunes et les associations de femmes ;	46.371.214,00	Voir détails dans le rapport d'évaluation susmentionné
III.15	Appuyer le développement de la filière de la mangue Francisque dans quatre (4)	Une étude d'opportunité et de faisabilité assortie d'un plan, d'un calendrier et d'un	36,072.75	Idem

	départements géographiques (Artibonite, Centre, Ouest et Sud) en Haïti	budget de mise en œuvre à réaliser avec l'appui d'un partenaire technique et financier (PTF) du MARNDR lors d'une deuxième phase à prévoir dans le plan de mise en œuvre.		
III.16	Renforcer les capacités du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour libérer les enclaves de production des contraintes routières qui les empêchent de contribuer à la croissance et à la compétitivité de la filière agricole.	Amélioration de l'efficacité des chaînes d'approvisionnement agricoles nationales par la <u>réhabilitation de 250 kms de pistes agricoles et la mise en place progressivement d'une plateforme agro-logistique</u>	55.173.325,00	USD 300.000,00 de disponible (Besoins de ressources additionnelles : USD 54.900.325,00 (Voir détails dans le rapport d'évaluation susmentionné)
III.17	Développer, promouvoir et valoriser les ressources minérales d'Haïti, à commencer par le chlorure de sodium ou sel de cuisine	Composante 1 : Une étude préalable sur la compétitivité de la filière salicole, établissant les modalités techniques, organisationnelles, financières et calendaires pour la conduite du processus de valorisation de la filière salicole ; Composante 2 : Un élargissement effectif de la base de production et d'exportation à partir de l'agrandissement des exploitations existantes et des résultats de la recherche ; portant sur l'identification de nouveaux sites ; Composante 3 : Un plan d'assainissement de la filière salicole, assorti d'un	283.091.53	La composante 3 reste à évaluer avec l'appui du PTF qui accepte de financer ces interventions

		calendrier de mise en œuvre et d'un budget ; Composante 4 : Une étude de faisabilité pour la construction d'usine de traitement et de raffinement du sel.		
III.18	Mettre en valeur les potentialités du lignite d'Haïti	Un rapport d'évaluation des gisements du lignite, assorti d'une cartographie géologique des gisements couplée d'une estimation des réserves et des résultats des analyses de leurs caractéristiques physiques, chimiques, pétrographiques et thermogravimétriques, y compris un inventaire des cadres haïtiens formés capables d'assumer et de renforcer les services du BME.	333.333,33	Taux de change : (GDES. 60,00/US\$ 1,00) - Voir détails dans le rapport ci-dessus référencé.
III.19	Renforcer les capacités d'intervention du secteur des industries culturelles et créatives	Activité 1 : Une étude évaluative de la contribution des ICC au développement économique d'Haïti analysant accessoirement les sous-secteurs (sur les plans de la compétitivité, du volume des échanges, etc.) ; Activité 2 : Une cartographie des ICC couplée d'une évaluation des besoins des fournisseurs de services culturels et créatifs par sous-secteur.	75.410,50	Idem
Total			112.022.469,71	

10. INSTITUTIONS PREPOSEES A LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les différents projets issus de la matrice d'action de l'EDIC sont codés en fonction de leur pilier d'appartenance (I, II ou III) et de la place qu'ils occupent dans la série (1, 2, 3, etc.). Leur objectif prioritaire renseigne à la fois sur la nature et le motif des interventions. Les institutions préposées à la mise en œuvre s'entendent des porteuses desdits projets, lesquelles ont d'ailleurs leurs représentants au sein du réseau intersectoriel de mise en œuvre (RIMO). Quelques institutions porteuses de projets opèrent en toute indépendance, tandis que la grande majorité d'entre elles sous tutelle des entités coiffant leurs secteurs respectifs. Selon la nature des projets, des institutions, aussi bien publiques que privées, sont appelées à émerger comme partenaires et, à ce titre, à contribuer à leur réalisation. Le tableau suivant dresse une liste non exhaustive d'institutions partenaires potentiels à la mise en œuvre des projets ou identifiées comme telles. Parallèlement, un effort a été fait pour identifier des partenaires techniques et financiers potentiels en fonction de l'orientation et de la convergence de leurs programmes de coopération avec les priorités du PIMT. Eu égard à la transversalité du commerce, le MCI se profile comme un partenaire obligé du processus de mise en œuvre des différents projets ainsi que de leur suivi-évaluation.

TABLEAU 10.13
PROGRAMMES OU PROJETS DU PIMT ET BAILLEURS/DONATEURS POTENTIELS

CODE PIMT	OBJECTIF PRIORITAIRE	INSTITUTIONS		PTF
		DE MISE EN ŒUVRE	DE TUTELLE &/OU PARTENAIRES	
I.1	Renforcement des capacités d'intervention de l'Office National du Cadastre	Office National du Cadastre (ONACA)	MTPTC, CIAT, MPCE, MCI	UE, Banque mondiale, Coopération canadienne, BID, GIZ, AFD, etc.
I.2	Renforcement de la capacité d'accès national au Large Bande international	Conseil National des Télécommunications (CONATEL)	MTPTC, MCI	UE, UIT, BID, Banque mondiale
I.3	Mise en place de l'observatoire des marchés TIC	Conseil National des Télécommunications (CONATEL)	MTPTC, MCI	UE, Banque mondiale, UIT, BID, etc.
I.4	Mise en place de centres technologiques polyvalents	Conseil National des Télécommunications (CONATEL)	MTPTC, MCI	Banque mondiale, UE, (UIT), BID, etc.
I.5	Elaboration d'un plan national de développement du secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement	Autorité Portuaire Nationale (APN)	MEF, AGD, Communauté portuaire, MCI	UE, AFD, USAID, Banque mondiale, BID, OEA, Panama
I.6	Renforcement des capacités institutionnelles et du	Institut National de Formation	MENFP, Associations du	UE, BID, Agence Française pour le

	leadership de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP)	Professionnelle (INFP)	secteur privé, MCI	Développement, Coopération Taiwanaise, Banque Caribéenne de Développement, etc.
I.7	Evaluation, sur la base des résultats d'un diagnostic des fonctionnalités de SYDONIA, les besoins de la mise en œuvre d'un système de statistiques du commerce extérieur de qualité	Administration Générale des Douanes (AGD)	MEF, MCI, IHSI, APN, CNUCED	BM, UE, Coopération Canadienne, USAID, etc.
I.8	Conception et mise en opération d'un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD)	Administration Générale des Douanes (AGD)	MEF, MCI	Banque mondiale, UE, BID, OEA, Panama, etc.
II.9	Elaboration d'un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget	Ministère du Commerce et de l'Industrie/Direction de l'Entrepreneur et du développement industriel	MCI, MEF, ADIH,	Banque mondiale, USAID, UE, Coopération canadienne, PNUD, etc.
II.10	Renforcement des capacités d'intervention du Ministère du Tourisme, en termes d'appui technique aux PME touristiques et services associés, sous forme de conseils et d'accompagnement technique divers	Ministère du Tourisme	MCI	UE, USAID, etc.
II.11	Protection systématique des richesses économiques spécifiques d'Haïti générées sous forme de produits phares par les industries culturelles et créatives (ICC) et autres secteurs de production (à commencer par le fer découpé)	Association des artistes et des artisans de la Croix des Bouquets (ADAAC)	CCI/ITC, ONACA, MC, MDT, ONART, MCI, AIF, UNESCO, 1804 Design, etc.	UE, USAID, Banque mondiale, BID, etc.
II.12	Renforcement des capacités énergétiques nationales	Université Quisqueya (UNIQ)	MTPTC, BME, EDH, MCI et acteurs privés de l'énergie	Banque mondiale, USAID, Taiwan, Corée du Sud, etc.

II.13	Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l'information (SFTI/PBO)	Conseil National des Télécommunications (CONATEL)	MTPTC, MCI	Banque mondiale, UE, Union Internationale des Télécommunications (UIT), BID, etc.
III.14	Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café pour des réponses viables	MARNDR Institut National Café Haïtien (INCAH)	IICA, Associations de producteurs, de transformateurs et d'exportateurs de café, MCI / les coopératives caféières	Banque mondiale, UE, Coopération canadienne, USAID, AFD, IICA, Agronomes Vétérinaires Sans Frontière (AVSF), Coopération Allemande (GIZ), etc.
III.15	Appui au développement de la filière mangue Francisque dans quatre départements du pays (Artibonite, Centre, Ouest et Sud) en Haïti	MARNDR	Coopératives de production et de commercialisation de mangues, Association d'exportateurs de mangues, MCI	Banque mondiale, UE, Coopération canadienne, USAID, FAO, FIDA, etc.
III.16	Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour libérer les enclaves de production des contraintes routières	MARNDR)	Associations de production et de commercialisation de produits agricoles, DIA, MTPTC, MCI	Banque mondiale, UE, Coopération canadienne, BID, USAID, Taiwan, Japon, Corée du Sud, etc.
III.17	Développement, promotion et valorisation des ressources minérales d'Haïti, à commencer par le sel	Bureau des Mines et de l'Energie (BME)	MTPTC, MCI	Banque mondiale, UE, Coopération canadienne, USAID, etc.
III.18	Mise en valeur des potentialités de lignite d'Haïti.	BME	MTPTC, MCI, UNIQ, EDH et acteurs privés de l'énergie	Banque mondiale, UE, Coopération canadienne, USAID, etc.
III.19	Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et d'application de politiques publiques liées au secteur des industries culturelles et créatives	Ministère de la Culture	MDT, MC), ONART /MAST), AIF, UNESCO, MCI	UE, USAID, etc.

11. CONDITIONS PREALABLES AU SUCCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN INTERSECTORIEL A MOYEN TERME

Le plan intersectoriel à moyen terme risque de ne mener nulle part sans une appropriation effective et un support plein et entier de la part du gouvernement et, plus particulièrement des ministères clés (MCI, MPCE et MEF), en ce qui concerne les réformes proposées. Il risque également de rester lettre morte en l'absence d'une implication véritable des autres institutions parties prenantes, tant publiques que privées, dans la mise en œuvre des programmes et/ou projets prioritaires qui s'y trouvent consignés. Outre l'appropriation et l'implication à fond de l'ensemble des acteurs nationaux (publics et privés) et l'appui soutenu des partenaires techniques et financiers, il faut pour réussir la mise en œuvre du PIMT et atteindre les résultats recherchés l'application de politiques d'investissements propices au renforcement et à la diversification des capacités de production, à l'élaboration accrue de l'offre, au développement des chaînes de valeurs, à la croissance et à la compétitivité. Autant de conditions sans lesquelles le succès ne peut être garanti. Loin d'être exhaustif, il est relevé ci-après un ensemble d'aspects qui méritent d'être améliorés, en vue d'établir les assises nécessaires à l'atteinte des principaux résultats attendus dont l'intégration d'Haïti dans le système commercial multilatéral (SCM). Au nombre de ceux à traiter en priorité figurent, entre autres facteurs : la stabilité au double plan politique et macroéconomique, les politiques sectorielles, le crédit de financement, l'énergie électrique, les infrastructures, l'engagement des PTFs et l'alignement de leurs programmes indicatifs sur les priorités nationales, les risques inhérents au processus de mise en œuvre.

11.1 La stabilité politique : cruciale pour la paix sociale qui doit prévaloir comme condition préalable à la mise en œuvre du PIMT. Les élections législatives, présidentielles et locales de 2015 ont en ce sens valeur de test pour jauger la capacité mutuelle du Gouvernement, des parties politiques et politiciens affiliés ou non et des citoyens, en général, à trouver des voies et moyens pour sortir le pays progressivement de l'ornière des crises politiques répétées et l'inscrire définitivement dans la voie de la normalité. De l'issue de ces joutes électorales dépendent la qualité des réformes à opérer sur les plans (politique, économique et institutionnel) pour garantir la stabilité sociopolitique et la paix publique nécessaires à une augmentation substantielle des investissements qui font tant besoin au pays.

11.2 La stabilité macroéconomique: vitale pour la croissance des investissements et des échanges commerciaux. Elle a été mise à rude épreuve avec la décote accélérée de la monnaie nationale par rapport à la devise américaine qui en l'espace d'un mois (fin juin-juillet 2015) a connu un taux de dépréciation de 21,74%. La Banque centrale, a tenté de rassurer les agents économiques et le grand public, en affirmant qu'elle avait le contrôle de la situation avec des réserves de change évaluées, en termes nets, à 861 millions de dollars et bruts à environ cinq (5) mois d'importation.

Elle a attribué la dépréciation de la gourde par rapport au dollar à plusieurs facteurs, entre autres :

1. une diminution de l'appui budgétaire des bailleurs de fonds ;

2. une baisse substantielle des rentrées en devises expliquée en partie par la réduction de l'effectif de la mission des Nations unies de stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) ;
3. des anticipations négatives liées aux incertitudes inhérentes aux échéances électorales et aux informations alarmantes circulant sur la santé financière d'Haïti ; et
4. le déficit commercial affectant le pays qui importe annuellement pour plus de quatre (4) milliards de dollars de marchandises et en exporte pour neuf cents (900) millions seulement.

En guise de solutions, elle a présenté toute une panoplie de mesures, visant à équilibrer l'offre et la demande de dollars dont :

- l'injection de plusieurs dizaines de millions de dollars frais sur le marché local des changes ;
- la vente directe de dollars par la Banque centrale aux grandes compagnies et importateurs de produits pétroliers pour limiter la pression sur la devise américaine ;
- l'émission d'une nouvelle obligation rémunérée au taux de 7% l'an augmenté de la variation du taux de change sur la période de détention dans le but de réduire la quantité de gourde en circulation.

Autant de dispositions qui sont, certes, de nature à freiner la décote de la gourde mais qui ne s'attaquent pas au fond du problème dont la solution définitive passe inévitablement par l'augmentation et la diversification de la base de production et d'exportation et une meilleure élaboration des produits offerts par Haïti. Entretemps, la situation appelle le Gouvernement à appliquer des lois transparentes et adaptées, des mesures politiques, économiques et institutionnelles propres à montrer son engagement, à restructurer les services publics, à maintenir en santé les finances publiques, à stabiliser les prix et les taux de changes et à tenir en respect l'inflation.

11.3 Les politiques sectorielles relevant d'interventions publiques organisées autour d'une logique sectorielle. Il s'agit de lignes d'action que se fixent les Pouvoirs publics pour orienter des secteurs cibles de manière à atteindre des objectifs d'ordre général dans des domaines d'activités touchant de près la vie des citoyens et celle des entreprises. Ces outils stratégiques déterminent pour chaque secteur la contribution à apporter, les actions précises à mener et les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de développement durables. De par leur approche intégrée, ces politiques garantissent une plus grande lisibilité et une meilleure cohérence d'ensemble des actions sectorielles. L'unité et la cohésion d'action leur confèrent non seulement le potentiel pour éviter des doublons mais aussi l'effet de levier nécessaire pour renforcer les contributions des secteurs et améliorer les résultats à l'échelle globale. En référence à l'EDIC d'Haïti, les secteurs ou domaines d'activités cibles concernent l'agriculture, le tourisme, le textile-habillement, les technologies de l'information et de la communication, les industries culturelles et créatives et les mines), y compris des secteurs transversaux (tels que : logistique et transport, douane, éducation et formation professionnelle, énergie électrique, crédit de financement, pour ne

citer que ceux-là). Les politiques sectorielles contribuent à améliorer la visibilité des activités à haut potentiel de croissance. Aussi permettent-elles de mieux capter l'intérêt du secteur privé en général et des investisseurs potentiels en particulier.

L'un des problèmes qui affectent la croissance de la grande majorité des domaines susmentionnés et qui ne facilitent guère la tâche des investisseurs potentiels tient à la faiblesse ou à l'absence de politiques sectorielles⁹ qui empêche, au-delà des priorités définies, de mettre en évidence les nouvelles activités porteuses d'opportunités. Néanmoins, il a été relevé des efforts en ce sens de la part de certaines institutions.

En effet, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural s'est attelé à la tâche depuis 2005. Il a, avec l'appui technique de la FAO et le financement de l'Union européenne, élaboré une politique agricole¹⁰ basée sur une vision claire d'orientation stratégique du développement du secteur pour la période allant de 2010 à 2025. Ce document élaboré avec l'ensemble des acteurs du secteur, incluant les PTF, fait partie intégrante du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Il examine la situation du secteur agricole, en mettant en évidence les enjeux et en précisant les objectifs à atteindre. La dimension commerciale de cette politique est incorporée dans l'une des quatre composantes du programme triennal de relance agricole 2013/2016 appréhendée sous le pseudonyme PRAC¹¹.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a également élaboré pour la période 2013-2016 un plan d'action stratégique pour la croissance et l'emploi financé à hauteur de 4,5 millions d'Euros par le Fonds européen (10^e FED) à travers un programme d'appui à l'institution dénommé PAMCI. Ce plan¹² préparé avec l'appui des PTF est en cohérence avec le PSDH. Il se veut pour fondement l'identité du MCI, telle que définie par sa vision et sa mission, et pour objectif le renforcement de son leadership et de son autorité comme chef de file du secteur commerce et industrie. L'une des activités du PAMCI a trait au soutien à l'élaboration, en concertation avec les parties prenantes (publiques et privées), d'une politique commerciale et industrielle. Un document est sur le point de paraître en ce sens avec l'aide technique de la firme internationale EPTISA. La première mouture de ce document a été d'ailleurs déjà partagée avec les représentants des institutions parties prenantes en attendant la version finale dont la sortie est due pour fin janvier 2016.

⁹ Le diagnostic systématique d'Haïti que vient de sortir la Banque mondiale a fait état de la faiblesse des stratégies sectorielles qui nuisent à l'efficacité de la gestion des investissements publics.

¹⁰ Avec la décision du Gouvernement de faire de l'agriculture un secteur prioritaire, une révision de cette politique s'impose pour l'introduction de nouvelles mesures d'accompagnement propres à sécuriser et à remembrer l'espace agricole en plantations, à favoriser l'éclosion et la multiplication de vergers, à faciliter l'accès au crédit de financement, etc.

¹¹ Il s'agit du sous-programme de renforcement de l'agriculture à finalité commerciale.

¹² Les lignes d'actions du plan stratégique du MCI s'articulent autour de quatre axes d'intervention stratégique, cinq mesures prioritaires et des choix de priorités commerciales conforme à l'EDIC sauf pour le secteur de la construction qui n'en fait pas partie.

Ce document analyse l'opportunité d'une politique commerciale et industrielle pour Haïti en mettant en exergue ses forces et ses faiblesses dans le double contexte régional et multilatéral. Le volet commercial de cette politique fonde sur les résultats de l'analyse comparative de la situation du commerce extérieur d'Haïti en regard à d'autres pays de la sous-région de la Caraïbe. Il tient également compte du positionnement du pays aussi bien dans le système commercial multilatéral de l'OMC que dans des schémas d'intégration régionale dont CARICOM et CARIFORUM (APE). Quant au volet industriel, il repose sur le textile, l'agro-industrie, le tourisme, les industries créatives qui sont autant d'activités privilégiées par l'EDIC en dehors de la filière textile-habillement et du secteur minier.

Le document de politique commerciale et industrielle en perspective préconise la jouissance par Haïti du traitement spécial et différencié que lui confère son statut de PMA à travers notamment les initiatives préférentielles HOPE/HELP et le programme Cadre intégré renforcé qui lui ouvrent la possibilité non seulement de relancer la production mais aussi de s'intégrer dans les courants d'échanges multilatéraux et régionaux.

Le MCI a pris une bonne longueur d'avance sur ces recommandations avec la mise en œuvre en cours du programme cadre intégré renforcé et la mise à profit des préférences américaines HOPE/HELP par des efforts visant sinon à moderniser du moins à mettre à niveau la filière textile-habillement. En effet, celle-ci fait l'objet sous l'égide du MCI de trois interventions complémentaires, prévoyant respectivement :

- l'utilisation de cette filière comme activité pilote pour la définition d'une politique de mise à niveau de l'industrie nationale (Programme d'appui au MCI - financement UE) ;
- l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs de la filière (Services d'appui aux entreprises – MCI/Banque mondiale) ; et
- la formulation d'un projet établissant les modalités de la modernisation ou de la mise à niveau de la filière (EDIC - MCI/CIR).

A date le secteur textile-habillement bénéficie des préférences commerciales américaines (HOPE/HELP), canadiennes et européennes qui lui ouvrent l'accès en franchise de tout droit et quota aux marchés des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et de l'UE. Il s'agit dans les trois cas de situations de dépendance de systèmes que ne connaissent pas suffisamment les acteurs haïtiens. Aussi le potentiel de croissance de cette filière reste-t-il largement à explorer dans les trois initiatives. En l'absence de garantie de leur maintien à long terme, l'approche prudente semble celle de les utiliser comme tremplins pour créer une véritable industrie nationale du textile-habillement. Cette dynamique prend d'ores et déjà corps sous forme d'un projet articulé autour de six (6) interventions :

1. présenter un aperçu de l'état des lieux de la filière textile-habillement et des programmes d'appui en cours en tenant compte des études existantes ;
2. produire des réflexions sur les moyens à mettre en œuvre en vue de l'émergence d'une mode haïtienne différenciée par l'art et l'artisanat capable de soutenir la compétition avec celles d'autres pays ;

3. conduire une étude de marché au niveau national pour identifier des créneaux à la portée des producteurs haïtiens dans une perspective de substitution des importations de vêtements usagés ;
4. élargir le cadre de cette étude de marché pour inclure une composante internationale dans le but de repérer les places commerciales accessibles à Haïti à court, moyen et long terme ;
5. faire une analyse documentaire en vue de l'identification dans les initiatives américaines HOPE/HELP, des préférences canadiennes et de l'UE des catégories de produits pour lesquels le pays dispose d'un potentiel de compétitivité ;
6. dresser un état des besoins de renforcement des capacités pour l'augmentation de la productivité et la réalisation du potentiel existant (gap analysis).

Le résultat attendu est l'élaboration d'un projet de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget à exécuter avec l'appui des PTF.

L'Institut National de Formation Professionnelle a pour mission de mettre en place, de réglementer et d'animer un système national de formation professionnelle (SNFP) en adéquation avec les besoins du secteur productif et dans la double finalité d'améliorer la productivité de l'économie haïtienne et d'encadrer les acteurs intervenants dans le secteur. Dans le cadre de cette mission a été élaborée une politique de formation technique et professionnelle (FTP) comme partie intégrante du cadre éducatif plus large du pays dont les grandes orientations sont fixées dans le plan de développement stratégique de développement d'Haïti (PSDH) et les documents subsidiaires dont ceux des groupes de travail sur l'éducation et la formation (GTEF) et sur la compétitivité, faisant du renforcement du capital humain une priorité nationale.

Cette politique fonde sur les valeurs et principes que l'éducation et la formation relèvent du droit humain et, qu'à ce titre, elles ont pour objet de contribuer à l'épanouissement de l'individu en lui donnant, entre autres, accès à un travail décent. D'où son intégration dans des programmes tournés vers la croissance économique durable, la création d'emplois productifs, l'insertion du secteur informel dans l'économie nationale, le développement social, etc.

La politique valorise le rôle respectif des pouvoirs publics et des partenaires sociaux dans la formation technique et professionnelle. En ce qui concerne les pouvoirs publics qui ont la responsabilité de veiller à la mise en œuvre de cette politique, l'accent est mis, tout particulièrement, sur la formation technique et professionnelle préalable à l'emploi pour les jeunes, des personnes sans emplois confrontées à la mobilité professionnelle et à celles à besoins spécifiques. Les interventions en ce sens tournent autour de six (6) programmes complémentaires ainsi définis :

1. le renforcement des ressources humaines et de la pertinence des programmes de FTP à travers le renforcement des ressources en ingénierie des programmes de

- formation, l'intégration des professionnels comme formateurs, la formation des formateurs des centres publics, etc. ;
2. l'accroissement de l'offre de FTP dans les centres de formation publics et privés par la mise en place d'un dispositif d'apprentissage renforcé et rénové, prévoyant le développement de l'offre de formation dans dix filières, la réhabilitation des centres publics de formation, le développement de l'apprentissage, etc. ;
 3. la définition et l'application d'un cadre national de certification favorable à la mobilité et au parcours professionnel, visant notamment la transparence et la lisibilité des diplômes, l'établissement des fondamentaux d'une première ébauche d'un cadre national de certification, l'élaboration d'un prototype de cadre national de certification ;
 4. le développement des capacités organisationnelles, institutionnelles et partenariales du système de FTP axé sur la décentralisation vers les collectivités locales, le renforcement de l'action des chambres dans la mise en œuvre de l'apprentissage, la réorganisation de l'INFP et le renforcement des fonctions stratégiques de la formation ;
 5. le financement de la FTP basé sur l'analyse des coûts et la modélisation, la fiscalité dédiée, la création du fonds pour la formation professionnelle alternée et l'apprentissage, l'organisation et la gestion de fonds ;
 6. la promotion de l'insertion des sortants du système de FTP par l'institutionnalisation de la transition entre la formation et l'emploi.

Le Bureau des mines et de l'énergie (BME) a pour mission principale de promouvoir la recherche et l'exploitation des ressources minérales et énergétiques d'Haïti. Il a élaboré dans le cadre de cette mission une ébauche de politique énergétique dont le but est de combler le vide laissé par l'absence d'une vision claire et des directives stratégiques de développement à long terme du secteur avec des objectifs cohérents à atteindre. Le document met en évidence les défis majeurs et l'importance des enjeux, fixe les objectifs et rappelle les engagements à long, moyen et court terme du Gouvernement haïtien. A ce stade d'élaboration du document, l'impasse est faite sur le volet mines. C'est compréhensible dans la mesure où l'inventaire inachevé des ressources de ce sous-secteur est appelé à se poursuivre dans le cadre d'un projet issu de la matrice d'actions de l'EDIC. La dimension commerciale n'est pas non plus évidente dans cette ébauche de politique énergétique qui mérite, par conséquent, d'être révisée de façon à mettre l'ensemble du secteur mines et énergie en mode de gestion stratégique pour une croissance durable et prévisible de l'ensemble du secteur.

Le Ministère du Tourisme a, pour sa part, trois attributions liées à sa mission qui concernent, notamment : l'élaboration, l'application et le suivi de la politique touristique nationale. En l'absence de cet instrument, ce secteur navigue pratiquement à vue et sans interaction formelle avec des domaines d'activités, tels que : agriculture, transports, hébergement, restauration, loisir, technologies de l'information et de la communication (TIC) qui lui sont complémentaires. Cet état de choses l'empêche, par conséquent, de jouer pleinement son rôle de stimulus à la croissance et à la création d'emplois productifs. Il y a donc lieu pour les autorités concernées et leurs partenaires, aussi bien nationaux

qu'étrangers, de chercher, en priorité, à combler ce vide en orientant la stratégie de croissance du tourisme haïtien de manière à offrir aux acteurs des secteurs sous-jacents le type d'accompagnement qui leur font défaut aujourd'hui pour clore, se développer et croître.

La situation paraît plus compliquée pour les industries culturelles et créatives dont la tutelle est revendiquée par trois institutions différentes, en l'occurrence le Ministère de la Culture, le Ministère du Tourisme et l'Office Nationale de l'Artisanat relevant du Ministre des Affaires Sociales. L'idée d'élaboration de politiques publiques pour ces industries implique un positionnement préalable en ce qui concerne le rôle relatif de chaque institution dans le développement du secteur. D'où la complexité de la tâche à accomplir qui réside dans la difficulté à établir une ligne de démarcation entre le créatif et le culturel qui sont comme les deux faces d'une seule et même pièce de monnaie. Les représentants des trois institutions dans le réseau intersectoriel et interactif de mise en œuvre de la matrice d'action de l'EDIC ont, suite à des consultations, convenu de confier au Ministère de la Culture le rôle d'élaborer une politique d'orientation du développement du secteur, au Ministère du Tourisme celui d'en faire la promotion et à l'ONART d'encourager la créativité et l'amélioration de l'offre au double plan quantitatif et qualitatif. Cette distribution des rôles est un premier pas dans la bonne direction. Elle pourra, après validation par les autorités parties prenantes, servir de socle à l'élaboration d'une politique axée sur une vision stratégique partagée par les trois institutions et des directives claires pour un développement accru du secteur.

Le CONATEL, chargée de définir et de conduire la politique des télécommunications en Haïti, a, en l'absence de cet outil, du mal à formuler de manière prospective les orientations stratégiques et les priorités en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC). Dans un monde en totale mutation sous l'impulsion des TIC, ce vide se fait de plus en plus ressentir. Aussi le CONATEL se trouve-t-il devant l'urgente nécessité d'élaborer un plan directeur de développement des TIC, prévoyant de mettre l'accent sur l'éducation, la vulgarisation et l'appropriation effective de la culture numérique. La finalité est de donner à l'institution des moyens pour mener à bien sa mission et d'en faire un vecteur efficace pour l'amélioration de la qualité de l'éducation et des processus organisationnels des entreprises, la promotion et la valorisation des services facilités par les TIC.

L'Autorité Portuaire Nationale (APN) se propose, dans le cadre de sa mission, d'engager des actions visant au développement du secteur portuaire. Au nombre de celles-ci figure l'élaboration d'un plan de développement du secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement. L'idée de ce plan participe de ce processus ayant pour finalité de doter l'institution d'un schéma directeur, document de référence en matière d'identification, de prévision, de planification, de programmation, d'organisation et de redistribution spatiale des aménagements portuaires sur l'ensemble du territoire national. Un tel outil fait pour le moment défaut à l'APN qui en a grand besoin pour identifier les opportunités qui s'offrent dans le secteur portuaire et

les contraintes à sa croissance et à sa compétitivité et en planifier le développement à court, moyen et long terme.

A défaut de politique explicite, certains secteurs opèrent sur la base d'énoncés de leurs missions et attributions. C'est le cas, entre autres, des douanes, de l'énergie, de la formation professionnelle. L'aide fournie par les principaux PTF (Banque interaméricaine de développement, Union européenne, Banque mondiale, USAID, Coopération canadienne, etc.) au titre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (bilatéral, régional, extérieur, etc.), de l'eau et de l'assainissement, de la logistique et des transports, de l'énergie, de l'éducation et de la formation professionnelle et du secteur privé a peu servi à l'élaboration de politiques¹³ qui font défaut à la grande majorité de ces secteurs. Dès lors, l'élaboration des politiques sectorielles devront être au nombre des questions à traiter en priorité dans les réformes à mener pour s'assurer d'un développement durable, harmonieux et prévisible du pays.

11.4 Le crédit de financement : diagnostiqué comme un obstacle majeur à la capacité d'Haïti et des entreprises qui s'y trouvent implantées à produire et à faire du commerce. Nombre de mesures et instruments ont été à date expérimentées, en vue d'y remédier, notamment: crédit-bail, fonds de garantie divers, fonds d'investissement. Ces mesures et instruments pilotés, soit par la Banque de la République d'Haïti (BRH) soit par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ne sont pas de nature à lever les contraintes au crédit qui sont d'ordre structurel mais à les rendre plutôt supportables. Il faut donc, pour y remédier s'attaquer de front aux causes profondes de cette problématique.

Il s'agit dans le cadre de la mise en œuvre du CIR de financer l'élargissement et la diversification de la base de production et d'exportation et, par-là, la capacité du pays à faire du commerce, à travers des secteurs aussi importants que:

- l'agriculture nouvellement désigné par le gouvernement comme le secteur prioritaire;
- les textiles et l'habillement ;
- les technologies de l'information et les services facilités par ces dernières;
- les industries culturelles et créatives ;
- le tourisme et les services associés ;
- le secteur minier, sans oublier ;
- le secteur, tout aussi porteur, de la construction qui ne fait pas partie de l'EDIC.

Un tel financement ne peut pas s'assurer avec des prêts à des taux commerciaux axés sur le court terme mais par des crédits relativement bon marché basés sur le moyen et le long

¹³ Les efforts d'élaboration de politique sectorielle devront se poursuivre et se renforcer en encourageant les acteurs des secteurs qui disposent déjà de cet outil stratégique à le maintenir continuellement à jour et ceux qui en sont dépourvus à combler le vide, tout en étant en cohérence avec le cadre stratégique national de référence (PSDH).

terme. Au-delà des mesures et des instruments servant de passerelles au financement, Haïti a besoin d'une véritable Banque de développement. Il ne s'agit pas de remplacer les banques commerciales mais de les compléter, dans l'optique de démocratiser le crédit et de le mettre à la portée des micro, petites et moyennes entreprises qui sont les moteurs potentiels de la croissance économique et de la création d'emplois productifs en Haïti.

Dans le but de faire la différence avec un maximum d'efficacité, une Banque de développement a besoin de :

- tirer les leçons des expériences du passé (Institut de Développement Agricole et Industriel, Fonds de Développement Industriel, etc.) et chercher à aller plus loin que ses précurseurs vers des secteurs ou des filières autres que l'agriculture et l'industrie, c'est-à-dire non-traditionnels ;
- héberger, au besoin, des fonds qui lui sont compatibles ;
- appliquer au mieux les règles prudentielles sans, pour autant, faire obstacle à la croissance et à la création d'emplois productifs ;
- se comporter comme un organisme technique et prendre ses décisions en cohérence avec le cadre stratégique de référence d'Haïti et en fonction de leurs incidences sur la croissance économique et la création d'emplois productifs et durables ;
- se garder, avant tout, de se politiser et de se doter d'un personnel pléthorique ;
- faire des prêts à moyen et long termes à la fois aux PME et aux grandes entreprises.
- innover avec une structure d'études et d'appui technique capable de former, de conseiller et d'aider les porteurs de projets novateurs, en particulier les jeunes promoteurs et ceux du sexe féminin en quête d'assistance.

Ses ressources pourraient provenir de sources de fonds, telles que : Banque européenne d'investissements (BEI), Banque mondiale/Société financière internationale, pour ne citer que celles-là. Autant de conditions essentielles mais insuffisantes à une augmentation substantielle des investissements dans le pays. Il faut, par-dessus, une implication effective du Gouvernement à travers la BRH et le MEF pour coordonner les efforts de la phase d'étude à celle de mise en œuvre.

Par ailleurs, il ne suffit pas de créer une Banque de développement en Haïti pour solutionner définitivement le problème du crédit de financement. Il faut également prendre des mesures d'accompagnement, entre autres :

- une réforme du droit foncier et de succession ;
- un plan cadastral mettant au mieux à profit le numérique ;
- un aménagement minimal du territoire, ne serait-ce que pour définir la vocation des terres, en l'assortissant d'une loi pour prévenir tout détournement éventuel des espaces disponibles de leur destination ;
- une politique monétaire propice à la stabilité des taux de change, des taux d'intérêt et des prix ;
- une stabilité politique (condition fondamentale) ;

- un environnement attractif pour les investissements, etc.

11.5 L'énergie électrique : considérée comme le moteur de la croissance représente elle-aussi une contrainte majeure à la compétitivité d'Haïti et a fortiori des entreprises basées dans le pays. Haïti n'étant pas producteur de pétrole. Elle se procure de l'énergie par deux voies: thermique et hydraulique. Au stade actuel de son développement, la balance se penche davantage du côté thermique. Les carburants utilisés (diesel et mazout) étant des produits importés, l'énergie électrique produite est relativement rare (donc rationnée) et chère - pour ne pas dire prohibitive. Face à ces problèmes, les entreprises réagissent en se dotant de leurs propres sources d'énergie, grevant ainsi leurs coûts de revient et, par extension, leur compétitivité relative.

Haïti est aujourd'hui à un carrefour où il faut désormais penser à des sources d'énergie alternatives: l'éolienne, le solaire. Il n'est certes pas possible de changer du jour au lendemain de "paradigm", compte tenu de l'importance des investissements privés dans le secteur de l'énergie. Néanmoins, il y a lieu de commencer à réfléchir sur un plan de diversification à moyen et long terme, prévoyant l'abandon progressif du thermique à partir d'un renforcement de l'hydro mené de pair avec la migration vers l'éolienne et le solaire. Autant de questions qui appellent à un débat public pour avoir une masse critique de citoyens de différentes catégories sociales à réfléchir sur la problématique et à proposer des solutions.

11.6 Les infrastructures¹⁴ : déterminantes pour la croissance et la compétitivité, sont loin d'être un point fort pour Haïti qui, comparée aux autres pays de la région, a d'importants défis à lever, à commencer par les aspects liés à la logistique (routes, ports, aéroports, réseau de transport, etc.). L'un de ces défis concerne les infrastructures routières qui sont d'une importance capitale pour la circulation des personnes et des marchandises. En effet, Haïti ne dispose que de 4.266 kilomètres de routes construites, soit à peu près le 1/5 de celles du pays voisin que les données du Forum économique mondiale placent en 5^e position en Amérique latine pour la qualité de ses infrastructures routières. Alors que ces mêmes données, recoupées avec les critères de la Banque mondiale pour l'indice de performance logistique, font figurer Haïti au nombre des états en difficulté pour les questions de logistique et de transport. Divers projets en cours de réalisation avec l'appui financier de la Banque interaméricaine de développement et d'autres bailleurs vont dans le sens d'une réduction du fossé logistique existant en mettant l'accent notamment sur la construction, la réhabilitation et la modernisation des routes et des ports et la mise à niveau de leur gestion à l'échelle nationale. Toutefois, pour aider Haïti à refaire son handicap, ces efforts initiés

¹⁴ D'une façon générale, les infrastructures ont été identifiées par le récent diagnostic systématique pays de la Banque mondiale comme une contrainte majeure à la compétitivité d'Haïti. Les services de transport et de logistique ne sont pas à la hauteur des besoins et de larges portions du territoire sont toujours mal desservies, y est-il rapporté. En outre, le pays est moins bien intégré que beaucoup d'autres pays en développement dans le réseau mondial des grandes lignes de navigation et les coûts de chargement et de déchargement d'un conteneur normalisé à Port-au-Prince sont de loin les plus élevés par rapport aux autres ports de la sous-région Caraïbe, est-il ; d'autre part, noté dans ce document

au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 doivent pouvoir se poursuivre et s'intensifier, tout en s'élargissant à d'autres secteurs importants dont les transports urbains et interurbains, sans oublier l'énergie électrique dans le but de les rendre attrayants pour les investisseurs privés¹⁵. Dans le même ordre d'idées, l'action des Pouvoirs publics doit pouvoir également être orientée de manière à :

- soutenir les efforts en cours visant à développer une infrastructure de communication de qualité par l'établissement de réseaux à large bande (très haut débit) tout en facilitant la participation du secteur privé ;
- appuyer le renforcement de l'infrastructure administrative existant par la poursuite à travers les institutions concernées de la mise en place d'outils divers de facilitation du commerce (portail d'information commerciale, guichet unique douanière, mécanismes de formation virtuelle de sociétés, etc.) susceptibles de contribuer à l'amélioration du climat des investissements et à la réduction des coûts de transaction ;
- accompagner le développement d'une infrastructure financière de qualité par la mise en place de règles et de mécanismes novateurs propres à faciliter l'accès des services financiers dont le crédit aux moins favorisés, en particulier les jeunes et les femmes entrepreneurs ;
- favoriser le développement d'une infrastructure d'innovation en aidant à améliorer la qualité du système éducatif général et professionnel et à renforcer la collaboration entre le monde industriel et universitaire en matière de recherches appliquées ;
- faciliter le développement et la diversification du capital humain en facilitant l'accès aux connaissances, aux formations professionnelles et aux stages d'apprentissage axés sur les besoins essentiels des travailleurs pour intégrer le marché de travail formel, etc.

11.7 L'engagement des PTFs : n'est pas donné une fois pour toute. Il faut donc un effort conséquent et soutenu de la part des institutions parties prenantes d'Haïti pour tenter de les fidéliser. De plus en plus motivés par l'impact de leurs contributions, ces derniers voudront légitimement s'en enquérir des résultats. Autant donc pour les bénéficiaires dans le pays de contribuer à créer les conditions favorables à l'efficacité de l'APC reçue. Celles-ci passent par :

- un pilotage de l'aide pour le commerce adapté aux règles et principes en matière de bonne gouvernance ;
- une collaboration à la fois franche et transparente entre les institutions bénéficiaires du pays et leurs partenaires techniques et financiers ;
- un système de gestion de l'APC qui permet d'en préciser la portée et la définition, d'en améliorer le suivi et d'analyser les apports faits au pays ;
- un cadre de suivi-évaluation et de revue s'inscrivant dans un environnement institutionnel propice où les rôles et responsabilités des parties prenantes ainsi que les mécanismes de coordination sont clairement définis ;

¹⁵ L'essentiel de l'infrastructure existant a été développé par les Pouvoirs publics avec l'appui des bailleurs de fonds. Cependant, le secteur privé est de plus en plus actif dans des activités, tels que : production d'énergie électrique, développement portuaire, communication et finance.

- un dispositif de partage d'information sur l'APC ouvert au grand public et à la communauté des partenaires techniques et financiers d'Haïti.

Ce cahier de charge s'accommode bien des objectifs du système d'information que se propose de mettre en place le MPCE dans le but multiple de :

- soutenir les processus de planification, de programmation et de gestion de l'investissement public ;
- appuyer le suivi de l'avancement des projets ; et
- informer les partenaires du développement et la population en général de l'évolution de la mise en œuvre des projets.

La première phase de développement de ce système, dénommé SID, a déjà permis d'intégrer et d'harmoniser entre elles diverses composantes dont :

- une base de données sur les projets d'investissement public;
- une base de données sur l'aide externe;
- des bases de données spatiales, thématiques et sectorielles; et
- une cartographie dynamique des projets d'investissement.

Un pas important a été déjà franchi dans le processus de développement et de démocratisation du SID avec la mise à disposition d'une version grand public, ouvrant la possibilité pour les usagers (population et partenaires du développement d'Haïti) d'interroger la base de données des projets d'investissements par filtre, arborescence ou mot(s) clé(s). Toutefois, il a été relevé comme insuffisance de cette base de données sur l'aide externe, l'absence de décantation entre la part du commerce dans les programmes et projets bénéficiant de l'APD. C'est là un aspect important qu'il convient de renforcer en subdivisant cette base de données en ce qui est l'aide pour le commerce (APC) ou autre que le commerce.

L'engagement des PTFs de l'APC ne peut être garanti qu'en développant avec ces derniers une relation de confiance basée sur la transparence. Il faut pour y parvenir une gestion axée sur les résultats et des redditions de comptes périodiques, un cadre de suivi-évaluation propice à une plus grande visibilité, lisibilité et efficacité de l'aide pour le commerce, en termes d'impact. Autant de bonnes pratiques de gouvernance susceptibles d'entretenir la confiance de ces derniers et les fidéliser ainsi à contribuer aux efforts de développement d'Haïti. Il ne s'agit pas ici de réinventer mais de bâtir sur l'existant en contribuant notamment à l'amélioration du mécanisme d'efficacité de l'aide déjà mis en place par le CAED et à la validation de la politique de coopération externe du MPCE par les PTFs d'Haïti.

11.8 L'alignement des programmes indicatifs des PTFs sur les priorités nationales, l'un des cinq principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005, dépend pour sa mise en application en Haïti d'une volonté clairement exprimée par l'Etat haïtien et ses partenaires de développement de s'impliquer pleinement et de se supporter mutuellement

dans les efforts de mise en œuvre. Dans l'esprit de créer les conditions propices à cet alignement, diverses dispositions ont été prises par l'Etat haïtien, notamment la mise en place d'un cadre de coordination et d'un module de gestion de l'aide externe au développement (le CAED et le MGAE), y compris des tables sectorielles et thématiques (TST) pour une meilleure planification et cohérence des interventions entre le secteur public, la société civile (incluant le secteur privé) et les PTFs. Toutefois, il n'a été fait jusqu'ici qu'une partie du chemin. Des efforts additionnels s'imposent pour s'assurer d'une totale appropriation et d'un soutien conséquent et soutenu de ces mesures par les PTFs. Il y a lieu de relever au nombre de ceux-ci :

- la formalisation des engagements prises par les PTFs dans les protocoles, memoranda et accords-cadres signés avec l'Etat haïtien ;
- la simplification des mécanismes de fonctionnement du CAED en vue d'en améliorer l'efficacité ;
- le développement d'outils pouvant permettre de mesurer l'impact de l'APC fournie par les PTFs ;
- l'analyse de la cartographie sectorielle des PTFs dans une perspective de réorientation éventuelle de leurs portefeuilles d'APC en fonction des priorités nationales ;
- l'harmonisation des procédures des organismes (publics/privés) d'exécution des projets dans l'optique de renforcement de leurs capacités d'absorption.

11.9 Les risques inhérents au processus de mise en œuvre : De par sa vocation de document de référence de l'aide pour le commerce, sa nature intersectorielle et sa dépendance de l'appui des PTFs d'Haïti, le succès du PIMT n'est pas exempt de risques. Ceux-ci peuvent provenir de son appropriation par les parties prenantes (acteurs publics et privées et PTFs), de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre des programmes et des projets contenus dans le document. Le tableau ci-après identifie les risques les plus importants et propose des stratégies dans le but de les minimiser ou de les atténuer :

TABLEAU 10.14		
RISQUE		STRATEGIE D'ATTENUATION
APPROPRIATION	- Validation nonchalante (c'est-à-dire sans le succès correspondant) du PIMT par le Conseil des ministres comme document de référence de l'aide pour le commerce	- Sensibiliser les titulaires des ministères clés (MCI, MPCE et MEF) et ceux des ministères porteurs de programmes ou de projets pour en faire de véritables promoteurs du PIMT
	- Réticence des PTFs à s'approprier le PIMT comme document de référence de l'aide pour le commerce	- Rencontres individuelles et collectives pour les informer sur le contenu du PIMT et susciter leur intérêt à se l'approprier comme tel et à en appuyer le financement et la

		<p>mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir une campagne d'information à l'intention des organisations de ces secteurs pour en informer les membres et les sensibiliser à collaborer à la mise en œuvre des diverses activités prévues dans le cadre de ce plan ;
MOBILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intérêt de la part des représentants de la société civile et du secteur privé pour le PIMT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le contact avec le Facilitateur des donateurs pour le tenir en haleine et retenir ainsi son intérêt pour le PIMT
	<ul style="list-style-type: none"> - Désistement éventuel de l'actuel Facilitateur des donateurs du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter l'intérêt d'un autre PTF présent dans le pays à prendre le relai en cette qualité
	<ul style="list-style-type: none"> - Faible mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes ou projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le MCI à combiner ses efforts avec ceux du MEF et du MPCE en vue de la tenue effective d'une table-ronde destinée à permettre aux PTFs de faire leurs choix de projets à financer
MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES OU PROJETS DU PIMT	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des capacités de gestion des institutions porteuses des programmes ou projets du PIMT 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la formation des membres du RIMO et des cadres préposés à l'exécution des activités prévues dans le cadre du PIMT sur les techniques de gestion des projets axées sur les résultats
	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesses et carences des institutions porteuses de programmes et de projets, en termes de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider au renforcement de la gouvernance de ces institutions en veillant à l'établissement pour chaque projet d'un Comité de pilotage et d'un cadre de suivi-évaluation.
	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de soutien à la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place, sous l'égide du Point focal, un taskforce intersectoriel de suivi constitué de cadres des UEPs représentés dans le RIMO en mettant à contribution le système d'information du MPCE

ANNEXE A

PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES ET/OU PROJETS DU PILIER I DU PIMT :

Pilier PIMT	Aménagement d'un environnement propice au commerce
Code PIMT	I.1
Programmes Prioritaires du PSDH	Programme 1.1 : Aménager et développer les territoires
Objectif Prioritaire	Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention de l'Office National du Cadastre (ONACA)
Durée	Trois (3) années
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
<p>L'idée de ce programme est de renforcer les capacités institutionnelles et d'intervention de l'ONACA en lui donnant les moyens de sa politique à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation continue en cadastre ; - la formation continue à l'étranger ; - le renforcement des capacités de l'institution en équipements et matériels dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Sud-Est ; - la construction de locaux appropriés pour l'ONACA ; et - la recherche et l'investigation sur les méthodologies dans une logique d'adaptation et d'uniformisation aux fins d'implantation d'études de projets cadastraux. 	<p>Le cadastre est au centre de la mission de l'ONACA. Il permet de dresser un état descriptif et évaluatif de la propriété foncière bâtie et non bâtie, lequel prend corps sous forme d'un document cartographique exhaustif, appelé «plan cadastral ».</p> <p>Le plan cadastral reflète l'état civil de la propriété foncière. Il en identifie les propriétés existantes et en authentifie les titres, contribuant ainsi à les rendre relativement plus sûrs et plus fiables. La sureté des titres de propriété est indispensable pour mettre en confiance les banques et les institutions financières, en général, qui tendent à se montrer réticentes quand cette condition n'est pas réunie.</p> <p>L'ONACA se propose, dans le cadre de sa mission, de collecter des données en vue d'établir un système d'information cadastrale pour permettre aux Pouvoirs publics non seulement de bien gérer le territoire mais aussi et surtout de réduire les conflits. La finalité est de contribuer - à travers une plus grande sûreté et fiabilité des titres de propriété - à l'amélioration de l'encadrement national d'investissements dans le double dessein d'élargir l'assiette fiscale et d'engager le pays sur la voie de la croissance et du développement. Mais l'institution a du mal à remplir sa mission. Elle est confrontée à des contraintes infrastructurelles, matérielles et humaines qui limitent son action à des tâches ponctuelles plutôt qu'à des activités à effet durable capables d'impacter favorablement les conditions de crédit et l'environnement d'investissement en Haïti.</p> <p>Dans le but d'avoir les moyens de sa politique, l'ONACA se propose de réaliser un programme de</p>

	<p>renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention articulé autour de cinq sous-programmes ou projets complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sous-programme ou projet de formation continue portant sur neuf (9) mois repartis sur trois (3) années consécutives, prévoyant l'élaboration d'un plan de travail, l'établissement d'une structure minimale de gestion administrative et financière, la mise à disposition de moyens logistiques et l'évaluation de l'efficacité de l'activité ; - un sous-programme ou projet destiné à améliorer l'efficacité des techniciens de l'ONACA bénéficiaires du programme travaillant dans la sécurisation foncière en leur offrant l'opportunité de se former à l'étranger dans plusieurs domaines liés à cette activité ; - un sous-programme ou projet répondant à l'impératif de doter l'ONACA, notamment dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Sud-Est de moyens matériels suffisants et adaptés à sa mission principale qui est d'établir un plan cadastral ; - un sous-programme ou projet de renforcement des infrastructures de l'ONACA, prévoyant la mise en place de locaux appropriés, notamment : la construction du siège de la Direction départementale de l'Ouest (DDO) de l'institution à la capitale et l'aménagement des bureaux régionaux des Gonaïves et de Saint Marc ; et - un sous- programme ou projet de recherche et d'investigation sur les méthodologies les mieux adaptées pour Haïti en termes d'implémentation d'étude de projets dans le domaine cadastrale. <p>La mise en œuvre d'un programme de formation continue implique au préalable un plan détaillé basé sur les besoins dans le domaine et permettant de mettre à niveau les agents de l'ONACA. La conception est, dès lors, un passage obligé, d'une part, pour identifier les paramètres à considérer et, d'autre part, mesurer la faisabilité du projet. En l'absence de ce préalable, il n'est guère possible d'avancer. D'où l'idée de ce travail de concevoir d'abord le programme de formation et d'enchaîner avec sa préparation avec l'aide d'un expert en cadastre. Les coûts des divers aspects de cette consultation ont été évalués, sauf les aspects liés à la logistique et à l'évaluation de l'activité en soi sans compter la formation à l'étranger appelée à compléter celle donnée dans le pays et qui, par conséquent, sont à reconsidérer dans le cadre de</p>
--	---

	<p>l'élaboration de ce programme.</p> <p>Parallèlement, le projet de renforcement des infrastructures de l'ONACA ne concerne que le siège de la Direction départementale de l'institution. L'ONACA se propose de revoir les volets construction du bureau des Gonaïves et aménagement de celui de Saint Marc pour mieux les évaluer.</p>
Résultat principal	
<p>L'ONACA est effectivement renforcé et dispose de moyens humains, matériels, infrastructurels et financiers compatibles à sa mission et, au bout du compte, une politique est définie pour Haïti en matière de cadastre.</p>	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Un Comité de pilotage est institué avec des représentants des secteurs concernés: MTPTC, MCI, MJSP, MARNDR, MT, BRH, APB, (Associations de notaires et d'arpenteurs), etc. - Un plan de travail est préparé en vue de la mise en œuvre du projet; - Des termes de référence (TDR) sont élaborés pour le recrutement de consultants (internationaux et nationaux) ; - Des stagiaires sont recrutés sur place pour s'approprier le processus et assurer le suivi des résultats à l'expiration du projet; - l'ONACA dispose d'un accès Internet, grâce auquel il opère dans de meilleures conditions; - Un site Internet est mis en place et rend le plan cadastral numérisé facilement accessible virtuellement; - Un système syscompte est en place et opérationnel; - Un plan cadastral, répondant aux spécifications susmentionnées, est opérationnel et contribue à l'amélioration de l'environnement global d'investissement. - Le budget de fonctionnement de l'ONACA est assorti de provisions pour la prise en compte, le moment venu: <ul style="list-style-type: none"> ✓ des charges liées au changement de statut des stagiaires appelés, à l'issue du projet, à intégrer le personnel technique de l'institution; ✓ les frais opérationnels découlant de la mise en œuvre et du suivi des résultats du projet; - Un budget d'investissement est mis en exécution avec des provisions destinées à répondre aux besoins de l'ONACA. 	
Réformes à engager et appui du Gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer effectivement dans les efforts en cours visant au renforcement des capacités de l'ONACA en y apportant un soutien conséquent; - Encourager les institutions concernées à se faire représenter dans le Comité de pilotage du projet. - Donner au plan cadastral la place qui lui revient dans le processus de développement du pays en appuyant les efforts de l'ONACA pour se donner les moyens de sa politique et atteindre le principal résultat recherché. - Allouer à l'ONACA au double plan de fonctionnement et d'investissement un budget à la mesure des responsabilités liées à sa mission; 	
Programme en cours	Projets potentiels
<p>L'ONACA a-t-il ou participe-t-il à d'autres programmes ?</p>	<p>Possible participation au projet suivant : « Délimiter/Isoler trois (3) routes - <i>Noailles</i> : 826 mètres, <i>Rémy</i> : 467 mètres (dont 90 mètres côté Est et 377 mètres côté Ouest) et <i>Rails</i>: 300 mètres (dont 180 mètres côté Nord et 120 mètres côté Sud - du reste du village Noailles localisé dans la commune de la Croix-des-Bouquets pour en faire des aires de production à</p>

indication géographique protégée ».

Ressources financières additionnelles requises

Total coût du programme : **USD 6.093.659,80** ainsi reparti entre sous-programmes ou projets :

1. Projet de formation continue :
 - ✓ Elaboration d'un plan de formation: USD 32.377,50 ;
 - ✓ Administration et gestion financière : USD 25.145,00 ;
 - ✓ Logistique : à déterminer avec le PTF
 - ✓ Evaluation : à déterminer avec le PTF
 - ✓ **Coût de base du projet : USD 57.522,50 ;**
 - ✓ Divers et imprévus (environ 5%) : USD 2.876,00 ;
 - ✓ **Coût total du projet USD 60.398,50.**

2. Projet de formation continue à l'étranger: A reformuler avec l'appui du PTF qui accepte de le financer.

3. Projet de renforcement des capacités de l'institution en équipements et matériels dans les départements de l'Ouest (Siège DDD - PAP : USD 1.170.900,59), de l'Artibonite (Bureaux Gonaïves et St Marc : USD 593.185,44) et du Sud-Est (Bureau de Jacmel : 415, 238,79) :
 - ✓ **Coût de base du projet : USD 2.179.324,82 ;**
 - ✓ Divers et imprévus (environ 5%) : USD 108.966,24 ;
 - ✓ **Coût total du projet : USD 2.288.291,06.**

4. Projet de construction Siège DDD l'ONACA à PAP:
 - ✓ Services de consultations : USD 302.730,50 (conception et supervision) ;
 - ✓ Travaux de génie civil et de construction : USD 2.991.450,00 ;
 - ✓ **Coût de base du projet : USD 3.294.180,50 ;**
 - ✓ Divers et imprévus (environ 5%) USD 164.709,02 ;
 - ✓ Hausse des prix (4%) USD 131,767.22 ;
 - ✓ **Coût total du projet : USD 3.590.656.74.**

Non inclus l'aménagement des bureaux des Gonaïves et de Saint Marc qui restent à évaluer

5. Projet de recherche et d'investigation :
 - ✓ Experts internationaux : USD 72.338,00 ;
 - ✓ Experts nationaux : USD 60.000,00 ;
 - ✓ Atelier de validation : USD 4.627,50 ;
 - ✓ Indemnité forfaitaire (dont transport local) : USD 10.000,00 ;
 - ✓ **Coût de base du projet : USD 146.965,50 ;**
 - ✓ Divers et imprévus (environ 5%) : USD 7.348,00 ;
 - ✓ **Coût total du projet : USD 154.313.50.**

Pilier PIMT	Appui aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC
Code PIMT	I.2
Programme Prioritaire PSDH	Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services
Objectif prioritaire	Renforcer la capacité d'accès national au <i>Large Bande</i> international
Durée	36 mois
Description de l'objectif	Contexte et justification de l'Objectif

<p>La raison d'être de projet est de promouvoir à l'échelle nationale le développement des infrastructures de réseaux à Large Bande (très haut débit). Les objectifs spécifiques sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un plan stratégique Large bande ; - créer des mesures incitatives pour encourager les opérateurs à déployer ces infrastructures ; et - encourager des initiatives innovantes ; et - développer de nouveaux services facilités via ces infrastructures. 	<p>Selon une étude la Banque interaméricaine de développement datant de mai 2014, Haïti détient le niveau d'indice de développement de haut débit le plus faible de la région Amérique latine et Caraïbes avec un taux de pénétration d'accès à Internet seulement de 13%. Le <i>Large bande</i> est donc d'une grande importance pour Haïti qui en a besoin pour effectuer le saut stratégique qui s'impose de l'analogie vers le numérique. Le CONATEL qui a délégation du Ministère des Travaux Publics, du Transport et de la Communication (MTPTC) pour conduire cette migration se renforce les capacités, afin de pouvoir relever le défi d'intégrer la large Bande dans sa stratégie globale d'accès et de service universel. Diverses sociétés, notamment NATCOM, Ezentis et Digicel, ont investi dans le <i>Large bande</i> en Haïti qui fait partie du réseau à grande vitesse, incluant la Jamaïque, Bahamas, Barbade, Guyana, Surinam et Trinidad & Tobago, dont la mise en œuvre est financée à hauteur de 650 millions de dollars américains par la Banque interaméricaine de développement. Avec la mise en place des câbles sous-marins à fibre optique, Haïti a franchi une étape importante dans le processus d'accès au <i>Large bande</i>. Il reste, toutefois, la connexion à laquelle s'attèle déjà le CONATEL pour rendre accessible cette infrastructure aux utilisateurs potentiels du secteur privé et des communautés urbaines et rurales et la mettre ainsi au service du développement du pays.</p> <p>Les principaux bénéficiaires de ce projet sont les entreprises et les utilisateurs des services (Internet-téléphonie-radio télédiffusion).</p> <p>Par analogie avec un projet similaire financé par la Banque mondiale au Bénin en 2010, il faut pour renforcer la capacité d'accès d'Haïti au <i>Large Bande</i> international une étude prévoyant l'élaboration d'une stratégie pour la connectivité à haut débit accompagnée d'un plan d'actions et d'outils de régulation pour sa mise en œuvre. Plus concrètement, il faut</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostiquer les technologies (hertziennes, filaire, satellitaire, etc.) d'accès au réseau Large bande en Haïti et identifier, de manière précise, les contraintes qui se posent, en termes concurrentiel, juridique, réglementaire, etc. ; - analyser les conditions techniques et économiques d'un déploiement réussi du Large Bande ainsi que celles de gouvernance et de gestion des infrastructures existantes ou en perspective pour la Large Bande (notamment backbone nationale, point d'atterrissage); - élaborer une politique nationale de développement de Large Bande propice à la compétition et aux investissements dans les infrastructures TIC et dans les services facilités par celles-ci ;
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - définir l'évolution dans le temps des taux de couverture du territoire, de pénétration et d'accessibilité des administrations publiques, des communautés et des ménages au Large bande ainsi que la politique de sécurité des réseaux à mettre en place ; - déterminer les moyens d'amélioration de la connexion et proposer une utilisation optimale des ressources spectrales disponibles en dégageant les bandes de fréquences à mettre à disposition des fournisseurs d'accès Internet ; - proposer une structure de prix susceptible de contribuer à la réduction du coût d'accès au service Large bande ; - définir le cadre réglementaire de l'accès au Large bande.
Résultat principal	
<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre d'élaboration est défini et un document d'orientation est soumis pour consultation au grand public ; - Un document final de stratégie nationale Large Bande est disponible ; - Une structure d'accompagnement au développement de ces infrastructures est mise en place ; - Un processus de suivi enclenché pour encourager des entreprises à implémenter ou à renforcer les services <i>Large bande</i> ; - Des mesures incitatives sont introduites pour promouvoir les investissements dans les infrastructures Large Bande et renforcer l'innovation et la croissance. 	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité national formé pour l'élaboration d'une stratégie large bande ; - Le document final de stratégie nationale Large Bande ; - Le document relatif au nombre de kilomètres de fibres optiques déployées ; - Les tables rondes et les séances de discussion organisées ; - La proportion de ménages du pays connectés au réseau Large Bande ; - Le taux de diminution du coût d'accès au réseau Large Bande pour les consommateurs ; 	
Réformes à engager et appui du gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - Une intensification des efforts du gouvernement est nécessaire pour la mise en place d'un environnement juridique adéquat à l'investissement et au partage d'infrastructures. 	
Programme APD en cours	Projets potentiels
	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l'information (SFTI/PBO) - Mise en place de centres technologiques polyvalents ; - Mise en place de l'observatoire des marchés TIC
Ressources financières requises	
Le coût du projet est, en référence à un projet similaire réalisé dans un autre pays bénéficiaire du programme CIR, révisé à la hausse dans le rapport d'évaluation de la Consultante de la Banque mondiale pour s'établir à hauteur de USD 1.000.000,00.	
Pilier PIMT	Appui aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC
Code PIMT	I-3
Programme Prioritaire PSDH	Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services
Objectif prioritaire	Mettre en place l'observatoire des marchés TIC
Durée	- Phase d'études : 40 jours étalés sur trois mois

	- Phase de mise en œuvre à déterminer par l'étude
Description de l'objectif	Contexte et justification de l'Objectif
L'objectif de ce projet est de disposer périodiquement des informations chiffrées et pertinentes sur les indicateurs de marché, notamment l'infrastructure existante, les domaines d'activités couverts ou services offerts, leurs structures (nombres d'opérateurs, leurs parts de marché respectives, etc.), les prix pratiqués, le comportement des consommateurs et les tendances du marché dans son ensemble, etc.	<p>Le CONATEL ne dispose pas assez de référence en matière d'information sur le secteur, encore moins d'analyses ou d'études spécifiques et de tableaux de bord sur l'évolution périodique des statistiques et des indicateurs de marché. La nécessité s'impose donc pour l'institution de se renforcer les capacités en mettant en place un observatoire pour fournir semestriellement et annuellement des données sur l'évolution des indicateurs de marché ainsi que des tableaux de bord sur l'évolution des marchés desservis et services offerts (téléphonie mobile, service Internet, attribution de noms de domaine et d'adresse IP, etc.).</p> <p>Les principaux bénéficiaires de ce projet sont les entreprises du secteur, les consommateurs, les organisations locales et internationales et les investisseurs potentiels.</p> <p>La mise en place de cet observatoire se conçoit en deux temps : une phase d'études et une phase de mise en œuvre.</p> <p>La phase d'études prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic du secteur des TIC ; - une analyse des indicateurs à développer ; - un plan de diffusion de l'information ; et - un plan d'actions, identifiant les besoins humains et matériels à mobiliser et les coûts y afférents. <p>Pour sa part, la phase de mise en œuvre se matérialise par l'implantation de la plateforme de la solution Internet et la formation du personnel.</p> <p>L'estimation du coût de ce projet se circonscrit à la phase d'étude dont les conclusions permettront de déterminer les ressources, tant humaines que matérielles, à mobiliser et à former pour la mise en œuvre. Cette phase d'étude partira des résultats du diagnostic en cours de réalisation avec la Banque mondiale pour une analyse plus approfondie des indicateurs à développer. Il faut pour la conduire recruter un consultant international spécialisée dans le domaine des TIC.</p>
Résultat principal	
	- Un approfondissement des indicateurs à développer, sur la base des résultats du diagnostic du secteur des TIC ;

<ul style="list-style-type: none"> - un plan de diffusion de l'information ; - un plan d'actions pour la mise en œuvre de l'observatoire des marchés des TIC, identifiant les besoins, en termes de moyens humains et matériels à mobiliser et leurs coûts. 	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic du marché des TIC et les documents qui en découlent, concernant les indicateurs à développer, les informations à diffuser et les modalités de la mise en œuvre. 	
Réformes à engager et appui du gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - Le support des Pouvoirs publics s'avère de toute nécessité pour aider à réaliser l'ensemble des activités projetées et à améliorer l'environnement juridique du secteur des TIC. 	
Programme APD en cours	Projets potentiels
Diagnostic du secteur des TIC avec la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l'information (SFTI/PBO) - Mise en place de centres technologiques polyvalents - Projet de renforcement de la capacité d'accès national au Large Bande international
Ressources financières requises	
Consultation pour la phase d'études, incluant restitution : USD 34.355,00 (Coût de base)	
Divers et imprévus (5%) : 1.717,75	
Coût total du projet : 36.072,75	
Pilier PIMT	Appui aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC
Code PIMT	I-4
Programme Prioritaire PSDH	Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services
Objectif Prioritaire	Mettre en place de centres technologiques polyvalents
Durée	Phase d'études : centres technologiques polyvalents 40 jours étalés sur une période de 3 mois + une journée de restitution ; Phase de mise en œuvre : durée à déterminer dans le document de projet.
Description de l'objectif	Justification de l'Objectif
Il s'agit de faciliter la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) en les rendant accessibles au plus grand nombre à travers des services de qualité. Les objectifs spécifiques sont de : améliorer le niveau d'accès aux TIC dans les différentes régions du pays par la création de centres technologiques et polyvalents dans les dix départements; encourager la création d'entreprises TIC en régions via des incubateurs instaurés dans les centres ; (iii) Créer un réseau de jeunes volontaires TIC dans les 10 départements du pays ; et (iv) mettre en place un mécanisme de relais via le réseau afin	Les centres technologiques appréhendés sous différentes appellations (centre communautaire technique ou multimédia, centre d'information, télé centre) sont en pleine expansion dans le monde. Ils répondent à de multiples besoins de service, notamment en matière d'éducation, de vulgarisation agricole, de diffusion d'information au grand public, d'amélioration de la performance des entreprises. Le CONATEL y voit non seulement un outil d'intégration du numérique dans l'économie haïtienne mais aussi un moyen d'atteindre l'objectif d'accès universel. Aussi se propose-t-il de renforcer l'infrastructure TIC disponible par l'implantation d'incubateurs dans des régions cibles (dix (10) répartis dans les dix (10) départements pour

<p>de renforcer le rôle des TIC dans l'éducation.</p>	<p>commencer) et de mobiliser, dans le cadre d'un vaste programme d'initiation, de formation et de vulgarisation, un réseau de jeunes volontaires pour la sensibilisation de la population à l'usage de ces technologies.</p> <p>Le projet, tel que conçu, prévoit de doter chaque centre technologique polyvalent d'un (1) incubateur, d'y accommoder jusqu'à trois (3) entreprises et de créer un réseau de volontaires constitué de jeunes. L'idée sous-jacente est d'anticiper les défis de l'économie numérique dans laquelle l'immatériel (production de biens et de services d'information) prend le dessus sur le réel (biens agricoles, industriels, etc.) dans la création de richesses et d'emplois.</p> <p>Le développement des centres polyvalents technologiques fait partie des objectifs de la matrice d'actions de l'étude diagnostique du commerce (EDIC) pour le secteur des TIC. A ce titre, il est préconisé une étude de la demande, afin d'identifier et de prioriser les services nécessaires dans les zones cibles et de préparer un plan de travail pour le développement desdits centres qui serviront de guichets uniques pour faciliter l'accès des usagers aux services du Gouvernement et des entreprises.</p> <p>Cette étude aura une double composante : une analyse de faisabilité des centres technologiques polyvalents et un document de projet pour leur mise en œuvre. L'analyse de faisabilité est pour s'assurer que le projet est techniquement réalisable et viable et évaluer ses implications, en termes économiques, organisationnelles et autres pour l'établissement d'un centre polyvalent technologique dans les régions cibles. Tandis que le document de projet est pour en évaluer les coûts, définir un cadre institutionnel et organisationnel, mobiliser et former les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre.</p> <p>Il convient pour l'étude de faisabilité de recruter un Consultant international, ayant au moins dix (10) ans d'expérience confirmée dans l'élaboration de stratégie des incubateurs liés aux TIC. Un séjour de quelque dix (10) jours sur le terrain est suffisant pour lui permettre de faire des consultations et de collecter des informations et une journée additionnelle est à prévoir pour la tenue, en clôture de processus, pour la tenue</p>
---	--

	d'une réunion de restitution de l'étude et du document de projet aux parties prenantes
Résultat principal	
<p>Une étude de la demande est réalisée ainsi qu'un document de projet comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation des coûts ; - un cadre institutionnel et organisationnel ; et - un cahier des charges, en termes de ressources humaines à former ou à mettre à niveau et de moyens matérielles et financiers à mobiliser, en vue du déploiement des centres polyvalents et des incubateurs à travers le territoire ; - un plan de travail pour la mise en œuvre. 	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le document relatif à l'étude de la demande ; - Le document de projet ; et - Le plan de travail pour la mise en œuvre. 	
Activités à mener et appui du gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - Il est attendu du Gouvernement qu'il s'implique à fond et entreprenne les réformes nécessaires au niveau institutionnel, organisationnel et juridique, en vue de l'atteinte des résultats recherchés 	
Programme APD en cours	Projets potentiels
A compléter par CONATEL	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l'information (SFTI/PBO) - Mise en place de l'observatoire des marchés TIC - Projet de renforcement de la capacité d'accès national au Large Bande international
Ressources financières requises	
<p>Coût de l'étude sur l'implantation des centres technologiques et des incubateurs en Haïti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultant international : USD 27.950,00 (incluant ses honoraires, un voyage dans le pays et per diem) - Atelier de restitution : USD 6.405,00 - Coût de base du projet : USD 34.355,00 - Divers et imprévus (5%) : USD 1.717,75 - <u>Coût total du projet : 36.072,75</u> 	
Pilier PIMT	Aménagement d'un environnement propice au commerce
Code PIMT	I.5
Programme Prioritaire PSDH	Programme 1.1 : Aménager et développer les territoires
Objectif Prioritaire	Elaborer un plan national de développement d'un secteur portuaire assorti d'une politique sectorielle, d'un programme d'actions et d'un plan d'investissement.
Durée	Six (6) mois
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
L'idée de ce projet est de produire un plan national de développement du secteur portuaire, afin de permettre au pays de disposer d'infrastructures portuaires	Dans le but de contribuer à la matérialisation du chantier de refondation territoriale qui est l'un des piliers du Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), l'Autorité Portuaire Nationale (APN) se propose, dans le cadre de sa

<p>performantes et d'améliorer ainsi la productivité et la compétitivité de son économie.</p>	<p>mission, d'engager des actions visant au développement du secteur portuaire. Son projet de Plan national de développement du secteur portuaire s'inscrit dans le prolongement de cette mission.</p> <p>L'aboutissement de ce plan est l'élaboration d'un schéma directeur portuaire, devant servir de document de référence en matière d'identification, de prévision, de planification, de programmation, d'organisation et de redistribution spatiale des aménagements portuaires sur l'ensemble du territoire national. Il vient ainsi combler un vide laissé par l'absence d'outil stratégique pour permettre à l'institution d'identifier les opportunités qui s'offrent dans le secteur portuaire et les contraintes à sa croissance et à sa compétitivité et planifier le développement à court, moyen et long terme, à travers des propositions concrètes liées à une programmation ouverte à des révisions éventuelles à l'avenir.</p>
<p>Résultat Principal</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Un Plan National de développement du secteur portuaire est élaboré ; - Une politique sectorielle est disponible ; - Un plan d'actions est préparé ; et - Un plan d'investissements est défini. 	
<p>Indicateurs de résultats</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Un accord de don entre l'APN et l'agence partenaire de financement du projet ; - Un Comité de pilotage constitué des représentants des secteurs concernés: MEF, MCI, AGD et les divers acteurs de la communauté portuaire d'Haïti, etc.) ; - Un plan de travail pour la mise en œuvre du projet ; - Des termes de référence (TDR) pour le recrutement des experts internationaux et du consultant national ; - Les avis de recrutement des experts internationaux et du consultant national ; - Les contrats de service de ces experts et de ce consultant ; - Le document relatif au plan national de développement du secteur portuaire ; - Le document de politique sectorielle ; - Le plan d'actions ; et - Le plan d'investissements. 	
<p>Réformes à engager et appui du Gouvernement</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'APN dans ses efforts, visant à réformer le secteur portuaire et à mener à bien les programmes en cours ; - Sensibiliser les institutions parties prenantes à se faire représenter dans le Comité de pilotage du projet ; - Constitution d'une banque de projets ; - Adoption et promulgation d'une loi sur la réforme portuaire ; 	
<p>Programme APD en cours</p>	<p>Projets potentiels</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Reconstruction du quai Nord du port international de Port-au-Prince - Réhabilitation du Port international du Cap-Haïtien - Réalisation d'un état des lieux de l'APN ; 	<p>Port de croisière à l'Île de la Tortue</p>

- Rédaction d'une loi sur la réforme du secteur portuaire	
Ressources financières additionnelles requises (à mobiliser)	
<ul style="list-style-type: none"> - Services de consultation : USD 190,508 (Experts internationaux : 178.508 ; Consultant Local : 12.000) - Atelier de validation : USD 6,456 (Logistique et transport) - Coût de base du projet : USD 196.964,00 - Divers et imprévus : USD 9.848,00 (environ 5%) - <u>Coût total du projet : USD 206.812,00</u> 	
Pilier PIMT	Aménagement d'un environnement propice au commerce
Code PIMT	I-6
Programmes Prioritaires du PSDH	Programme 3.1 Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique
Objectif Prioritaire	Renforcer les capacités institutionnelles et du leadership de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) pour lui permettre de répondre qualitativement et quantitativement aux attentes de la société et des entreprises en matière de compétences techniques et de qualifications professionnelles.
Durée	Trois (3) années
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
Il s'agit d'aider l'INFP à renforcer ses capacités infrastructurelles pour mieux jouer son rôle d'organe régulateur de la formation professionnelle.	<p>L'Institut National de Formation Professionnelle (INFP), organisme déconcentré du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), a pour mission de développer la formation professionnelle, d'harmoniser et de coordonner, en accord avec les instances concernées, les divers moyens de formation professionnelle existants (Décret du 14 mars 1985). Dans l'accomplissement de ses tâches, il fait face à la problématique de l'offre de formation professionnelle qui se révèle au double plan qualitatif et quantitatif inadéquate par rapport aux besoins de formation de la société en général et des entreprises en particulier. Cette situation qui résulte, pour une grande part, d'un déficit de gouvernance du sous-secteur a été aggravée par le séisme du 12 janvier 2010 qui a détruit ou endommagé le bâtiment administratif du Centre pilote de formation professionnelle et un nombre important de centres de formation, lesquels font aujourd'hui cruellement défaut au pays.</p> <p>Dans sa quête pour refaire son handicap infrastructurel, l'INFP a reçu l'appui de divers partenaires dont l'Agence française de développement (AFD) qui l'accompagne dans la mise à niveau du Centre Pilote de Formation Professionnel (CPFP). Comme la coopération avec l'AFD ne prend pas en charge la reconstruction de son bâtiment</p>

	<p>administratif détruit lors du séisme du 12 janvier 2010, l'INFP se propose de l'introduire dans le cadre du PIMT.</p> <p>Le projet de reconstruction du bâtiment administratif du centre pilote de formation professionnelle (CPFP) a pour finalité de permettre à l'INFP d'améliorer la gestion de la formation professionnelle fournie par le CPFP et, par-là, les conditions propres à une adéquation de l'offre de main-d'œuvre au double plan qualitatif et quantitatif aux besoins de la société et des entreprises.</p> <p>La réalisation de ce projet se conçoit en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la phase de reconstruction proprement dite, incluant celle de conception (60 jours francs répartis sur quatre mois) ; et - la phase d'aménagement qui consiste à rendre opérationnel le bâtiment administratif et à pourvoir les différents services en équipements et en matériels nécessaires à leur fonctionnement en toute efficacité. <p>En sont appelés à bénéficier, d'abord les enseignants et les étudiants, ensuite les entreprises haïtiennes et étrangères basées dans le pays, enfin la société dans ses différentes composantes et l'économie dans son entièreté qui pourront disposer pour les corps de métiers qui les intéressent des qualifications professionnelles en qualité et en quantité suffisantes pour ne pas avoir à recourir aux services d'expatriés qui occupent pour le moment une bonne partie des emplois créés dans le pays.</p>
Résultat principal	
Le bâtiment administratif du CPFP est effectivement reconstruit, aménagé et bien pourvu en équipements et matériels nécessaires à son fonctionnement en toute efficacité.	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Un accord de don entre l'INFP et l'agence partenaire de financement du projet ; - Un Comité de pilotage constitué des représentants des secteurs concernés: MENFP, MCI, Chambres de commerce et industrie, regroupant des ressortissants haïtiens et étrangers, Associations de producteurs et d'exportateurs, etc.) ; - Un plan de travail pour la mise en œuvre du projet ; - Des termes de référence (TDR) pour le recrutement de consultants ; - Un plan de conception de la reconstruction du bâtiment administratif du CPFP ; - Un avis de recrutement d'un Bureau d'Etudes pour l'élaboration dudit plan de conception ; - Un avis de recrutement d'une firme pour la reconstruction dudit bâtiment ; - Un avis de recrutement d'une firme de supervision - Contrats de service du Bureau d'études et des firmes ainsi recrutés. 	

Réformes à engager et appui du Gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les institutions concernées à se faire représenter dans le Comité de pilotage du projet ; - Accompagner l'INFP dans ses efforts, visant à se mettre à niveau sur le plan des infrastructures. 	
Programme en cours	Projets potentiels
Mise en place au sein du CPFPP d'un Conseil local d'établissement pour l'insertion professionnelle	A compléter par l'INFP
Ressources financières additionnelles requises	
<ul style="list-style-type: none"> - Reconstruction du CPFPP : USD 985.000,00 - Aménagement (équipements et matériels) : USD 250.000,00 - Coût de base du projet : USD 1.235. 000,00 - Divers et imprévus (environ 5%) : USD 61.750,00 - Hausse des prix (environ 4%) USD 49.400,00 <p>Besoins de financement : USD 1.346.150,00</p>	
Pilier PIMT	Aménagement d'un environnement propice au commerce
Code PIMT	I.7
Programmes Prioritaires du PSDH	Programme 4.4 : Moderniser l'administration déconcentrée
Objectif Prioritaire	Evaluer, sur la base des résultats d'un diagnostic des fonctionnalités de SYDONIA, les besoins de la mise en œuvre d'un système de statistiques du commerce extérieur de qualité.
Durée	Vingt-cinq (25) étalés sur une période de trois mois
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
L'idée de ce projet est de mettre à profit SYDONIA pour produire des statistiques du commerce extérieur d'Haïti. Ce qui suppose comme préalable un diagnostic de l'environnement institutionnel pour connaître l'existant et évaluer l'état des besoins en ressources humaines et matérielles pour la mise en œuvre d'un système de statistique du commerce extérieur de qualité	<p>Le commerce extérieur joue indéniablement un rôle primordial dans la grande majorité des pays développés et en développement. Dès lors, suivre et mesurer convenablement les mouvements de marchandises dans le cadre du commerce international sont des exigences auxquelles ils ne peuvent pas se soustraire. Les déclarations en douane constituent la source la plus complète et la plus utilisée par les pays pour mesurer de tels mouvements.</p> <p>Dans le marché mondial d'aujourd'hui caractérisé par une compétition accrue, les statistiques du commerce extérieur représentent, plus que jamais, l'un des indicateurs de référence des Pouvoirs publics et des agents économiques en général. Elles renseignent à la fois sur la provenance, la destination, la structure et l'évolution des flux de marchandises et permettent ainsi aux décideurs, tant publics que privées, et aux partenaires techniques et financiers de disposer d'informations stratégiques pour un pilotage économique en connaissance de cause et des études prospectives de marchés à l'étranger. Etant au cœur</p>

	<p>des échanges commerciaux de marchandises avec l'extérieur, les douanes ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à la production des statistiques du commerce international.</p> <p>L'AGD est équipée depuis 2008 du logiciel SYDONIA WORLD dont l'une des fonctions est justement d'assurer la production de statistiques du commerce extérieur en temps réel. Toutefois, des informations récentes fournies par l'AGD suggèrent que les statistiques produites par SYDONIA WORLD ne reflètent pas entièrement la réalité du trafic observé et qu'il faut, par conséquent, créer de nouveaux modules pour permettre à ce logiciel, encore en développement, de produire des statistiques fiables. Eu égard à ces préoccupations, somme toute, légitimes, la nécessité s'impose de réévaluer les fonctionnalités de SYDONIA. D'où la justification de ce projet qui s'inscrit en préalable à la mise en place du système de statistique du commerce extérieur de l'AGD.</p> <p>Il faut pour cette intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un expert douanier international de plus de 10 ans d'expérience ; - une visite de terrain d'une semaine de la part de ce dernier ; et - un atelier de validation pour la restitution des résultats de cette intervention.
Résultat principal	
Une évaluation des besoins de la mise en œuvre d'un système de statistiques du commerce extérieur de qualité axée sur un diagnostic des fonctionnalités de SYDONIA.	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Un plan de travail pour la mise en œuvre du projet ; - Les termes de référence (TDR) pour le recrutement du Consultant international ; - Les données statistiques du commerce extérieur produites et publiées ; - Les publications effectuées en temps réel. 	
Réformes à engager et appui du Gouvernement	
Accompagnement du MEF pour l'accès aux ressources nécessaires au financement de cette activité et la réalisation des étapes de cette intervention	
Programme AGD en cours	Projets potentiels
Programme de réforme visant la mobilisation des recettes douanières et la sécurisation des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et opérationnaliser un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD) - Concevoir et opérationnaliser un Guichet unique portuaire - Modernisation du cadre légal de la douane - Refonte de la structure de la structure organisationnelle - Simplification des procédures opérationnelles - Renforcement des ressources humaines

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités - Partenariat/ coopération Moyen/ infrastructure/technologie
Ressources financières additionnelles requises (non encore mobilisées : PHASE D'ETUDE)	
Services de consultation : 17.200,00 Atelier de validation : 3.677,50 Coût de base du projet : 20.877,50 Divers et imprévus : 1.044,00 Coût total du projet 21.921,50	
Pilier PIMT	Aménagement d'un environnement propice au commerce
Code PIMT	I-8
Programmes Prioritaires du PSDH	Programme 4.4 : Moderniser l'administration déconcentrée
Objectif Prioritaire	Concevoir et opérationnaliser un plan de contingence pour l'Administration Générale des Douanes (AGD)
Durée	20 jours dont 4 sur le terrain + 1 journée de restitution
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
<p>L'idée de ce projet est l'établissement d'un plan de contingence informatique, en vue d'assurer la pérennité du système douanier informatisé en cas de catastrophe. Aussi, les objectifs spécifiques sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir la permanence du service ; - permettre aux opérateurs de faire des transactions internationales ; - mobiliser et sécuriser les recettes de l'Etat provenant des opérations liées au commerce international. <p>L'institution cherche par-là à s'assurer qu'indépendamment des aléas les services essentiels puissent se poursuivre sans interruption par la mobilisation en temps réel de ressources humaines, matérielles, financières.</p>	<p>Les systèmes automatisés mis en place par les administrations douanières constituent un des instruments qui permet de réduire les fraudes et de sécuriser les recettes de l'Etat provenant des opérations liées au commerce international. Leur utilisation facilite les échanges avec l'extérieur en aidant à normaliser les données et à renforcer ainsi l'efficacité opérationnelle du contrôle douanier.</p> <p>Le système douanier automatisé (SYDONIA), actuellement utilisé par l'Administration Générale des Douanes (AGD), concerne environ 95% des recettes collectées par l'institution. Ces ressources contribuent en partie à la capacité de l'Etat à répondre à ses obligations de services publics (santé, éducation, sécurité publique, etc.) et à faire face, le cas échéant, aux situations d'urgences nées des catastrophes naturelles. Il s'avère donc impérieux de maintenir en parfait état de fonctionnement cet outil informatique qui en facilite la collection en le préservant de tout risque de manipulation humaine et de sabotage. D'où, l'idée de ce projet de l'AGD d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de contingence informatique.</p> <p>La justification de ce plan de contingence tient à la complexité accrue du commerce international dont les règles et les procédures sont en constante mutation d'un pays à l'autre, compliquant ainsi la tâche des divers intervenants dans les courants d'échanges mondiaux. Ces acteurs économiques (entre autres : importateurs, exportateurs, groupeurs de marchandises, commissionnaires en douane, transporteurs, opérateurs de terminaux, agents de transit)</p>

	<p>soutiennent pleinement l'idée d'un système douanier informatisé fiable, fonctionnel et permanent sans lequel ils ne peuvent que difficilement effectuer en temps réel leurs opérations et en assurer la conformité aux normes internationales. Le plan de contingence est perçu comme un outil novateur appelé à renforcer les bases technologiques des différents bureaux de l'AGD, en vue de leur permettre d'appliquer des techniques de sauvegarde et de restauration de données propres à éviter toute rupture éventuelle d'activités susceptible d'affecter les opérateurs et de nuire à leur efficacité .</p> <p>L'idée d'un tel projet est bien inspirée, compte tenu des aléas et des risques sismiques avérés pour Haïti. La conception et l'élaboration du plan de contingence nécessitent les services d'un consultant international spécialiste en système d'information pour un total de vingt (20) journées de travail, incluant quatre (4) jours sur le terrain pour la collecte de données. Il aura pour tâche de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier la localisation du site de secours ; - dessiner l'architecture ; - concevoir l'administration de l'infrastructure réseau et informatique ; - spécifier les serveurs de sauvegarde et le matériel de support informatique et de réseau ; et - tenir en fin de processus à l'intention de toutes les parties prenantes une journée de restitution du plan de contingence.
Résultat principal	
<ul style="list-style-type: none"> - Un plan de contingence est effectivement mis en place pour garantir et sécuriser les opérations douanières et permettre qu'elles se poursuivent en temps réel sans interruption ; - Les recettes de l'État sont sécurisées ; 	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Un Comité de pilotage constitué des représentants des secteurs concernés (MEF, MCI, AGD, etc.); - Un plan de mise en œuvre du projet; - Les termes de référence (TDR) pour le recrutement du consultant international ; - Le document relatif au plan de contingence ; - La journée de restitution ; - Le site de secours ; - Les équipements et matériels de fonctionnement (serveurs de sauvegarde, support informatique et réseau), etc. 	
Réformes à engager et appui du Gouvernement	

Il est attendu du Gouvernement qu'il s'implique à fond, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), en vue de :

- la sensibilisation des institutions parties prenantes pour qu'elles se fassent représenter dans le Comité de pilotage ;
 - la mobilisation des ressources nécessaires à la conduite d'une étude de faisabilité pour la mise en place du plan de contingence ;
 - la désignation d'un site pour l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en opération du plan de contingence ;
 - la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour de l'opérationnalisation de ce plan ;
- la définition des opérations et procédures pour l'exploitation du plan ;

Programme AGD en cours	Projets potentiels
Programme de réforme visant la mobilisation des recettes douanières et la sécurisation des opérations	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des statistiques sur le commerce extérieur - Concevoir et opérationnaliser un Guichet unique portuaire - Modernisation du cadre légal de la douane - Refonte de la structure de la structure organisationnelle - Simplification des procédures opérationnelles - Renforcement des ressources humaines - Renforcement des capacités - Partenariat/ coopération <p>Moyen/ infrastructure/technologie</p>

Ressources financières additionnelles requises

Consultant international :	13.950,00
Journée de validation :	3.677,50
Acquisition équipements et site physique :	900.000,00
Coût de base du projet :	917.627,50 (Abstraction faite de la formation des cadres de l'AGS)
Divers et imprévus :	45.881,00 (environ 5%)
Hausse des prix :	36.705,10 (4%)
Coût total du projet :	<u>1.000.213,60</u>

ANNEXE B

PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES ET/OU PROJETS DU PILIER II DU PIMT

Pilier PIMT	Appui à l'investissement privé
Code PIMT	II.9
Programmes Prioritaires du PSDH	Programme 2.4 : Appuyer le développement industriel
Objectif Prioritaire	Elaborer un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget à exécuter lors d'une 2 ^e phase avec l'appui des PTF
Durée	Activité A1 : 50 jours étalés sur quatre (4) mois
	Activité A2 : 40 jours étalés sur 3 mois
	Activité A3 : 15 jours
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
<p>La démarche consiste à proposer un programme pour la modernisation et la mise à niveau du sous-secteur textile-habillement assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget à exécuter avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il s'agit, plus spécifiquement, de :</p> <p>a) connaître la situation exacte de la filière, en termes de forces et de faiblesses ;</p> <p>b) fournir aux opérateurs du secteur de l'assemblage de réexportation des informations pour leur permettre de passer progressivement de l'assemblage pur et simple au concept de "full package";</p> <p>c) réduire progressivement l'impact du commerce des vêtements usagés sur l'industrie locale de la confection dont des micro-entreprises (petits tailleurs et couturières), PME, etc. ;</p> <p>d) contribuer à l'émergence ou au renforcement à moyen et à long terme d'une industrie de la mode haïtienne différenciée par l'art et l'artisanat ;</p> <p>e) établir des passerelles ou mécanismes formels de coopération pour une mise en commun des efforts de création des stylistes/modélistes et des artistes/artisans haïtiens au bénéfice de la mode;</p>	<p>L'idée de cette intervention participe des réponses à apporter à un ensemble de constats dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dégradation au fil des décennies de la filière de production locale qui, dans les années 1970, intégrait, dans une logique de verticalité, différentes composantes (plantation de coton, filatures, tissage, teinture de tissus et confection de vêtements) ; - la problématique de la couture, jadis une source importante de revenus pour les familles haïtiennes, et qui est, de plus en plus, mise à mal par la concurrence accrue des importations de vêtements de seconde main qui contribue largement à ralentir voire à compromettre pratiquement la production locale de vêtements ; - l'absence prolongée de stratégie pour venir à bout de ce commerce indésirable pour lequel Haïti se profile désormais comme un site de référence avec ce que cela comporte de risque sanitaire et de coût réputationnel et d'atteinte au prestige national ; - le manque d'interaction avec l'art et l'artisanat qui ne favorise pas l'émergence d'une industrie textile-habillement différenciée capable de concurrencer avantageusement les marques de vêtements étrangères sans compter l'absence d'un label haïtien de protection de la propriété intellectuelle ;

et

f) réhabiliter la couture en totale déperdition en Haïti ainsi que les autres métiers du textile-habillement, en vue de rapatrier les emplois des entreprises de production actuellement occupés par des expatriés.

- La connaissance imparfaite aussi bien du marché intérieur que de celui de l'exportation posant un handicap majeur au développement de la capacité du pays à faire du commerce ;
- Les préférences américaines (Lois HOPE/HELP) qui restent encore à explorer en dépit des progrès évidents caractérisés au cours de ces dernières années par une montée en gamme de produits et l'exportation vers des articles à plus forte valeur ajoutée ;
- Les autres préférences canadiennes et européennes restées jusqu'ici inexplorées ; etc.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de celui de l'Union européenne/ONUDI-Haïti sur la filière couture en Haïti parvenu à terme en 2009. Il s'articule autour de six activités visant à actualiser les résultats du projet susmentionné suivant des pistes de réflexion qui s'ouvrent sur la modernisation de la filière textile-habillement et à son évolution vers la production et la commercialisation d'articles à plus forte ajoutée dans la chaîne de valeur. Dans cette perspective, trois activités principales sont retenues autour desquelles pourront graviter des activités subsidiaires.

La première activité (A1) concerne l'évaluation de l'état des lieux de l'ensemble de la filière textile-habillement dans le but (i) d'effectuer un diagnostic du secteur, (ii) d'évaluer les besoins à travers l'analyse des atouts et des contraintes de la filière, (iii) de déterminer des niches à développer pour le secteur, et (iv) de faire une revue documentaire (des régimes préférentiels et rapports existants) ainsi que des programmes en cours.

La seconde activité (A2) a trait à une étude de la compétitivité de la filière textile-habillement appelée à compléter l'étude précédente en basant son analyse sur deux études de marchés du côté de l'offre et de la demande (marché intérieur et extérieur). En termes concrets, il s'agit d'identifier les marchés d'opportunités et de définir les actions

	<p>concrètes à mener pour adapter l'offre haïtienne à la demande intérieure et extérieure.</p> <p>La dernière activité (A3) tend à capitaliser sur les conclusions de ces deux interventions (A1 et A2) pour formuler un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement avec des mesures et des orientations qui permettent de valoriser la filière et les investissements potentiels. Le tout assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'un budget à exécuter lors d'une 2^e phase avec l'appui des PTF</p> <p>Les bénéficiaires potentiels de ce projet sont : les Pouvoirs publics, les opérateurs du secteur d'assemblage, les petits tailleurs/couturières et artisans haïtiens, la filière textile-habillement d'Haïti dans son ensemble (les entreprises d'assemblage et les PME existantes ou à naître), l'industrie de la mode haïtienne encore en gestation, les industries culturelles et créatives, en particulier ; l'artisanat divers lié à la mode, les gens de métiers du textile et de la mode.</p>
Résultat principal	
<p>Un programme de modernisation ou de mise à niveau de la filière textile-habillement est élaboré et assorti d'un plan et d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un budget à exécuter dans une 2^e phase avec l'appui des Partenaires techniques et financiers.</p>	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le protocole d'accord signé avec les partenaires techniques et financiers (PTF) qui acceptent d'appuyer la mise en œuvre du projet ; - Le Comité de pilotage constitué des représentants des parties prenantes (MCI, MEF, MC, ADIH, Réseau des Designers Haïtiens etc.) ; - Le document de programme de modernisation et de mise à niveau de la filière textile-habillement ; - Les informations disponibles sur le potentiel de croissance et de compétitivité de la filière, en termes de marchés et d'articles à introduire ou à développer pour mieux élaborer la production ; - Les approches de solutions aux problèmes posés par le commerce des vêtements usagés ; - Les suggestions quant aux mécanismes et liens à développer ou à renforcer pour mettre en contact permanent les acteurs de la mode et les artisans en vue de l'émergence à moyen et long terme d'une industrie haïtienne différenciée par l'art et l'artisanat ; - Le plan de travail élaboré pour la mise en œuvre du projet ; - Les termes de référence (TDR) préparés pour le recrutement de consultants (internationaux et nationaux) ; - Les avis d'appels à candidatures lancés en vue de leur recrutement. 	

Réformes à engager et appui du Gouvernement	
<p>Au-delà de l'impératif de veiller à la sécurité, à la paix sociale et à la stabilité politique, il est attendu de la part du gouvernement l'ensemble des dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opérer les réformes nécessaires sur le double plan institutionnel et d'appui au commerce en vue de créer un climat propice à la mise en œuvre effective de ce projet et à l'atteinte des résultats recherchés ; - assurer, entretemps, que les services essentiels (eau, énergie électrique, routes, logistique de transport, télécommunications, etc.) répondent aux exigences de la modernisation ou de la mise à niveau de la filière, en termes de compétitivité ; - prendre en priorité à l'échelle de la filière toute mesure d'accompagnement et de promotion (formation par apprentissage en entreprise, accès au crédit de financement, incubation d'entreprises, etc.) susceptible d'amener les ateliers à migrer de l'informel au formel, en l'occurrence les PME. - Accompagnement des Pouvoirs publics dans la sensibilisation des acteurs, tant publics que privés, pour qu'ils participent au Comité de pilotage. 	
Programme en cours	Projets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à niveau industrielle des secteurs agroalimentaire et textile ; - Programme de développement des affaires et des investissements (PDAI), incluant un volet textile. 	
Ressources financières additionnelles requises	
<p>Coût du projet</p> <p>Activité A1 Services de consultation : USD 28.768,00 (2 Experts internationaux et 1 Consultant national) Atelier de restitution : USD 8.355,00 Coût de base : USD 37.123,00</p> <p>Activité A2 Services de consultation : USD 26.300,00 (2 Experts internationaux et 1 Consultant national) Atelier de restitution : USD 8.355,00 Coût Activité A2 : USD 34.655,00</p> <p>Activité A3 Services de consultation : USD 9.000,00 (1 Expert international et consultant national) Atelier de restitution : USD 6.905,00 Coût Activité A1 : USD 15.905,00</p> <p>Coût de base du projet : USD 87.683,00 (Activités A1, A2 et A3) : Divers et imprévus (5%) : USD 4.384,15 Coût total du projet : USD 92.067,15</p>	
Pilier PIMT	Appui à l'investissement privé
Code	II.10
Programme prioritaire PSDH	Programme 2.6 : Appuyer le développement du tourisme
Objectif prioritaire	Renforcer les capacités d'intervention du Ministère du Tourisme (MDT), en termes d'appui technique aux PME touristiques et services associés, sous

	forme de conseils et d'accompagnement divers.
Durée	Activité 1 : 80 jours (dont 20 sur le terrain pour la collecte d'informations) répartis sur 5 mois.
	Activité 2 : 40 jours étalés sur 3 mois
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
Il est question ici de renforcer les capacités d'intervention du Ministère du Tourisme (MDT), en termes d'appui technique aux PME touristiques et services associés, sous forme de conseils et d'accompagnement divers.	<p>Toute activité touristique, indépendamment de sa nature, taille, affiliation ou non à un réseau d'exploitation, a besoin pour s'implanter, croître et se développer de l'accompagnement des Pouvoirs publics en vue d'éliminer, de réduire ou de contourner les facteurs de risque et les contraintes (transversales ou spécifiques) qui lorgnent du côté de l'offre et rendent malaisés les efforts visant à tirer profit des opportunités qui existent à l'échelle de la filière. Les petites et moyennes entreprises (PME) opérant dans le secteur touristique en Haïti manquent, pour la plupart, de moyens et de connaissances pratiques et pertinentes à leurs activités. Elles ne disposent pas non plus, dans leur grande majorité, de ressources suffisantes pour s'approprier les outils ou se payer les services professionnels qui leur font défaut pour piloter et gérer efficacement leurs activités. Conscient de cette réalité, le Ministère du Tourisme se propose de se restructurer à l'effet de pouvoir concevoir et appliquer des politiques publiques qui permettent aux plus vulnérables d'entre elles d'accéder aux services nécessaires à leur épanouissement et compétitivité. La finalité ici est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valoriser le potentiel touristique qui demeure largement insoupçonné avec la diaspora à l'affût d'opportunités porteuses ou de destinations de vacances ou de villégiature ; et - consolider les acquis qui gagnent en importance avec l'augmentation en cours de la capacité litrière du pays (construction de nouveaux hôtels). <p>Le déclin de l'économie agricole (26% du PIB) comme moteur de croissance a fait tourner les feux des projecteurs sur le tourisme, de plus en plus perçu dans l'ère de la mondialisation comme locomotive de substitution de l'activité économique. L'intérêt porté au tourisme a toute sa raison d'être en Haïti qui dispose d'atouts culturels, historiques, physiques et climatiques sans commune mesure avec le reste de la Caraïbe. C'est fort de cette compréhension que</p>

le Ministère du Tourisme préconise l'ouverture, en collaboration avec des partenaires de développement d'Haïti, d'un chantier devant aboutir à la conception et à la mise en place d'un dispositif national intégré ayant spécifiquement pour vocation d'accompagner les efforts d'investissements des PME touristiques et services associés dans les sous-secteurs transport et restauration, en particulier. Cependant, Le MDT est confronté à des contraintes institutionnelles liées à l'absence d'une masse critique d'agents et de cadres qualifiés avec les compétences requises pour fournir un service d'appui adapté aux besoins des PME touristiques. De par ce constat, le MDT se propose d'entreprendre ce projet qui s'articule autour de deux activités clés :

1. une étude diagnostique du secteur touristique assortie d'une stratégie d'appui au secteur et d'un plan d'actions ; et
2. un plan de formation à l'intention des cadres du MTIC.

Il y va de deux conditions essentielles pour soutenir les activités directement liées à l'appui aux PME touristiques et services associés.

L'étude diagnostique s'impose à la fois pour améliorer et parfaire les connaissances du secteur touristique, identifier les contraintes qui l'affectent et inventorier ses besoins, en termes de renforcement de capacités.

Pour sa part, le plan de formation puise sa justification dans la nécessité de mettre à niveau les cadres du MDT dans leurs capacités à appuyer techniquement les PME touristiques et les services associés. Ce plan a besoin pour réussir d'avoir un contenu, une méthodologie, un calendrier de mise en œuvre, un budget et un système d'évaluation. Il se veut pour point de départ l'analyse diagnostique des besoins de formation qui est appelée à mettre en évidence des écarts de compétences à combler ainsi que des apprentissages à effectuer par les cadres du MDT. Le processus de mise en œuvre passe par différentes étapes : conception, élaboration et exécution. La phase de conception est déterminante pour mesurer la faisabilité du plan, en établir le contenu, en termes d'activités types à développer, identifier les intervenants et les publics cibles, fixer

	les objectifs à atteindre, les échéances et besoins de financement, ainsi que les indicateurs de performance pour le suivi et l'évaluation du plan de formation.
Résultat principal	
Un Service d'Appui aux PME touristiques (Direction des Investissements) est mise en place au sein de la Direction des Investissements pour accompagner les efforts d'investissements des PME touristiques et services associés de transport et de restauration, en particulier, dans les zones touristiques prioritaires.	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité de pilotage institué avec les représentants des institutions parties prenantes ; - Le protocole d'accord signé avec le partenaire technique et financier (PTF) qui accepte d'appuyer la mise en œuvre du projet ; - La Direction des Investissements du MDT renforcée avec l'incorporation en son sein d'un Service d'Appui aux PME touristiques doté des ressources humaines et matérielles nécessaires à son fonctionnement et relayé par un réseau de consultants (sous contrats avec le MDT) disséminés dans les zones touristiques ; - Le plan de travail élaboré pour la mise en œuvre du projet ; Les termes de référence (TDR) préparés pour le recrutement de consultants (internationaux et nationaux) ; - Les aménagements apportés dans la Loi organique du Ministère du Tourisme pour la création au sein de la Direction des Investissements du MDT d'un Service d'Appui aux PME touristiques ; - Le budget établi à la mesure des nouvelles responsabilités qui incombent au MDT dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du projet ; - Les termes de référence (TDR) préparés pour le recrutement de consultants (internationaux et nationaux) ; - Les avis d'appels à candidatures lancés en vue de leur recrutement. 	
Réformes à engager et appui du gouvernement	
<p>La réalisation de ce projet implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un engagement à fond de la part des Pouvoirs publics dans les différentes dispositions à prendre et réformes à entreprendre par le MDT ; - une participation effective des institutions parties prenantes dans les activités du Comité de pilotage du projet ; - un accompagnement soutenu au MDT dans ses efforts, visant à aider les PME touristiques à améliorer leur efficacité et performance ; - une allocation budgétaire, au double plan de fonctionnement et d'investissement, à la mesure des responsabilités liées à la mission du Service d'Appui aux PME touristiques. 	
Programme APD en cours	Projets potentiels
Il convient de porter ici les projets en cours de réalisation au MDT avec l'appui d'autres partenaires techniques et financiers (PTF)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités du Ministère du Tourisme au triple plan humain, matériel et partenarial pour la coordination de l'action interinstitutionnelle ayant trait aux événements à incidence touristique ; - Renforcer les capacités nationales en matière de

	formulation et d'application de politiques publiques liées au secteur des industries culturelles et créatives.
Ressources financières additionnelles requises (non encore mobilisées)	
Coût du projet	
Activité 1 : Etude diagnostique des PME touristiques	
Services de consultation : USD 42.788,00 (Un Consultant international et un Consultant national)	
Atelier de validation : USD 5.905,00 (Un atelier de restitution)	
Coût Activité 1 : USD 48.693,00	
Activité 2 : Elaboration d'un plan de formation pour les cadres du MDT et les intervenants dans le secteur	
Services de consultation : USD 27.950,00 (Un Consultant international)	
Atelier de validation : USD 3.677,50 (Un atelier de restitution)	
Coût Activité 2 : USD 31.627,50	
Coût de base du projet : USD 80.320,50 (Activités 1 & 2)	
Divers et imprévus (4%) USD 3.212,40 (" " ")	
Coût total de l'activité : USD 83.532,90 (" " ")	
Pilier PIMT	Appui à l'investissement privé
Code PIMT	II.11
Programmes prioritaires du PSDH	Programme 3.4 : Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle
Finalité/Objectif Global prioritaire	Protéger systématiquement les produits phares d'Haïti, à commencer par le fer découpé, par voie d'indications géographiques, de marques et de contrats internationaux
Durée	Deux (2) années
Description de la finalité/Objectif Global	Justification de la finalité/Objectif Global
La première composante de ce projet s'inscrit dans le cadre du développement touristique et de la sécurisation des aires de production du fer découpé. L'objectif est de formuler et d'élaborer le cadastre de Noailles à travers le lever d'informations physiques et spatiales et le recensement parcellaire. Plus spécifiquement, il s'agit de : (a) générer la cartographie digitale urbaine et rurale ; délimiter l'aire d'étude ; (b) identifier et sectoriser la zone ; (c) recenser et délimiter les parcelles ; (d) créer une base de données, incluant l'information parcellaire en vue de monter le système cadastral ; (e) monter une base de données cadastrales et les concilier avec celle de la conservation foncière ; (f) publier le résultat du lever cadastral ; (g) évaluer les parcelles	L'artisanat du fer découpé a pris naissance en Haïti dans les années 50 sur fonds des travaux de forge d'un notable de la Croix-des-Bouquets dont l'une des activités consistait à fabriquer des croix pour les tombes du cimetière de cette commune. Cette activité lui a servi de tremplin pour réussir une véritable carrière artistique dans le domaine de la sculpture et jeter, du coup, les bases de l'artisanat du fer qui, avec le support de ses disciples, allait prendre définitivement racine dans le village de Noailles et se développer pour atteindre sa vitesse de croisière dans les années 70. Dans la foulée, cette localité a pris de l'ampleur et gagné en notoriété au point de se profiler désormais comme le premier village artistique d'Haïti avec plus de 70 ateliers et près de 300 artistes et artisans faisant

bâties ; (h) encourager l'investissement dans le domaine immobilier ; (i) mettre à jour les données cadastrales.

La deuxième composante du projet répond à l'objectif de renforcer les capacités institutionnelles haïtiennes en matière de promotion et de protection systématiques des produits haïtiens grâce au développement structuré et coordonné des IGs et à la sensibilisation des acteurs publics sur les aspects de propriété intellectuelle relatifs à la protection des marques pour mieux répondre aux besoins du secteur privé. En termes spécifiques, la démarche consiste à :

- identifier cinq (5) secteurs autres que les (ICC) et compléter une enquête et analyse préliminaire auprès des parties prenantes, visant à identifier, en sus des articles en fer découpé, des produits vedettes d'Haïti dont le positionnement sur le marché international justifierait une protection (IG ou marque) ;
- mettre en place, sur la base des résultats d'une étude de faisabilité, des instruments juridiques (indications géographiques, marques, et contrats commerciaux internationaux) destinés à assurer une protection systématique et efficace des produits phares d'Haïti, notamment ceux issus des industries culturelles et créatives (dont le fer découpé de Noailles) et d'autres secteurs à identifier ;
- faire un état des lieux complet de la législation et de la réglementation existantes en vue de formuler des recommandations pour l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire moderne de protection des indications géographiques (IG) et marques haïtiennes ;
- sensibiliser et former les représentants des institutions publiques et privées parties prenantes sur les aspects liés à la protection des produits haïtiens, aux marques et aux contrats commerciaux internationaux ;
- établir une feuille de route pour la mise en place d'une protection (IG ou marque) pour la valorisation des produits du terroir haïtien en

vivre plus de 7000 familles.

Plus de 85% de ces ateliers ont comme propriétaires des originaires de Noailles. Au nombre de ces derniers se recrutent des artisans et des artistes (65%) qui disposent de leurs propres ateliers de travail. Depuis la première moitié des années 1950, la transmission de la pratique du métier se poursuit de maîtres à apprentis, perpétuant ainsi la tradition qui contribue à faire la renommée du village de Noailles et à lui conférer son identité.

Ce sont-là des éléments du patrimoine culturel immatériel qu'il convient de préserver par l'utilisation d'un signe distinctif comme indication géographique de l'origine et de la qualité des articles réalisés dans les aires de production délimitées du village de Noailles. Une telle démarche a toute sa raison d'être pour empêcher qu'il ne soit porté atteinte à l'intégrité et à l'authenticité des produits et assurer, par-là même, aux artistes et artisans légitimes (*c'est-à-dire ceux dont les articles ont pour origine les aires désignées par l'indication géographique et correspondent aux qualités spécifiées*) le bénéfice d'opérations commerciales lucratives.

L'indication géographique n'a pas pour but de mettre en relief les articles en fer découpé eux-mêmes mais le village de Noailles, plus spécifiquement les routes Noailles, Rémy et Rails, qui leur confèrent leur qualité, identité et authenticité. De ce point de vue, la désignation de Noailles comme origine géographique pour le fer découpé doit pouvoir répondre à un double objectif :

1. éviter que des acheteurs (haïtiens ou étrangers) ne soient victimes de manœuvres dolosives qui les portent à penser qu'ils se procurent des produits authentiques présentant des qualités et des caractères précis alors qu'en réalité ils acquièrent des imitations ;
2. offrir une protection appropriée aux artisans et artistes des aires délimitées de production, de manière à empêcher que leurs produits ne soient indûment l'objet de reproduction de la part

<p>l'assortissant d'une stratégie de marketing et de communication pour la promotion des produits haïtiens ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir un appui à la commercialisation et à la reconnaissance internationale des IG et marques haïtiennes ainsi qu'à un positionnement compétitif des produits haïtiens sur les marchés internationaux. 	<p>d'opérateurs malhonnêtes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans son rôle d'appui à la promotion du développement du commerce et de l'industrie, le MCI soutient l'idée de valoriser la commercialisation et l'exportation non seulement d'articles en fer découpé mais aussi d'autres produits vedettes du pays. Ce projet, porté par l'Association des artisans et des artistes de la Croix des Bouquets en partenariat avec l'entreprise 1804 Design, comporte une double composante. La première consiste pour l'Office national du cadastre (ONACA) à faire un relevé cadastral pour la géolocalisation et la sécurisation des aires de production du fer découpé à Noailles (Croix de Bouquets). Tandis que la deuxième est pour permettre au Centre du commerce international (CCI) d'établir, sur la base des résultats d'une étude de faisabilité, des instruments juridiques destinés à assurer une protection systématique et efficace des produits phares d'Haïti, notamment ceux issus des industries culturelles et créatives (dont le fer découpé de Noailles) et d'autres secteurs à identifier. <p>Les bénéficiaires potentiels de ce projet se recrutent parmi les producteurs, les exportateurs, les organisations et/ou associations de producteurs et, par ricochet, les institutions d'appui au commerce.</p>
---	--

Résultat principal

Il est attendu comme retombées :

Composante 1

- Un plan cadastral de la localité de Noailles à jour et facilement accessible (directement et virtuellement) à travers un relevé d'informations physiques spatiales et un recensement parcellaire.

Composante 2 :

- Une meilleure compréhension de la part des acteurs, tant publics que privés, de l'importance des instruments juridiques (indications géographiques, marques, contrats internationaux) et de la nécessité de participer à leur mise en place en vue d'améliorer la protection des produits haïtiens sur le marché international.

Indicateurs de résultats

- Un Comité de pilotage institué avec des représentants du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Ministère de la Culture (MC), du Ministère du Tourisme (MDT), du Centre de Facilitation des Investissements, d'associations ou d'organisations d'artisans et d'artistes, de producteurs, d'exportateurs et d'industriels, de centres d'appui au commerce (chambre des métiers, réseau de la mode, etc.);
- Procès-verbal des réunions et délibérations dudit Comité ;
- Document rédigé avec des recommandations concernant la protection éventuelle de produits haïtiens;

- Document relatif aux recommandations pour une réglementation nationale moderne et efficace pour la protection des produits phares haïtiens ;
- Document élaboré sur la faisabilité ou l'opportunité de la mise en place d'indications géographiques (IG) et de marques pour des produits vedettes haïtiens clairement identifiés ;
- Nombre d'activités réalisées au niveau national en matière de sensibilisation et de formation sur les aspects relatifs à la protection des produits haïtiens et aux contrats commerciaux internationaux ;
- Nombre de représentants d'institutions parties prenantes sensibilisés et formés sur les questions liées à la protection des IG et des marques haïtiennes;
- Plan d'actions de mise en œuvre du projet ;
- Protocoles d'accords, assortis des termes de référence préparés à l'intention des différentes institutions nationales et internationales appelées à prendre part au processus de réalisation du projet : MCI (Direction des Affaires Juridiques), Centre du Commerce international (CCI), Office National du Cadastre (ONACA) ;
- Termes de référence élaborés pour le recrutement d'un juriste haïtien comme Consultant national pour accompagner le Centre du Commerce International (CCI) sur les aspects juridiques nationaux. ;
- Relevé cadastral numérisé des aires de production (Rues Noailles, Rémy et Rails) préparé par l'ONACA ;
- Législation nationale élaborée en la matière, reconnaissant les concepts d'indication géographique, de marques et de contrats commerciaux internationaux et leur application en Haïti et comportant des provisions juridiques, en termes de sanctions et de dommages intérêts pour prévenir l'usage frauduleux des œuvres des créateurs et poursuivre éventuellement les contrefacteurs et imitateurs ;
- Etude de faisabilité de la protection du fer découpé et d'autres produits vedettes d'Haïti ;
- Association des artisans et artistes de Noailles institutionnellement et stratégiquement renforcée ;
- Direction des Affaires Juridiques du MCI renforcée par l'apprentissage du processus de création et de protection d'indication géographique et de marques haïtiennes, des membres d'associations et d'organisations de producteurs, d'artisans haïtiens sont formés et sensibilisés sur les aspects liés à la mise en place d'IG et de marques ;
- Campagne de promotion d'IG et de marques pour un positionnement soutenu des produits haïtiens à l'échelle internationale est également assurée à travers une participation accrue des acteurs concernés à des manifestations commerciales, telles que: foires, expositions, etc.

Réformes à engager et appui du Gouvernement

- S'impliquer à fond dans les diverses étapes devant conduire au relevé cadastral des aires de production.
- Appuyer la mise en œuvre du Comité de pilotage en encourageant les institutions publiques concernées à se faire représenter au plus haut niveau.
- Soutenir les réformes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'aménagement du village de Noailles, afin de faire de cette localité un haut lieu touristique.
- Introduire dans le Code des investissements le concept d'indication géographique et prévoir des mesures d'encouragement originales, tels que l'octroi, sur demande du Bureau exécutif dûment approuvé par le Président de l'Association des artisans et artistes de Noailles élargie, d'exemptions ponctuelles de taxes pour les fournisseurs de matières premières relativement chères (tels laque et autres produits de finition) pour en favoriser la croissance et la compétitivité.
- Intervenir auprès de l'OMC et de l'OMPI aux fins de notification et de protection de l'indication géographique désignant les aires de production du village de Noailles par son enregistrement à l'échelle internationale en vertu du système de Lisbonne.

Programme en cours

- Plan d'aménagement du village de Noailles financé par le gouvernement haïtien à hauteur de 4.5 millions de dollars, prévoyant la construction

Projets potentiels

Renforcer les capacités nationales en matière de formulation et d'application de politiques publiques liées au secteur des industries culturelles et

de routes et de ruelles (2,5 km), d'aire de détente, de loisirs, d'espaces culturel et de loisir, etc.	créatives.
Ressources financières additionnelles requises	
Composante 1 : Relevé cadastral :	
Achat équipements, matériels et fournitures :	USD 40.157,68 ;
Dépenses de personnel (travailleurs) :	USD 34.805,32 (primes des agents/salaires des travailleurs) ;
Coût composante 1 :	USD 74.963,00 (G 4.497.780,00 au taux de G 60,00 /USD 1,00)
Composante 2 : Mise en place, sur la base des résultats d'une étude de faisabilité, des instruments juridiques (IG, marques, contrats internationaux et autres aspects :	
Coût composante 2 :	USD 168.400,00
Coût de base du projet :	USD 243.363,00
Divers et imprévus (environ 5%) :	USD 12.168,15
Coût total du projet :	USD 255.531,15
Pilier PIMT	Appui à l'investissement privé
Code PIMT	II.12
Programme prioritaire du PSDH	Programme 4.6 : Renforcer la société civile
Objectif Prioritaire	Renforcer les capacités énergétiques nationales
Durée	Projet 1 : Treize (13) mois dont 4 pour la collecte des informations et 9 pour leur traitement et mise à disposition
	Projet 2 : Quarante (40) jours de travail pour la préparation de l'étude de faisabilité
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
Le projet # 1 portant sur la préparation d'une cartographie énergétique pour Haïti a pour but de faciliter l'identification et la répartition des installations énergétiques nationales. Il vise plus spécifiquement à faciliter les politiques et les actions futures relatives à l'énergie ; évaluer le potentiel énergétique national et produire des rapports fiables sur l'état des installations existantes.	Haïti est au nombre des pays qui consomment relativement peu d'énergie. Selon une analyse du Bureau des Mines et de l'Energie (BME), le pays en consommerait au total dix fois moins que la moyenne de l'Amérique Latine et de la Caraïbe combinée. Vu sous l'angle de la consommation per capita le fossé se situerait dans une proportion de 4 : 1 en défaveur d'Haïti. La balance se pencherait du côté urbain qui consommerait 13 fois plus d'énergie que les milieux paysans en Haïti, soit 0,51 tonne per capita pour les villes contre seulement 0,04 pour les campagnes.
Le projet # 2 vise à l'augmentation de la couverture énergétique nationale par la mise en place de service d'éclairage public et domestique payant dans les localités de Bonbon, d'Anse du Clerc et d'Abricot situé dans le département de la Grande Anse. Les objectifs spécifiques de ce projet consistent à :	L'énergie produite ou importée en Haïti est utilisée par le secteur domestique (ménages, commerce et service), le secteur électrique et le secteur transport (aérien, maritime et terrestre). Le secteur domestique consommerait à elle seule 70% en moyenne du total réparti entre bois de chauffe et dérivés 95%, kérosène
- appuyer le renforcement institutionnel et	

<p>l'autonomie des municipalités par la prise en charge de l'éclairage à travers des partenariats publics privés (PPP) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir les énergies renouvelables comme alternative au déficit énergétique des zones non connectés ; et - améliorer les conditions de vie des populations. 	<p>2%, électricité 2% et gaz liquéfié de pétrole (GPL) 1%. Il découle de l'origine des composantes de cette structure de consommation que le secteur domestique est, dans une très large mesure, responsable des graves problèmes environnementaux d'Haïti caractérisés par l'intense déboisement et ses corollaires dont l'érosion accélérée des bassins versants et la diminution accrue de la couverture forestière qui n'est désormais que de 1,2% du territoire national seulement, mettant à risque le potentiel de développement durable du pays. Les problèmes de l'énergie auxquels fait face Haïti sont expliqués par une gestion inefficace et l'inexistence d'une véritable politique publique en la matière. Eu égard à la transversalité de ce facteur, il n'est pas étonnant que tous les secteurs de la vie nationale en soient, d'une manière ou d'une autre, affectés.</p> <p>Les trois (3) sous-ensembles du secteur de l'énergie (pétrolier, électrique et bois de chauffe) ont jusqu'ici opéré en toute autonomie et en dehors de toute politique ou stratégie d'orientation. En l'absence de feuille de route il a été observé divers cas d'incohérence et de perte d'efficacité. L'accent a été surtout mis sur l'offre ignorant pratiquement la demande et, par-là, toute action qui aurait pu permettre de rationaliser l'utilisation d'énergies traditionnelles ou d'introduire avantageusement de nouvelles sources énergétiques. Parallèlement, l'impasse a été faite sur l'exploration de possibilités de substitution ou d'adaptation d'énergies nouvelles (solaire thermique, solaire photovoltaïque, mini-hydraulique, éolienne, bioénergie, etc.) pour répondre aux besoins de consommation en général et de développement des zones marginales et isolées du pays en particulier.</p> <p>En ce qui concerne l'énergie électrique qui constitue une contrainte majeure au développement économique et à la qualité de vie de la population, une totale latitude est laissée aux entreprises dont la tendance a été, tout bonnement, d'agir sur leurs propres sous-systèmes plutôt que de susciter l'intérêt des acteurs pour un effort collectif vers la recherche de solutions définitives et durables aux problèmes liés à la faiblesse et au manque de diversification de l'offre. Aussi les solutions proposées ont-elles eu généralement pour effet secondaire d'impacter négativement sur leur compétitivité.</p> <p>Par ailleurs, le secteur haïtien de l'énergie manque de</p>
--	---

	<p>compétences techniques et fait face à une pénurie de données spécialisées rendant malaisé tout effort de planification d'une relance économique réelle et de promotion d'une gestion saine et durable de l'énergie en Haïti.</p> <p>La problématique de l'énergie ne laisse pas indifférente l'Université Quisqueya qui, outre d'en faire un sujet de débat, soutient des initiatives, visant à lui apporter des solutions. Le programme de renforcement des capacités énergétiques nationales s'inscrit dans cette dynamique. Il s'articule autour de deux projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation d'une cartographie énergétique pour Haïti ; et 2. Etablissement d'un Service d'éclairage public. <p>La préparation de la cartographie énergétique d'Haïti (projet # 1) repose sur trois activités principales : (a) la Collecte des informations relatives à la localisation des installations énergétiques à travers les dix (10) départements géographiques du pays, (b) le stockage et le traitement des données recueillies, et (c) la mise à disposition des informations cartographiques.</p> <p>L'établissement d'un Service d'éclairage public (projet # 2) commande qu'une étude soit réalisée au préalable pour en analyser la faisabilité au triple plan technique, économique et financier et proposer un plan d'actions, incluant le coût des ressources humaines et matérielles nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <p>Sont appelés à bénéficier des deux projets 1 & 2 les décideurs publics, les entreprises privées et publiques, les universités, les entrepreneurs et investisseurs potentiels et la population, en général.</p>
Résultat principal	
<p>Projet # 1 une gestion améliorée de l'information énergétique, des ressources diversifiées pour la production énergétique locale ; et des investissements dans le domaine énergétique bénéficiant d'un appui conséquent.</p> <p>Projet # 2 Une augmentation accrue du taux d'éclairage public et domestique au niveau national, une autonomie relativement plus grande des municipalités locales dans leur politique énergétique, un éclairage public et domestique accessible à la population.</p>	

Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité de pilotage (CP) constitué des représentants des parties prenantes, incluant l'UNIQ, le Ministère des Travaux Publics, Transports, Communication et Energie ; du Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti, de la Direction Générale de l'EDH, etc. ; - Tout mémorandum d'accord passé entre le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti (CUEH) et les institutions parties prenantes pour l'établissement d'un partenariat public/privé (PPP) de l'énergie; - Le plan de travail préparé pour la mise en œuvre du projet ; - Le protocole d'accord passé avec l'agence de financement (indicateur) ; - Les termes de référence (TDR) préparés à l'intention des consultants nationaux et/ou internationaux appelés à contribuer aux activités prévus dans le plan de travail. 	
Réformes à engager et appui du Gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - Il est attendu du Gouvernement une implication à fond dans la réalisation de ce programme qui tente d'apporter des réponses aux problèmes posés par la faiblesse caractérisée des capacités énergétiques du pays en proposant des outils de politiques pour les développer ou renforcer et faciliter l'accès de la population à des services universels en matière d'électrification. - L'accompagnement du Ministère des Travaux Publics Transports, Communications et Energie, en particulier s'avère de toute nécessité pour sensibiliser les autres parties prenantes à s'approprier le programme. - L'accompagnement des Pouvoirs publics est également nécessaire pour toute réforme utile à la mise en œuvre de ce programme, etc. 	
Programme en cours	Projets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un document de stratégie énergétique (avec quel partenaire) - Livre blanc de l'énergie en Haïti (avec quel partenaire) - Réparation de centres de production d'électricité (avec quel partenaire) - Installation de moteurs diesel dans les petites villes (avec quel partenaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du bilan énergétique national annuel (chiffres réels et à jour) - Evaluation des sources locales d'énergies alternatives - Conception et design d'un nouveau système d'électrification rurale - Appui à la mise en place de PPP pour le développement et l'entretien de l'éclairage public.
Ressources financières additionnelles requises	
Coût du projet # 1 : Préparation d'une cartographie énergétique pour Haïti	
Activité 1 : Collecte des informations :	USD 275.800,00
Activité 2- Stockage et traitement des données	USD 74.980,00
Activité 3- Mise à disposition des informations recueillies :	USD 85.400,00
Coût de base du projet :	USD 436.180,00
Divers et imprévus (environ 5%) :	USD 21.809,00
Coût total du projet # 1:	USD 457.989,00
Coût du projet # 2 :	
Coût moyen de l'étude préalable :	USD 20.000,00
Coût du programme :	USD 477.989,00
Pilier PIMT	Appui à l'investissement privé

Code PIMT	II.13
Programme Prioritaire PSDH	Programme 2.5 : Moderniser et dynamiser le secteur des services
Objectif Prioritaire	Programme de promotion du commerce des services de télécommunications et des services facilités par les technologies de l'information (SFTI/PBO)
Durée	Six (6) mois au maximum
Description de l'objectif	Contexte et justification de l'Objectif
<p>Il s'agit de définir, de manière prospective, les orientations stratégiques et les priorités, en matière de TIC et de services à promouvoir ou à faciliter, et les résultats à atteindre. Les objectifs sous-jacents sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les acteurs du secteur à s'intégrer dans le commerce des SFTI ; - former les jeunes à travers le pays à l'utilisation des produits et services TIC ; et - élaborer et promouvoir la mise en œuvre d'un projet de loi portant réglementation du commerce des SFTI. 	<p>Aucun processus de production de biens et de services ne peut à l'heure actuelle s'exécuter en dehors du numérique qui, pour s'établir définitivement dans le pays, doit être approprié par la population, notamment les jeunes. L'importance accrue des services de télécommunications, l'impact des actions conjuguées en matière d'acquisition et d'utilisation des technologies de l'information conduisent le CONATEL à considérer l'élaboration d'un plan directeur de développement des TIC devant mettre l'accent sur l'éducation, la vulgarisation et l'appropriation effective de la culture numérique. Ce projet est primordial dans la mesure où il s'inscrit dans une logique de promotion des SFTI dans le pays. Le CONATEL entend s'en servir comme outil pour augmenter l'intérêt des jeunes pour les TIC, sensibiliser tous les acteurs du marché sur les opportunités de créer des entreprises dans ce secteur. Un tel projet est appelé à enclencher une dynamique de création d'entreprises capables d'offrir de tels services. Celle-ci mérite d'être soutenue et valorisée.</p> <p>Sont appelés à bénéficier de ce projet, les entreprises, les centres de formation et les utilisateurs TIC.</p> <p>Ce projet est prévu en deux (2) étapes : élaboration et mise en œuvre :</p> <p>L'étape d'élaboration concerne la conception et la préparation d'un schéma directeur de développement des TIC dont l'approche est pratiquement une constante avec des aspects, tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic du secteur des TIC en cours de finalisation par la Banque mondiale ; - un recensement des besoins ; - une analyse SWOT (forces, faiblesses et opportunités) du secteur ; - l'identification des axes stratégiques prioritaires de développement et l'élaboration des stratégies ; - le développement d'un plan d'actions par axe stratégique prioritaire ; et - l'identification des projets couplée d'une analyse des

	<p>coûts de chaque phase d'implantation.</p> <p>L'étape de mise en œuvre a trait à la matérialisation du programme dont les activités restent tributaires des résultats de l'étude diagnostique qu'a faite la Banque mondiale du secteur TIC. Cette étape devra donc partir des résultats de ce diagnostic qui, sur la base de l'examen des sous-secteurs clés, devra proposer des options, en termes de politiques et de stratégies, propices à un développement accéléré des TIC en Haïti.</p>
Résultat principal	
Tous les aspects liés à l'élaboration du plan directeur sont réalisés (notamment un diagnostic et un recensement des besoins du secteur des TIC, une analyse de ses forces, faiblesses et opportunités, etc.)	
Indicateurs de résultats	
- Documents relatifs au diagnostic et au recensement des besoins du secteur, à l'analyse SWOT et aux autres aspects liés à l'implantation du programme.	
Réformes à engager et appui du gouvernement	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une structure de sensibilisation multi-acteur incluant des institutions publiques et privées, des universités, des centres de formation ; - Implication à fond des Pouvoirs publics, via le MTPTCE, dans les réformes institutionnelles, juridiques et autres nécessaires à la réalisation de ce programme. 	
Programme APD en cours	Projets potentiels
A remplir par le CONATEL	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de centres technologiques polyvalents ; - Mise en place de l'observatoire des marchés TIC. - Projet de renforcement de la capacité d'accès national au Large Bande international.
Ressources financières requises (à mobiliser)	
Il est hasardeux, à ce stade, d'estimer le coût de ce projet. Le CONATEL se propose donc de poursuivre la coopération avec la Banque mondiale au-delà du diagnostic des TIC pour couvrir les autres aspects liés à l'implantation du schéma directeur qui est au centre de ce programme.	

ANNEXE C

PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES ET/OU PROJETS DU PILIER III DU PIMT

Pilier PIM	Appui aux secteurs/filières piliers de l'EDIC
Code	III.14
Programme prioritaire PSDH	Programme 2.2 : Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage
Objectif prioritaire	Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café pour des réponses viables aux contraintes liées à l'offre, incluant la réhabilitation des plantations en totale dégénérescence dans les quatre (4) principales zones de production (Thiotte, Baptiste, Dondon, Beaumont).
Durée	3 années
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
<p>L'objectif global de ce projet est de relancer la filière café d'Haïti. Plus spécifiquement, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café; - former des cadres et développer la recherche agricole ; - réhabiliter les parcelles tombées en dégénérescence dans les quatre (4) principales zones de production du pays ; - apporter des réponses viables à l'urgence de l'épidémie de la rouille ; - identifier et développer des marchés, etc. 	<p>Introduit depuis près de trois siècles en Haïti, le café, est l'une des cultures les plus anciennes du pays. Il est cultivé principalement dans les régions à haute altitude (Thiotte, Baptiste, Dondon, Beaumont, etc.). En dépit d'une baisse soutenue de la production expliquée par une série de contraintes affectant l'offre depuis plusieurs décennies, le café reste un produit agricole majeur pour les paysans haïtiens et le développement économique durable d'Haïti. Ce projet qui se veut pour cibles l'ensemble de ces régions s'inscrit dans le cadre des efforts visant à lever, à atténuer ou à contourner les contraintes liées à l'offre, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dégradation accrue de l'environnement dans les principales zones de production (Thiotte, Baptiste, Dondon, Beaumont) ; - les maladies et ravageurs du caféier en partie responsables de la faiblesse du rendement à l'hectare et de la dégénérescence des plantations caféières qu'il convient, par conséquent, de réhabiliter ; - le manque de formation ou d'encadrement des producteurs sur les techniques de culture, de récolte et de première transformation à la base de la détérioration significative de la qualité du café ; - la migration des acteurs majeurs vers d'autres cultures ; - les faiblesses de capacités des coopératives exportatrices de café au triple plan managérial, opérationnel et financier préjudiciables aux créneaux de spécialité (Gourmet et Equitable), etc.

	<p>Ce projet s'inscrit dans la continuité du plan national de relance de la filière café récemment approuvé qui a été conduite par l'INCAH avec l'appui financier notamment de la Banque interaméricaine (BID) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Il comprend 4 composantes. La première composante concerne le renforcement institutionnel qui consiste pour les acteurs de la filière à combiner leurs efforts sous le leadership du MARNDR pour améliorer leurs capacités au double niveau organisationnel et sectoriel ainsi que leur gouvernance de manière à pouvoir mieux faire face aux enjeux et aux nouveaux défis liés à la croissance et à la compétitivité de la filière. Pour sa part, la deuxième composante se cantonne à la formation des cadres du Ministère sur la base de modules à redéployer subséquemment pour l'apprentissage des acteurs publics et privés en amont et en aval de la filière, l'organisation et le développement de la recherche. Quant à la troisième composante, elle se donne pour cible l'augmentation de la production nationale par la création de pépinières de plants de café, l'encadrement technique des petits producteurs pour qu'ils s'organisent et s'intègrent mieux à la chaîne de valeur en mutation, l'introduction de plantules améliorées et de techniques propres à accroître leur productivité. Finalement, la quatrième composante tend vers l'identification et le développement de marchés porteurs, la mise aux normes du produit, l'établissement de lien avec les chaînes d'approvisionnement au niveau régional et mondial, etc.</p>
--	--

Résultat principal

- Des réponses viables sont formulées pour aider à :
- renforcer les capacités des institutions publiques et privées opérant à l'intérieur de la filière, notamment le MARNDR, les coopératives de production et d'exportation, incluant les jeunes et les associations de femmes ;
 - régénérer, avec la collaboration des opérateurs de la filière dûment identifiés, les plantations caféières dans les quatre communes en question ;
 - accroître le rendement de 400 à 600 kg/ha ;
 - promouvoir une diversification de revenus au profit de la communauté rurale.

Indicateurs de résultats

- Le Comité de pilotage constitué de représentants des secteurs concernés: MARNDR, organisations/coopératives de producteurs et autres intervenants dans la filière ;
- Le plan de travail préparé en vue de la mise en œuvre du projet;
- Les termes de référence (TDR) élaborés pour le recrutement éventuels de consultants (internationaux et nationaux) ;
- Les 3.000 hectares emblavés au niveau de chaque région ;
- Les quelque 7 500 000 plantules de café résistantes libres de maladies préparées et transplantées ;
- Le paquet technique, sur la tenue de la culture du café élaboré et vulgarisé ;
- Le rendement à l'hectare amélioré ;
- Des cadres du MARNDR formés au moyen de modules réutilisés pour l'apprentissage des membres des

<p>organisations (associations, coopératives, etc.) sur les aspects techniques d'ordre productif, opérationnel et managérial ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dizaines de Km de pistes agricoles réhabilités dans les zones de production cibles ; - Les directions départementales agricoles opérant sous la tutelle de la Direction Suivi Évaluation du MARNDR impliquées à fond dans la mise en œuvre et le monitoring de l'exécution des activités. 	
Réformes à engager et appui du Gouvernement	
<p>Il est attendu du Gouvernement haïtien qu'ils prennent les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'impliquer effectivement aux efforts, visant au renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention du MARNDR, notamment à travers la Direction Suivi Évaluation et ses ramifications départementaux ; - apporter un soutien conséquent à la mise à niveau des organisations paysannes et coopératives de production et d'exportation ; - prendre les mesures nécessaires pour opérationnaliser l'INCAH et lui donner les moyens de sa politique ; - établir un cadre légal pour le développement et la promotion de la filière et l'exécution du Plan National de relance de la Filière café 2014-2024 ; - concocter avec les intervenants dans la filière café (producteurs, transformateurs haïtiens et dominicains) des stratégies de lutte contre le scolyte et la rouille du café ; <p>Réglementer la commercialisation du produit le long de la frontière avec la RD.</p>	
Programme APD en cours	Projets potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Programme de Fonds STABEX, FACN, UE et projet Wiener avec le support de l'USAID (PPK et plus tard HAP) ; - Programme de Café à l'IICA ; - Programme de l'INCAH. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement de la filière mangue francisque dans quatre (4) départements du pays (Artibonite, Centre, Ouest et Sud) en Haïti ; - Construction et/ou réhabilitation de 250 km de pistes agricoles»
Ressources financières à mobiliser	
Coût du projet	
Composante 1 : USD 4.210.000,00 (renforcement institutionnel) ;	
Composante 2 : USD 3.623.000,00 (Formation et recherche) ;	
Composante 3 : USD 36.831.714,00 (augmentation de la production) ;	
Composante 4 : USD 1.706.500,00 (identification et développement de marchés porteurs).	
Coût total : USD 46.371.214,00	
Pilier PIMT	Appui aux secteurs/filières piliers de l'EDIC
Code	III.15
Programme prioritaire PSDH	Program 2.2 - Moderniser et dynamiser l'agriculture
Objectif prioritaire	Appuyer le développement de la filière de la mangue Francisque dans quatre (4) départements géographiques (Artibonite, Centre, Ouest et Sud) en Haïti
Durée	Quarante (40) jours de travail répartis sur trois (3) mois
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
Le projet a pour objectif global d'accroître le volume des produits agricoles à l'exportation tout en augmentant le PIB. Ses objectifs spécifiques sont de réduire les pertes de l'ordre de plus de 70 % dues aux problèmes phytosanitaires et autres, de faire augmenter la production et la productivité et appliquer toutes les normes nationales et internationales	La mangue (<i>Mangifera indica</i>) est l'une des cultures qui a une très grande valeur écologique et économique. Haïti a identifié et retenu comme filière porteuse la variété Francisque dont l'exportation contribue à améliorer la situation économique du pays. La commercialisation du produit, pendant longtemps circonscrite aux Etats-Unis d'Amérique, s'est étendue au cours des dernières années au marché de l'Union européenne sur lequel le produit s'est

liées à la commercialisation des produits végétaux.	<p>taillé une place intéressante. Cependant, des pertes de l'ordre de plus de 60% sont enregistrées chaque année à l'exportation par cette filière en raison des faiblesses infrastructurelles qui l'affectent (routes, systèmes de conditionnement, de transformation et de stockage). D'où la nécessité de renforcer les capacités productives des exploitants agricoles et de construire des infrastructures de pré-conditionnement, de conditionnement et de stockage. De telles interventions impliquent une étude préalable dans le but d'en évaluer l'opportunité au regard de ce qui se fait déjà dans la filière et la faisabilité économique, organisationnelle, technique et financière.</p> <p>La première intervention sera donc de réaliser cette étude d'opportunité et de faisabilité des activités projetées en appui à la croissance et à la compétitivité de la filière en l'assortissant d'un plan, d'un calendrier ainsi que d'un budget de mise en œuvre.</p>
Résultat principal	
Une étude d'opportunité et de faisabilité assortie d'un plan, d'un calendrier et d'un budget de mise en œuvre à réaliser avec l'appui d'un partenaire technique et financier (PTF) du MARNDR lors d'une deuxième phase à prévoir dans le plan de mise en œuvre.	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité de pilotage institué sous l'égide du MARDR avec les représentants des parties prenantes ; - Le plan de travail et le budget préparé en vue de la mise en œuvre du projet ; - Le protocole d'accord signé avec le PTF pour la mise en œuvre du projet ; - Les termes de référence (TDR) préparés à l'intention du Consultant appelés à conduire l'étude. - Les documents relatifs à l'étude. 	
Réformes à engager et appui du Gouvernement	
<p>Il faut une implication à fond des Pouvoirs publics pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre effectif le Comité de pilotage du projet et sensibiliser les représentants des véritables parties prenantes à y prendre part ; - signer les protocoles d'accord et/ou termes de références nécessaires à la mise en œuvre du projet ; - veiller au suivi des recommandations de l'étude en matière d'appui au développement de la filière. 	
Programme APD en cours	Projets potentiels
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café pour des réponses viables aux contraintes liées à l'offre, incluant la réhabilitation des plantations en totale dégradation dans les quatre (4) principales zones de production (Thiotte, Baptiste, Dondon, Beaumont) ; - Construction et/ou réhabilitation de 250 km de pistes agricoles».
Ressources financières à mobiliser)	
Coût de l'étude : USD 36,072.75 incluant les honoraires du Consultant, un voyage de celui-ci en Haïti pour la collecte d'information et des rencontres avec des acteurs sur le terrain et une journée de restitution de l'étude aux parties prenantes.	

Pilier PIMT	Appui aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC
Code PIMT	III.16
Programmes prioritaires du PSDH	Programme 2.2 : Moderniser et dynamiser l'agriculture
Objectif Prioritaire	Renforcer les capacités du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour libérer les enclaves de production des contraintes routières qui les empêchent de contribuer à la croissance et à la compétitivité de la filière agricole.
Durée	Composante 1 : Trois années
	Composante 2 : Six mois
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
<p>La composante 1 de ce projet vise à renforcer les capacités d'intervention du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) en dotant la Direction des infrastructures agricoles (DIA) de moyens humains et matériels pour lui permettre d'identifier, de mettre à niveau (construction ou réhabilitation) et d'entretenir les voies d'accès aux enclaves agricoles et de libérer ainsi pour la consommation locale et pour l'exportation des produits qui, pour l'instant, se perdent dans la nature, faute d'infrastructures routières adéquates et de moyens de traitement, de conservation ou de préservation post-récolte des denrées périssables dans les zones de production.</p> <p>De façon plus spécifique, cette composante du projet se propose de : (a) réhabiliter un réseau d'environ 250 Km de routes agricoles, (b) renforcer les capacités techniques et managériales des organisations de base locales (OBL) contribuer aux travaux à haute intensité de main d'œuvre, (c) faciliter l'approvisionnement en intrants des exploitants agricoles, et (d) établir la connexion entre les zones de production et celles de traitement des produits agricoles (mangue, café, fruits et légumes etc.) pour la consommation locale et pour l'exportation.</p> <p>La composante 2 du projet s'inscrit dans le sillage de deux activités déjà en cours dans le pays avec le financement de la Banque mondiale : la première portant sur le développement de l'entreprise, tandis que la seconde sur le développement régional (Centre et Artibonite). Elle se veut pour</p>	<p>Les faiblesses des infrastructures routières sont particulièrement contraignantes en Haïti où plus de la moitié de la population (entre cinq et six millions de personnes) réside dans les campagnes et vit à 80% de l'agriculture. En dépit de son poids économique (26% du PIB), ce secteur reste fortement enclavé en raison de l'absence ou de l'obsolescence de voies d'accès (routes secondaires et pistes agricoles) dans certaines régions du pays pratiquement inaccessibles en périodes pluvieuses et cycloniques. Une telle situation ne favorise guère l'innovation technologique et l'accès à l'information et à la formation indispensables à la croissance et à la compétitivité de la filière agricole. Les communautés rurales des enclaves de production disséminées à travers le territoire national assistent souvent impuissantes aux pertes post-récoltes de denrées qu'elles n'arrivent pas à transformer sur place ou à évacuer à temps vers des centres urbains de pré-conditionnement ou de conditionnement pour la consommation locale ou pour l'exportation, faute de voies de pénétration, de pistes agricoles et d'infrastructures de traitement, de conservation ou de préservation post-récoltes des denrées périssables dans les zones de production. D'où l'intérêt de ce projet qui répond à la double nécessité de : (a) libérer les enclaves agricoles par la construction de nouvelles voies ou pistes d'accès ou la réhabilitation de celles endommagées, et (b) mettre en place une plateforme logistique destinée aux marchandises agricoles périssables.</p> <p>Ces interventions s'avèrent de toute nécessité pour aider à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les conditions de transport qui sont tout simplement déplorables dans diverses régions du pays ; - favoriser l'accès à l'information et à la formation des membres des communautés rurales cibles ; - faire des innovations technologiques ; - faciliter l'acheminement des intrants vers les pôles de production et l'évacuation des produits destinés à la consommation et à l'exportation.

<p>objectif de mettre en œuvre l'une des principales recommandations de l'EDIC qui est d'améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement agricoles nationales, tout en les connectant avec les circuits de commercialisation existants à l'échelle régionale et internationale. Il y va, plus spécifiquement, d'interventions visant à : rendre Haïti relativement plus compétitive, donner aux agriculteurs haïtiens un meilleur accès aux marchés (nationaux et étrangers), soutenir les efforts de reconstruction en cours et formuler des recommandations de nature à renforcer les services logistiques, à améliorer l'environnement réglementaire et à faciliter les procédures commerciales.</p> <p>Dans un cas comme dans l'autre, l'objectif sous-jacent, est l'amélioration du niveau de vie des communautés des aires d'influence du projet.</p>	<p>L'avantage sous-jacent aux travaux de désenclavement et de mise en place progressive d'une plateforme agro-logistique est de générer pendant la période d'exécution du projet des activités susceptibles de créer des emplois et de faire circuler, tant soit peu, de l'argent frais dans les communautés rurales bénéficiaires.</p>
--	---

Résultat principal

Le MARNDR est effectivement renforcé avec une Direction des infrastructures agricoles (DIA) suffisamment pourvue en ressources humaines et matérielles et bénéficiant de l'assistance technique nécessaire pour contribuer efficacement aux résultats suivants :

Composante 1 :

- une liste prioritaire est dressée des enclaves agricoles à potentiel de croissance et de compétitivité à libérer au moyen de voies ou de pistes d'accès à construire ou à réhabiliter, de bassins versants à reboiser ou à protéger ;
- un total de 250 km de pistes agricoles construites et/ou réhabilitées ;
- les agriculteurs des aires de production cibles sont effectivement alimentés en intrants agricoles et en produits manufacturés de première nécessité ;
- de meilleures conditions sont créées, en vue de permettre aux agriculteurs haïtiens d'accéder aux marchés et d'écouler plus facilement leurs produits (mangue, fruits et légumes, etc.).

Composante 2 :

- une évaluation des besoins logistiques (en termes de traitement, de stockage et de contrôle) le long des principales chaînes d'approvisionnement agroalimentaires est effectuée sur la base des résultats de l'analyse de celles-ci dans le cadre du programme de facilitation du commerce haïtien ;
- une analyse portant sur l'identification des meilleurs emplacements pour les plateformes logistiques, tenant compte de l'infrastructure disponible, des coûts des services, de l'investissement et du transport ;
- une analyse de la faisabilité technique, organisationnelle et financière des plates-formes agro-logistiques à mettre en place et des différents types de services à offrir ;
- une illustration de la plateforme logistique projetée sous forme d'un modèle commercial durable, mettant en exergue l'investissement, les besoins opérationnels et le potentiel en matière de partenariats public-privé ;
- une vision pour la croissance de la plateforme logistique, à partir d'une gamme plus large de services et une plus grande place accordée à la formation, à la R&D, et au partenariat public-privé ; et

- la mise en œuvre, à titre expérimental, d'une plateforme agro-logistique.

Indicateurs de résultats

- Un Comité de pilotage constitué des représentants des secteurs concernés (MARNDR, MCI, MTPTC, CNE, CIAT, PTF concernés, etc.) organisations/coopératives de producteurs et autres intervenants dans la filière au niveau des régions ;
- Le plan de travail élaboré pour la mise en œuvre du projet des deux composantes du projet ;
- Les termes de référence (TDR) préparés pour le recrutement de consultants (internationaux et nationaux) ;
- Nombre d'enclaves agricoles à potentiel de croissance et de compétitivité identifiées ;
- Nombre de départements géographiques concernés ;
- Nombre de kilomètres de voies secondaires et de pistes agricoles construites
- Nombre de voies secondaires et de pistes agricoles réhabilitées ;
- Documents portant sur l'évaluation des besoins logistiques, la faisabilité des plateformes agro-logistiques, l'analyse de leurs emplacements éventuels, la panoplie des services à offrir, les investissements nécessaires, la vision pour la croissance de cette facilité, le module d'illustration, etc.
- Nombre de programmes de formation ou d'encadrement technique réalisés à l'intention des communautés rurales cibles, etc.

Réformes à engager et appui du Gouvernement

Il est attendu du gouvernement qu'il :

- accompagne le MARNDR dans leurs efforts, visant au renforcement des capacités de la Direction des infrastructures agricoles à orienter efficacement les activités de remise à niveau des voies et pistes d'accès aux enclaves de production ;
- encourage le MCI à coopérer étroitement avec le MARNDR dans la mise en œuvre avec le partenaire financier de la plateforme agro-logistique ;
- aide à sensibiliser les institutions parties prenantes à s'impliquer activement dans le Comité de pilotage en vue de la réalisation des résultats recherchés ;
- contribue à créer les conditions propices à la transformation sur place de produits périssables et à leur évacuation à l'état frais vers des centres urbains de conditionnement ou de transformation pour la consommation locale ou l'exportation ;
- soutienne les efforts de reboisement en vue de la réhabilitation et de la protection des bassins versants attenants aux enclaves agricoles cibles ;
- aide à sensibiliser les communautés rurales de ces enclaves de production sur le risque posé par l'intense déboisement des bassins versants pour le développement d'une agriculture durable ;
- s'approprie et traduit en mesures de politique publique toutes les recommandations issues du processus de mise en œuvre qui sont susceptibles de renforcer les services logistiques, de contribuer à l'amélioration de l'environnement réglementaire et de faciliter les procédures commerciales.

Programme en cours

- Programme de développement de l'entreprise avec le financement de la Banque mondiale ;
- Programme de développement régional (Centre et Artibonite), également avec le financement de la Banque mondiale

Projets potentiels

- Renforcement des capacités institutionnelles et d'intervention des parties prenantes (publiques et privées) de la filière café pour des réponses viables aux contraintes liées à l'offre, incluant la réhabilitation des plantations en totale dégénérescence dans les quatre (4) principales zones de production (Thiotte, Baptiste, Dondon, Beaumont).
- Appui au développement de la filière mangue Francisque dans quatre départements géographiques du pays (Artibonite, Centre, Ouest et Sud).

Ressources Financières à mobiliser

Coût du projet :	
Composante 1 :	
Coût de construction :	USD 43.750.000,00
Etudes (8,5%) :	USD 3.718.750,00
Supervision (6,5%) :	USD 2.873.750,00
Coût total Composante 1 :	USD 50.342.500,00
Composante 2 :	
Logistique agricole :	USD 300.000,00
Coût Composante 2 :	USD 300.000,00 (déjà disponible)
Coût de base du projet :	USD 50.642.500,00
Divers et imprévus (5%) :	USD 2.532.125,00
Hausse des prix (4%) :	USD 2.025.700,00
Coût total du projet :	USD 55.200.325,00
<u>Besoins de ressources additionnelles : USD 54.900.325,00</u>	

Pilier PIMT	Soutien aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC
Code PIMT	III.17
Programme Prioritaire du PSDH	Programme 2.7 : Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques du pays
Objectif Prioritaire	Développer, promouvoir et valoriser les ressources minérales d'Haïti, à commencer par le chlorure de sodium ou sel de cuisine
Durée	Composante 1 : 100 jours de travail dont 80 étalés sur 5 mois collecte de données et rédaction + 10 jours pour échanges avec les parties + 10 jours (atelier de restitution, rapport final, etc.).
	Composante 2 : 120 jours de travail étalés sur 7 mois
	Composante 3 : A déterminer par l'analyse sur la compétitivité
	Composante 4 : 40 jours de travail environ étalés sur une période 3 mois
Description de l'objectif	Contexte et Justification
Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts, visant à valoriser et à promouvoir les ressources minérales du pays, à commencer par le chlorure de sodium ou « sel de cuisine ». Il répond à quatre objectifs spécifiques: (1) rationaliser la production du chlorure de sodium généré par les marais salants en vue d'assurer une adéquation offre/demande au double quantitatif et qualitatif ; (2) protéger la santé des consommateurs en mettant à sa disposition un sel respectueux des normes sanitaires ; (3) mettre la population à l'abri de maladies, tels que : goitre, choléra, etc. ; et (4) produire un	La production nationale de sel marin est depuis quelques années en total déclin en Haïti, alors qu'elle est la principale activité économique dans plusieurs régions du pays, notamment : l'Artibonite (Grande Saline, Gonaïves, Coridon, Anse-Rouge), le Nord-ouest (Baie de Henne), le Nord-est (Caracol, Jackzy), du Sud (Aquin). Ce déclin s'explique en raison des mauvaises conditions climatiques et de la forte concurrence du sel importé qui est de loin plus compétitif que celui d'Haïti. Le Bureau des Mines et de l'Energie (BME) dont la mission principale est de promouvoir la recherche et l'exploitation des ressources minérales, incluant le sel, se sent interpellée par l'ampleur du problème. Aussi, se propose-t-il dans sa quête de solution à cette problématique, de valoriser le sel d'Haïti en rationalisant la production et

sel de cuisine compétitif, c'est-à-dire capable de concurrencer favorable le produit importé et de s'exporter.

la commercialisation pour le mettre en position non seulement de concurrencer favorablement avec le produit importé mais aussi d'accéder à des marchés extérieurs. Le projet « Développement, promotion et valorisation des ressources minérales d'Haïti » s'inscrit dans cette dynamique. Il s'articule autour de quatre interventions principales :

1. une étude préalable sur la compétitivité de la filière salicole ;
2. la recherche d'autres sites à potentialités salicoles et élargissement des sites traditionnels ;
3. l'assainissement des sites salicoles en production ; et
4. la construction d'usines de traitement et de raffinement du sel.

L'étude sur la compétitivité est le premier pas vers la valorisation de la filière salicole. Il s'agit de:

- s'enquérir de sa structure et des coûts de production ;
- examiner les capacités installées et les contraintes à sa croissance et compétitivité ;
- analyser les circuits de distribution sur le marché domestique et le potentiel qui s'offre pour l'établissement de liens opérationnels avec les chaînes d'approvisionnement au double niveau régional et international ;
- identifier des d'opportunités de marchés et évaluer les besoins (humains, matériels et autres) de renforcement des capacités, en vue d'une meilleure adéquation de l'offre par rapport à la demande locale et extérieure, etc.

L'approche adoptée pour la valorisation de cette filière revêt un double aspect quantitatif et qualitatif, à travers notamment :

- la composante 2 du projet qui tend vers un élargissement de la base de production et d'exportation par l'agrandissement des exploitations existantes et l'adjonction de nouveaux sites à potentiel salicole ; et
- la composante 3 du projet tournée vers la mise aux normes de la filière pour mettre le sel de cuisine généré dans le pays en position de soutenir effectivement la compétition avec le produit importé et de pouvoir s'exporter.

Quant à la composante 4 du projet, elle s'inscrit dans une optique de promotion active ou d'orientation même des investissements pour motiver et amener d'autres acteurs de la filière à s'impliquer à fond dans le processus de

	<p>valorisation du sel de cuisine local en montant leurs propres installations de production. Dans le but de réaliser cette activité, le BME se propose de faire appel aux services d'un expert international, en vue d'une étude de faisabilité pour la construction d'usine de traitement et de raffinement de sel. La réalisation de cette étude passe tour à tour par une enquête et des consultations sur le terrain, une analyse des données et la rédaction des résultats suivie de leur restitution aux parties prenantes lors d'un atelier d'une journée.</p> <p>Ce projet a une portée nationale. Est appelé à en bénéficier la population qui, dans sa plus grande proportion, consomme du sel ainsi que les entreprises qui font usage de cette matière de base dans leur processus.</p>
Résultat principal	
<ul style="list-style-type: none"> - Une étude préalable sur la compétitivité de la filière salicole, établissant les modalités techniques, organisationnelles, financières et calendaires pour la conduite du processus de valorisation de la filière salicole ; - Un élargissement effectif de la base de production et d'exportation à partir de l'agrandissement des exploitations existantes et des résultats de la recherche, portant sur l'identification de nouveaux sites ; - Un plan d'assainissement de la filière salicole, assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'un budget ; - une étude de faisabilité pour la construction d'usine de traitement et de raffinement du sel. 	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité de pilotage créé sous l'égide du BME avec des parties prenantes publiques (MCI, MTPTC, etc.), des PTF et d'autres intervenants dans la filière au niveau des régions ; - Le plan de travail élaboré pour la mise en œuvre des quatre composantes du projet ; - Les termes de référence (TDR) préparés pour le recrutement de consultants (internationaux et nationaux) ; - Documents relatifs aux différentes études et travaux de recherche. 	
Réformes et appui du gouvernement	
<p>Il est attendu du gouvernement qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagne le BME dans ses efforts, visant à valoriser les ressources minérales du pays, à commencer par le sel de cuisine produit localement ; - aide à sensibiliser les parties prenantes à s'impliquer activement dans le Comité de pilotage, en vue de veiller à la réalisation des quatre composantes du projet tournées vers la valorisation de la filière salicole et sa croissance en adéquation avec la demande tant interne qu'externe. - s'approprie les recommandations formulées dans l'étude sur la compétitivité et les traduit en mesures de politiques publiques de promotion et de développement de la filière salicole ; - entreprenne toute réforme qui s'avère nécessaire à la valorisation et à la compétitivité de cette filière. 	
Programme en cours	Projets potentiels
	Mise en valeur des potentialités de lignite d'Haïti
Ressources Financières requises (à mobiliser)	
Coût du projet	
Composante 1 : Etude de la compétitivité de la filière salicole :	
1.1 Services de consultants : USD 100.000,00 (2 experts internationaux – compétitivité/marchés + 1 expert national)	
1.2 Logistique et autres : USD 4.620,00	
1.2 Atelier de validation : USD 2.727,50	

Coût composante 1 :	USD 107.347,50
Composante 2 : Recherche d'autres sites :	
2.1 Services d'un consultant :	USD 72.000,00 (1 expert géologue)
2.2 Logistique et autres :	USD 19.500,00
Coût composante 2 :	USD 91.500,00
Composante 3 : Assainissement des sites en production (reste à évaluer)	
Composante 4 : Etude de faisabilité construction d'usines de traitement	
4.1 Service de consultants :	USD 48.000,00 (2 experts internationaux)
4.1 Logistique et autres :	USD 10.142,00
4,3 Atelier de validation :	USD 2.727,50
Coût composante 4 :	USD 60.869,50
Coût de base du projet :	USD 259.717,00
Divers et imprévus (5%) :	USD 12.985,85
Hausse des prix (4%) :	USD 10.388,68
Coût total du projet :	USD 283.091,53 (non inclus la composante 3 du projet qui est à considérer avec le PTF appelé à financer le projet)

Pilier PIMT	Soutien aux secteurs/filières porteurs de l'EDIC
Code PIMT	III.18
Programme Prioritaire du PSDH	Programme 2.7 : Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques du pays
Objectif Prioritaire	Mettre en valeur les potentialités du lignite d'Haïti
Durée	Deux (2) ans
Description de l'objectif	Contexte et Justification
Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur des ressources énergétiques d'Haïti dont le lignite. Il a pour finalité de rendre disponible pour le développement du pays une source locale d'énergie, d'en réduire les importations et, par-là, la dépendance énergétique du pays et le déficit commercial. Plus spécifiquement, ce projet a pour objectifs d'évaluer géologiquement et économiquement le potentiel de lignite des bassins de l'Asile et de Camp-Perrin, en vue de son exploitation comme combustible de substitution au bois de chauffe dans les ménages.	Les recherches effectuées jusqu'à date en vue de déterminer la capacité du pays en matière de combustibles fossiles, plus particulièrement de lignite, montrent que les départements du Centre, du Sud et des Nippes présentent un potentiel intéressant. En effet, un gisement de 8.7 millions de tonnes a été mis en évidence dans le département du Centre, dans les environs de Maïssade, avec un pouvoir calorifique moyen de 2.050 kcal/kg. Dans les départements du Sud et des Nippes, les travaux de recherches initiés par des techniciens du Bureau des Mines et de l'Energie, dans les années 1985, relèvent également l'existence d'indices de lignite dans la région de l'Asile et de Camp-Perrin. Les premières analyses chimiques, pétrographiques et thermogravimétriques réalisées sur des échantillons prélevés de trois affleurements situés dans trois (3) zones différentes du bassin de l'Asile démontrent des qualités supérieures au lignite du Plateau Central. Cependant, les travaux relatifs à la capacité des indices identifiés n'ont pas été effectués. Il s'avère donc nécessaire de poursuivre les travaux arrêtés depuis maintenant 23 ans en complétant et en actualisant les études d'exploration et

	<p>de prospection pour l'exploitation d'une des rares ressources énergétiques disponibles localement pouvant être utilisées à des fins de production de l'électricité, du ciment et de briquettes, en particulier.</p> <p>L'intérêt de ce projet est d'apporter, tant soit peu, une réponse à la crise énergétique chronique que connaît le pays en contribuant, notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre disponible pour le développement du pays cette source d'énergie locale ; - réduire les importations d'Haïti et, du coup, sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur ; - contribuer à la création d'emplois productifs, etc. <p>Les bénéficiaires potentiels de ce projet se recrutent parmi les ménages, les petites et moyennes entreprises (PME), les restaurants ambulants, les cantines scolaires, les boulangers, les blanchisseries et toute autre activité, faisant usage de carburant dans leur processus opérationnels.</p>
--	--

Résultat Principal	
---------------------------	--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport d'évaluation des gisements du lignite, assorti d'une cartographie géologique des gisements couplée d'une estimation des réserves et des résultats des analyses de leurs caractéristiques physiques, chimiques, pétrographiques et thermogravimétriques, y compris un inventaire des cadres haïtiens formés capables d'assumer et de renforcer les services du BME. |
|---|

indicateurs de résultats	
---------------------------------	--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité de pilotage créé sous l'égide du BME avec des parties prenantes publiques (MCI, MTPTC, etc.), des PTF et d'autres intervenants dans la filière au niveau des régions ; - Le plan de travail élaboré pour la mise en œuvre du projet dans ses multiples dimensions ; - Les termes de référence (TDR) préparés pour le recrutement du consultant international ; - Le document relatif au rapport d'évaluation des gisements de lignite et les aspects subsidiaires dont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la cartographie et les coupes géologiques des bassins de gisements de lignite à l'Asile et Camp-Perrin, mettant en évidence les sites les plus intéressantes ; ✓ l'estimation des réserves (prouvées ou probables) ; ✓ les résultats des analyses de leurs caractéristiques physiques, chimiques, pétrographiques et thermogravimétriques ; ✓ les modèles de dépôts étudiés dans la région ; et ✓ les cadres haïtiens formés capables d'assumer et de renforcer les services du BME. |
|---|

Activités et/ou Réformes à engager et appui du Gouvernement	
--	--

- | |
|--|
| <p>Il est attendu du gouvernement qu'il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagne le BME dans ses efforts, visant à valoriser les ressources énergétiques du pays dont le lignite ; - aide à sensibiliser les parties prenantes à s'impliquer activement dans le Comité de pilotage, en vue de veiller à la réalisation du projet dans ses multiples dimensions ; - aide le BME à se doter de ressources humaines, aussi bien locales qu'expatriées, afin de pouvoir bien prendre en main le processus d'exploration et de s'appropriier les résultats. |
|--|

Programme d'Aide pour le commerce (APC) en cours	Projets potentiels
---	---------------------------

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Développement, promotion et valorisation des ressources minérales d'Haïti dont le lignite |
|--|---|

Ressources Financières requises (à mobiliser)	
Coût du projet : l'équivalent de : USD 333.333,33 (Taux de change : G 60,00/USD 1,00) à revoir à la hausse, tenant compte d'omissions importantes	
N.B. : Selon le rapport d'évaluation des projets du PIMT, le coût réel du projet est bien plus élevé que l'estimation du BME qui ne prend pas en compte l'acquisition d'équipements de sondage et de prospection ainsi que de matériels informatiques essentiels au projet. Le BME devra donc se mettre d'accord avec le partenaire appelé à le financer pour une revue à la hausse de son coût, sur la base d'une évaluation des besoins en équipement et en matériel.	
Pilier PIMT	Soutien aux secteurs/filières piliers de l'EDIC
Code PIMT	III.19
Programmes Prioritaires du PSDH	Programme 3.4 : Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle
Objectif Prioritaire	Renforcer les capacités d'intervention des institutions du secteur des industries culturelles et créatives
Durée	- Activité 1 : 30 jours de travail dont 15 réservés à la collecte de données et à des consultations à Port-au-Prince et dans d'autres villes du pays et les 15 jours restants à la rédaction des résultats et à leur restitution ultérieure aux parties prenantes. - Activité 2 : 45 jours répartis sur 3 mois
Description de l'objectif	Justification de l'objectif
<p>L'objectif ici est de renforcer les capacités nationales en donnant aux institutions concernées (le Ministère du Tourisme, le Ministère de la Culture et le Ministère des Affaires Sociales et du Travail à travers l'<u>Office National de l'artisanat (ONART)</u>, les moyens de leurs politiques, en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecte et traitement de données statistiques culturelles et créatives et développement d'indicateurs ; - développement de méthodologies adaptées de saisie d'information sur les activités culturelles ; - <u>définition de politiques publiques liées aux domaines des industries culturelles et créatives</u> (importance économique et potentiel de croissance) ; - octroi d'une assistance appropriée aux fournisseurs de services culturels et créatifs ; - formulation et exécution de plans de formation adaptés aux besoins de renforcement des capacités de publics cibles dans des domaines spécifiques du secteur des industries culturelles et créatives, tels que le spectacle vivant, l'art (audiovisuel et 	<p>Les industries <u>culturelles et créatives</u> (ICC) gagnent de plus en plus en importance dans l'économie mondiale d'aujourd'hui impulsée par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Axées principalement sur l'imagination et le savoir, elles se prêteraient davantage que les autres secteurs d'activités à la croissance et à la création d'emplois productifs. Ces industries regroupent des domaines aussi divers que la publicité, l'architecture, l'art et les antiquités, l'artisanat, la conception, la mode, le cinéma et la vidéo, les logiciels interactifs de loisir, la musique, les arts du spectacle, l'édition, les services informatiques et de logiciels, la télévision, la radio, pour ne citer que ceux-là. Divers pays en ont pris conscience et cherché à appliquer des politiques publiques pour leur donner une plus grande visibilité. Les industries créatives ne laissent pas indifférent le Gouvernement haïtien qui se propose d'élaborer une politique d'orientation en matière de développement du secteur par le biais du Ministère de la Culture, d'en faire la promotion à travers le Ministère du Tourisme et d'encourager la créativité par le canal de l'ONART.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts de renforcement des capacités de ces trois institutions qui</p>

<p>plastique), le livre, la presse, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - classification des activités économiques pertinentes ; - <u>définition des rôles et des actions des différents intervenants ;</u> - élaboration et déploiement d'outils de politique et de stratégie favorisant l'entrepreneuriat dans le domaine des industries culturelles et créatives ; - rationalisation de la gestion des aspects institutionnels liés aux droits d'auteur et voisins; - cartographie sectorielle pertinente, complète et stratégique. - Renforcement du secteur productif tant du point de vue qualitatif que quantitatif. 	<p>reconnaissent leurs faiblesses caractérisées par une connaissance imparfaite de l'étendue et de l'importance de ce secteur, en termes de potentiel de croissance et d'impact sur l'économie. Il se veut, avant tout, un moyen pour leur permettre d'améliorer leur compréhension du secteur et, du coup, renforcer leurs capacités à formuler et à appliquer des politiques publiques susceptibles d'en favoriser la promotion, le développement et la croissance. Autant d'objectifs qui impliquent des analyses et des études approfondies de ce secteur ainsi que la production et la diffusion de données statistiques fiables et à jour qui font actuellement défaut aux acteurs, tant publics que privés, pour asseoir leurs décisions et orienter leurs interventions.</p> <p>Le projet tourne autour de deux activités : la première consacrée à une étude diagnostique, incluant la détermination du poids économique des ICC en Haïti et la seconde à l'élaboration d'une cartographie de celles-ci couplée d'une évaluation des besoins des fournisseurs de services culturels et créatifs par sous-secteur. L'idée d'une étude sur le poids économique des ICC est de fournir des statistiques, devant permettre aux acteurs de mieux connaître ce secteur et ses composantes et de répondre ainsi aux besoins des acteurs qui y opèrent. Tandis que celle d'une cartographie des ICC a pour but de dresser un état des lieux de la structure et de l'organisation de chaque sous-secteur et d'en identifier les intervenants à un titre ou à un autre. Cette deuxième activité s'inscrit dans le sillage de l'étude précédente en s'appuyant sur ses résultats dont l'identification des secteurs ICC à forte retombée économique.</p> <p>A partir de ces deux interventions, les trois institutions (MDT, MC et MAST/ONART) pourront disposer des outils qui leur font, pour le moment, défaut pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer une stratégie nationale de développement des ICC ; - délivrer une assistance adaptée aux besoins des fournisseurs de services culturels et créatives ; et - formuler des plans de formation pour différents publics cibles dans des domaines spécifiques du secteur des industries culturelles et créatives, tels que le spectacle vivant, l'art (audiovisuel et plastique), le livre, la presse, etc. <p>Les bénéficiaires de ce projet sont d'abord le MDT, le MC</p>
---	--

	et le MAST/ONART, ensuite les acteurs des différents sous-secteurs qui naviguent, chacun en ce qui le concerne, à vue.
Résultat principal	
<ul style="list-style-type: none"> - Une étude évaluative de la contribution des ICC au développement économique d'Haïti analysant accessoirement les secteurs (sur les plans de la compétitivité, du volume des échanges, etc.) ; - Une cartographie des ICC couplée d'une évaluation des besoins des fournisseurs de services culturels et créatifs par sous-secteur ; - Capacités d'intervention des acteurs des ICC renforcées ; - Capacités accrues des institutions des sous-secteurs concernés à se doter d'outils stratégiques efficaces (plans de formation, bases de données statistiques, plans sectoriels). 	
Indicateurs de résultats	
<ul style="list-style-type: none"> - Le Protocole d'accord signé entre les institutions porteuses du projet (MDT, MC et MAST/ONART) ; - Le Comité de pilotage institué avec des représentants des secteurs concernés: Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture, Ministère des Affaires Sociales et du Travail (Office National de l'Artisanat), Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Haïti, etc. ; - Le plan de travail préparé, en vue de la mise en œuvre du projet ; - Des structures sont mises en place au niveau des institutions concernées (MTIC, au MC et ONART) ainsi que des moyens matériels, logistiques et humains pour leur permettre d'intervenir efficacement dans leurs domaines respectifs ; - Les budgets de fonctionnement de ces institutions sont, du reste, assortis de provisions pour la prise en compte, le moment venu, des dépenses de restructuration ou de mise à niveau et les frais opérationnels découlant de la mise en œuvre et du suivi des résultats recherchés ; 	
Réformes à engager et appui du Gouvernement	
Toute activité qui montre une implication véritable des Pouvoirs publics dans le processus de mise en œuvre du CIR	
Programme en cours	Projets potentiels
Village artisanal de Milot (ONUDI) Village artisanal de Port au Prince	- Renforcer les capacités d'intervention du Ministère du Tourisme en matière de conseils et d'appui technique aux PME touristiques et services associés ;
Ressources financières additionnelles requises	
Coût du projet	
Activité 1 : Etude diagnostique, incluant la détermination du poids économiques des ICC	
Services consultation : USD 35.537,00 (Honoraires et logistiques pour un expert international et un expert national)	
Atelier de validation : USD 3.677,50 (Atelier de restitution aux parties prenantes)	
Coût Activité 1 : USD 39.214,50	
Activité 2 : Cartographie sectorielle des ICC	
Services consultation : USD 25.700,00 (Honoraires et logistiques pour un expert international et un expert national)	
Atelier de validation : USD 6.905,00 (Atelier de restitution aux parties prenantes)	
Coût Activité 2 : USD 32.605,00	
Coût de base du projet : USD 71.819,50	
Divers et imprévus (5%) : USD 3.591,00	
Coût total du projet : USD 75.410,50 (Besoin de financement)	

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banque de la République d'Haïti, Rapport annuel 2010, 2011, (220 pages) 2012, (218 pages)
- Banque de la République d'Haïti, Annexes Statistiques 2013, (42 pages) 2014 (42 pages) ;
- Institut Haïtien de Statistique et d'informatique, (IHSI) Les comptes économiques en 2013 (4 pages) et en 2014 (4 pages) ;
- Ministère de l'économie et des finances (MEF) Budget de la République 2013-14 et Budget Rectificatif 2014-15 (165 pages) ;
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), juin 2012 (Complet - 365 pages) ;
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Programme Triennal d'Investissement 2014-2016 et son cadre, juin 2013 (164 pages) ;
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Rapport de mise en œuvre du Programme Triennal d'Investissement et son cadre -2014-2016, juin 2015 (75 pages) ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie, Etude d'impact de l'accord de partenariat économique (GRET)-CARIFORUM-UE pour la République d'Haïti- Rapport final- Septembre 2012 - (165 pages) ;
- Rapport 2006 sur les Pays les Moins Avancés, (PMA), Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). New-York et Genève 2006 (375 pages) ;
- Groupe de la Banque mondiale, Haïti : Des opportunités pour tous - Diagnostic-pays systématique, Mai 2015, 84 pages ;
- Jean-Pierre GASTAUD, Chef de service économique de l'Ambassade de France en République dominicaine : commerce extérieur d'Haïti en 2013 (2 pages) et 2014 (3 pages) ;
- PARTICIP pour le compte de la Commission européenne, Rapport final d'évaluation de la Coopération de l'UE avec la République d'Haïti, volume II, Août 2014 (221 pages) ;
- Robert BADOUIN (Edition Persée), Les Banques de développement en Afrique noire francophone, 1965, tome 6 n°21 ; Croissance, Développement, Progrès (pp. 265-271) ;
- Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) Les comptes économiques en 2014, Publication annuelle de l'IHSI # 21 décembre 2014 (1 page) ;
- Ministère des Travaux Publics, Transports, Energie et Communications (MTPTC), Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), Électricité d'Haïti (EDH) : Ebauche d'avant-projet de politique énergétique de la république d'Haïti (21 pages) ;
- Capra International Inc. en partenariat avec le Bureau de promotion du commerce Canada, Evaluation du Cadre intégré renforcé 16 mai 2014 (93 pages) ;

- Ministère du Commerce et de l'Industrie : Plan stratégique du MCI 2013-2016, novembre 2013 (86 pages) ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie : Programme d'appui au MCI 2013-2016, novembre 2013 (75 pages) ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie : Avenant au Programme d'appui au MCI 2013-2016, novembre 2013 (29 pages) ;
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) Cadre méthodologiques du processus d'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), Version révisée, septembre 2003 (26 pages) ;
- Dr Junot FELIX, MD, MSc (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, (MPCE) : Diagnostic organisationnel des unités d'étude et de programmation, Rapport d'analyse et de recommandations, décembre 2010 (114 pages) ;
- Laurent GENEVIEVE, QUALIPRO, PAMCI: Rapport sur la mise à niveau industrielle des secteurs agroalimentaire et textile, 10 juin 2014 (43 pages) ;
- Jean Daniel ELIE, Programme d'appui au MCI (PAMCI), Etat des lieux des accords commerciaux multilatéraux (ACM) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) signés et ratifiés par HAÏTI, octobre 2013 (92 pages) ;
- Carlo BELLITI - Projet EU-ONUDIHAÏTI Programme de Compétitivité et de Renforcement des Capacités d'Exportation pour l'Intégration Régionale : Développement et mise à niveau de la filière couture en Haïti Document de synthèse, 14 août 2009 (19 pages) ;
- CATRAN Consultants du Groupe de la Banque mondiale : Analyse des chaînes logistique en Haïti, caractéristiques de la filière riz importé, juillet 2014 (18 pages) ;
- CATRAN Consultants du Groupe de la Banque mondiale : Analyse des chaînes logistique en Haïti, caractéristiques de la filière avocat, juillet 2014 (35 pages) ;
- CATRAN Consultants du Groupe de la Banque mondiale : Analyse des chaînes logistique en Haïti, caractéristiques de la filière vétiver, juillet 2014 (31 pages) ;
- CATRAN Consultants du Groupe de la Banque mondiale : Analyse des chaînes logistique en Haïti, caractéristiques de la filière riz local, juillet 2014 (28 pages) ;
- Françoise GUEI, Consultante du Groupe de la Banque mondiale : Rapport d'évaluation du coût des projets dans le cadre de la préparation du plan intersectoriel à moyen terme, août 2015 (124 pages) ;
- Jean- Marc DIOULO (EPTISA), Consultant du Programme d'appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie d'Haïti (PAMCI) : Draft d'un document de politique commerciale et industrielle, mars 2015 (58 pages).